

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

cnrs
édipasser les frontières

www.cnrs.fr

N°1

JANVIER 2017

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Janvier 2017
ISSN 1148-4853

Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.03 Le conseil d'administration

02.03.04 Elections des représentants des personnels du conseil d'administration

- Décision fixant le calendrier de l'élection au Conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique. - 31/01/2017 - - DEC162838DAJ

- Décision fixant les modalités d'organisation de l'élection au Conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique - 31/01/2017 - - DEC162836DAJ

02.04 La direction du CNRS

02.04.03. La direction générale déléguée aux ressources : organisation, nomination des directeurs

02.04.03.04. La direction des affaires juridiques (DAJ)

- Décision portant nomination de Mme Johanna Michielin aux fonctions de délégué pour les élections du Conseil d'administration du CNRS - 31/01/2017 - - DEC170200DAJ

02.08 Le CNRS en région

02.08.01 Organisation des délégations

- Décision portant nomination de Mme Jocelyne Dias aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Centre-Est - 06/01/2017 - - DEC162929DAJ

02.08.02 Compétence des délégués régionaux

- Décision donnant délégation de pouvoir à M. Patrick Mounaud, délégué régional de Paris-Villejuif - 10/01/2017 - - DEC162808DAJ

- Décision portant délégation de signature à Mme Karine Argento, déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes - 18/01/2017 - - DEC170046DAJ

- Décision portant délégation de signature à M. Jérôme Vitre, délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon - 18/01/2017 - - DEC162823DAJ

- Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Françoise Duval, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif - 17/01/2017 - - DEC162804DAJ

02.08.03 Nomination des délégués régionaux

- Décision portant nomination de Mme Karine Argento aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes - 18/01/2017 - - DEC170045DAJ

- Décision portant fin de fonctions et nomination de Mmes Anne-Françoise Duval et Clarisse David aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif - 17/01/2017 - - DEC162802DAJ

- Décision portant nomination de Mme Clarisse David aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Villejuif - 17/01/2017 - - DEC162803DAJ

- Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Jérôme Vitre aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon - 18/01/2017 - - DEC162807DAJ

02.08.04 Instances en région

- Décision fixant la composition de la commission électorale pour l'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Ile-de-France Ouest et Nord. - 14/12/2016 - - DEC162784DR05

- Décision fixant la composition de la commission électorale pour l'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Paris-Villejuif. - 14/12/2016 - - DEC162785DR01

- Décision arrêtant la liste électorale définitive pour l'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Paris-Villejuif. - 15/12/2016 - - DEC162783DR01

- Décision arrêtant la liste électorale définitive pour l'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Ile de France Ouest et Nord - 15/12/2016 - - DEC162782DR05

02.10 Les instances consultatives

02.10.03 Les conseils scientifiques d'institut

- Décision modifiant la décision n° 143082SGCN du 15 décembre 2014, portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut de Chimie. - 02/02/2017 - - DEC170418SGCN

02.12 Autres comités et missions

02.12.05. Autres comités

- Décision portant modification de la décision DEC152436DAJ du 21 décembre 2015 portant création de la commission permanente des achats (CPA) du CNRS - 16/01/2017 - - DEC170047DAJ

04. Personnels

04.02 Recrutement

04.02.03 Personnels contractuels de droit public

- Décision du 03/01/2017 revalorisant le barème des CDD à compter du 01/01/2017 - 03/01/2017 - - DEC162834DRH

04.02.05 Vacataires

- Décision du 02/01/2017 portant revalorisation des taux horaires de rémunération des personnels payés sur crédits de vacances à compter du 1er janvier 2017 - 02/01/2017 - - DEC162832DRH

04.08 Traitement, indemnités, primes et remboursements de frais

04.08.02 Rémunérations

- Décision portant revalorisation du barème des rémunérations forfaitaires des personnels contractuels au regard de la revalorisation du point d'indice fonction publique - 19/01/2017 - - DEC170270DRH

05. Budget, finances et comptabilité

05.04 Achats

05.04.04 Réglementation interne

- Instruction N°INS16281DSFIM relative à la mise en oeuvre au CNRS des règles de la commande publique aux achats de fournitures, de services et de travaux - 10/01/2017 - 10/01/2017 - INS162813DSFIM

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

07.01.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.01.01.08. 2016

- Décision portant nomination de Mme Marie-Christine Autant-Mathieu, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR8224 intitulée Europe orientale, balkanique et médiane (EUR'ORBEM) - 11/01/2017 - - DEC162725INSHS

- Décision portant nomination de M. Maximilian Kistler, aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR8590 intitulée Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST) - 09/01/2017 - - DEC162720INSHS

- Décision portant nomination de Mme Caroline GORGE-LOSA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7154 intitulée UMR-Institut de physique du globe de Paris (UMR-IPGP) - 01/12/2016 - - DEC170066DR01

07.01.01.09. 2017

- Décision portant nomination de M. François Villeneuve comme directeur et de Mmes Brigitte Boissavit-Camus et Anne-Violaine Szabados comme directrices adjointes de l'UMR7041 ArScAn au 01/01/2017 - 12/01/2017 - - DEC162788INSHS

- Décision portant nomination de M. Olivier Compagnon comme directeur de l'unité mixte de recherche n° UMR7227 intitulée Centre de recherche et de documentation des Amériques - 03/03/2017 - - DEC162761INSHS

- Décision nomination de M. Marc CHAUSSIDON aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS3454 intitulée « Institut de physique du globe de Paris » (IPGP). - 02/01/2017 - - DEC162691INSU
- Décision portant nomination de Mme Stéphanie BOLHY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod (IJM) - 09/01/2017 - - DEC170068DR01
- Décision portant nomination de M. Alexandre ROULOIS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7110 intitulée Laboratoire de Linguistique Formelle (LLF) - 09/01/2017 - - DEC170067DR01
- Décision portant nomination de Mme Véronique PETITBON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7057 intitulée Laboratoire Matière et Systèmes Complexes (MSC) - 27/01/2017 - - DEC170345DR01
- Décision portant nomination de Monsieur Philippe SAVARIN aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR7244 intitulée Laboratoire de Chimie, Structures, Propriétés de Biomatériaux et d'Agents Thérapeutiques (CSPBAT) - 05/01/2017 - - DEC162705INC
- Décision portant nomination de Mme Elodie ANXOLABEHERE aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche UMR7591 intitulée Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire (LEM) - 20/01/2017 - - DEC162884INC
- décision portant nomination de M Cédric Gendron aux fonctions de directeur et de Mme Cécile Fougerson aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR7018 intitulée laboratoire de phonétique et phonologie - 11/01/2017 - - DEC162824INSHS
- Décision portant nomination de M. Marc CHAUSSIDON aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR7154 intitulée « Institut de physique du globe de Paris » (IPGP). - 02/01/2017 - - DEC162690INSU

07.01.02. DR2

07.01.02.08. 2016

- Décision portant nomination de Mme Laurence Decker-Jugie aux fonctions de directrice adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Paris B - 23/11/2016 - - DEC162598DAJ

07.01.02.09. 2017

- Décision portant nomination de Mme Sylvie LEROY aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche UMR7193 intitulée « Institut des Sciences de la Terre Paris » (ISTEP). - 11/01/2017 - - DEC162697INSU
- Décision nomination de M. Loic LABROUSSE, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7193 intitulée « Institut des Sciences de la Terre Paris » (ISTEP). - 11/01/2017 - - DEC162696INSU
- Décision portant nomination de Mme Claude JOLIVALT et Monsieur Jean-Marc KRAFFT aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche UMR7197 intitulée Laboratoire de Réactivité de Surface (LRS) - 20/01/2017 - - DEC162906INC
- Décision portant nomination de Mme Chantal Prévost, directrice adjointe par intérim de l'unité propre de recherche UPR9080 intitulée Laboratoire de Biochimie Théorique (LBT) - 31/01/2017 - - DEC170170INC

07.01.04. DR4

07.01.04.08. 2016

- Décision portant nomination de Mme Marjorie JUCHAUX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8165 intitulée Imagerie et modélisation en neurobiologie et cancérologie - 01/12/2016 - - DEC162678DR04
- Décision portant nomination de M. Sébastien WURTH aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8608 intitulée Institut de Physique Nucléaire d'Orsay - 17/11/2016 - - DEC162563DR04

07.01.04.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Maher OMEICH aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8607 intitulée Laboratoire de l'accélérateur linéaire - 10/01/2017 - - DEC170071DR04
- Décision portant nomination de M. Jean-Michel HORODYNSKI aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8607 intitulée Laboratoire de l'accélérateur linéaire - 10/01/2017 - - DEC170070DR04
- Décision portant nomination de M. Frédéric CHAPELLE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8607 intitulée Laboratoire de l'accélérateur linéaire - 10/01/2017 - - DEC170069DR04
- Décision portant nomination de M. Philippe DROBINSKI aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°UMR8539 intitulée « Laboratoire de météorologie dynamique » (LMD) - 06/01/2017 - - DEC162698INSU
- Décision portant nomination de M. Pierre ROBERT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8607 intitulée Laboratoire de l'accélérateur linéaire - 10/01/2017 - - DEC170072DR04
- Décision portant nomination de M. Ludovic LARGEAU aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies - 17/01/2017 - - DEC162888DR04
- Décision portant nomination de Mme Olivia MAUGUIN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies - 17/01/2017 - - DEC162883DR04
- Décision portant nomination de Mme Olivia MAUGUIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies - 01/01/2017 - - DEC162878DR04
- Décision portant nomination de Mme Laurence FERLAZZO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies - 01/01/2017 - - DEC162877DR04
- Décision portant nomination de M. Grégoire BEAUDOIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies - 01/01/2017 - - DEC162876DR04
- Décision portant nomination de M. Ali MADOURI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies - 01/01/2017 - - DEC162875DR04
- Décision portant nomination de M. Michel Guidal aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR 8608 intitulée Institut de Physique Nucléaire d'Orsay - 03/01/2017 - - DEC162768IN2P3
- Décision portant nomination de M. Cédric VILLEBASSE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies - 01/01/2017 - - DEC162715DR04
- Décision portant nomination de M. Xavier LE ROUX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies - 01/01/2017 - - DEC162714DR04
- Décision portant nomination de M. Alain CLEMENT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies - 01/01/2017 - - DEC162713DR04

07.01.05. DR5

07.01.05.09. 2017

- Décision portant nomination de M Olivier Charlot aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°UMR8184 intitulée Théorie Economique, Modélisation et Applications-THEMA - 11/01/2017 - - DEC162587INSHS

- Décision portant nomination de M. Christophe Chalons aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR8100 intitulée Laboratoire de Mathématique d Versailles (LMV). - 18/01/2017 - - DEC162816INSMI

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Pauline Laffite, directrice par intérim de la fédération de Recherche FR3487 intitulée Fédération de Mathématiques de l'École Centrale Paris. - 18/01/2017 - - DEC162349INSMI

- Décision portant cessation de fonctions et nominations de M. Habibou Maitournam aux fonctions de directeur et M. Pierre Moussou aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR9219 intitulée "Institut des Sciences de la Mécanique et Applications Industrielles (IMSIA)" - 02/01/2017 - - DEC162771INSIS

- décision portant nomination de Mme Corinne Verger-Chaptal aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°UMR7234 intitulée centre d'Economie de l' Université Paris -Nord-CEPN - 09/01/2017 - - DEC162487INSHS

- Décision portant nomination de M Christophe Pérignon aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°UMR2959 intitulée Groupement de recherche et d'Etudes en Gestion à HEC-GREGEHEC - 02/01/2017 - - DEC162727INSHS

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Charles FAVRE, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7640 intitulée Centre de Mathématiques Laurent Schwartz de l'École Polytechnique (CMLS). - 29/01/2017 - - DEC170154INSMI

- Décision portant nomination de M. Emmanuel Magnier, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8180 intitulée « Institut Lavoisier de Versailles » (ILV) - 20/01/2017 - - DEC162886INC

07.01.06. DR6

07.01.06.09. 2017

- Décision portant nomination de Mme Rachel Guillain, directrice adjointe par intérim du Laboratoire d'Economie de Dijon-LEDI - 02/01/2017 - - DEC162086INSHS

- Décision portant nomination de Mme Sabah El Gharbaoui aux fonctions de responsable du service Communication de la délégation Centre-Est - 01/02/2017 - - DEC170439DR06

- Décision portant nomination de M Alex Boulton aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7118 intitulée Analyse et Traitement informatique de la langue Française-ATILF - 11/01/2017 - - DEC162475INSHS

07.01.07. DR7

07.01.07.08. 2016

- Décision portant renouvellement de nomination de Madame Christiane BATTOUE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5304 intitulée " Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod ". - 17/11/2016 - - DEC161164DR07

- Décision portant nomination de Madame Karine THOINET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5310 intitulée " Institut Neuromyogène ". - 21/10/2016 - - DEC161176DR07

- Décision portant nomination de Madame Michèle WEISS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5310 intitulée " Institut Neuromyogène ". - 21/10/2016 - - DEC161178DR07

- Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Joachim BLANC-GONNET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5513 intitulée " Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes ". - 08/12/2016 - - DEC161186DR07

- Décision portant nomination de Monsieur Nazario MORGADO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5513 intitulée " Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes ". - 17/11/2016 - - DEC161187DR07
- Décision portant nomination de M.Frédéric GALISSON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5086 intitulée "Microbiologie Moléculaire et Biochimie Structurale", de l'unité mixte UMR5305 intitulée "Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique" et de l'unité mixte UMS3760 intitulée "Institut de Biologie et Chimie des Protéines". - 20/12/2016 - - DEC162446DR07
- Décision portant nomination de Mme Perrine MERCIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5086 intitulée "Microbiologie Moléculaire et Biochimie Structurale", de l'unité mixte UMR5305 intitulée "Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique" et de l'unité mixte UMS3760 intitulée "Institut de Biologie et Chimie des Protéines". - 19/12/2016 - - DEC162448DR07
- Décision portant cessation de fonctions de M. Renaud Payre et nomination de M. Claude Gautier, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°UMR5206 intitulée TRIANGLE : Action, Discours, Pensée Politique et Économique. - 08/12/2016 - - DEC162493INSHS
- Décision portant cessation de fonctions de M.SUCHORSKI Krzysztof, assistant(e) de prévention (AP) au sein de l'unité UMR6524 intitulée Laboratoire magmas et volcans (LMV). - 22/11/2016 - - DEC162592DR07
- Décision portant nomination de M. Philippe REGRENY aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5270 intitulée Institut des Nanotechnologies de Lyon - 06/12/2016 - - DEC162707DR07
- Décision portant renouvellement de nomination de Madame Hélène HENRI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5558 intitulée " Biométrie et biologie évolutive ". - 31/01/2016 - - DEC160662DR07
- Décision portant renouvellement de nomination de Madame Pascale CHEVRET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5558 intitulée " Biométrie et biologie évolutive ". - 31/01/2016 - - DEC160664DR07
- Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Stéphane DELMOTTE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5558 intitulée " Biométrie et biologie évolutive ". - 31/01/2016 - - DEC160674DR07
- Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur François CAUWET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5615 intitulée " Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces ". - 01/12/2016 - - DEC160688DR07
- Décision portant renouvellement de nomination de Madame Frédérique ROZIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5667 intitulée " Reproduction et développement des plantes ". - 15/12/2016 - - DEC160692DR07
- Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Alexis LACROIX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5667 intitulée " Reproduction et développement des plantes ". - 15/12/2016 - - DEC160694DR07
- Décision portant nomination de Monsieur Franck CAPISANO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte FR3747 intitulée " Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux ". - 19/10/2016 - - DEC160983DR07
- Décision portant renouvellement de nomination de Madame Sandrine DENIS-QUANQUIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5182 intitulée " Laboratoire de Chimie ". - 15/12/2016 - - DEC160989DR07
- Décision portant renouvellement de nomination de Madame Delphine PITRAT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5182 intitulée " Laboratoire de Chimie ". - 15/12/2016 - - DEC160990DR07
- Décision portant renouvellement nomination de Madame Catherine GUIX aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5286 intitulée " Centre de recherche en cancérologie de Lyon ". - 25/11/2016 - - DEC161155DR07

- Décision portant renouvellement de nomination de Madame Anne VINCENT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5286 intitulée " Centre de recherche en cancérologie de Lyon ". - 25/11/2016 - - DEC161156DR07

07.01.07.09. 2017

- Décision portant nomination de Mme Alice Guionnet aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche UMR5669 intitulée « Unité de mathématiques pures et appliquées de l'ENS de Lyon » (UMP/ENSL) - 18/01/2017 - - DEC162716INSMI

- Décision portant nomination de M. Patrick BAILLOT aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5668 intitulée « Laboratoire d'Informatique du Parallélisme (LIP) » - 02/01/2017 - - DEC162866INS2I

- Décision portant nomination de Mme Aurélie de Sousa aux fonctions de correspondante pour la protection du potentiel scientifique et technique (PPST) de la délégation Rhône Auvergne - 30/01/2017 - - DEC170311DR07

- Décision portant nomination de M. Tristan Riboulet aux fonctions de responsable du service Technique et Patrimoine de la délégation Rhône Auvergne - 30/01/2017 - - DEC170314DR07

- Décision portant nomination de M. Guillaume Ricotta aux fonctions de directeur du groupement de recherche n°GDR2251 intitulé Structuration de la Théorie des Nombres. - 18/01/2017 - - DEC162833INSMI

07.01.08. DR8

07.01.08.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Benoist Pierre, aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR7323 intitulée Centre d'études supérieures de la Renaissance (CESR) - 10/01/2017 - - DEC162711INSHS

- Décision portant nomination de Monsieur Pascal BONNET aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR7311 intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA) - 14/12/2016 - - DEC162706INC

- Décision portant nomination de M. David CHOUTEAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN - 15/12/2016 - - DEC162822DR08

07.01.08.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Philippe Thomas aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° UMR7315 intitulée " Sciences des Procédés Céramiques et des Traitements de Surface" - 23/01/2017 - - DEC170019INC

- Décision portant prolongation du mandat de sous directeur de M. Ludovic Brutinot de l'unité propre de recherche n°UPR3079, intitulée " Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation - CEMHTI" - 30/01/2017 - - DEC170243INC

- Décision portant nomination de Mme Elodie FOURRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7285 intitulée "Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers" - IC2MP. - 05/01/2017 - - DEC163072DR08

- Décision portant nomination de Mme Christine CANAFF aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7285 intitulée "Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers" - IC2MP. - 05/01/2017 - - DEC163073DR08

- Décision portant nomination de Mme Sophie MORISSET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7285 intitulée "Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers" - IC2MP - 05/01/2017 - - DEC163071DR08

- Décision portant nomination de Mme Maryline RAIMOND aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7267 intitulée "Ecologie et Biologie des Interactions" - EBI. - 05/01/2017 - - DEC163014DR08

- Décision portant nomination de Mme Magali LALLEMAND aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7267 intitulée "Ecologie et Biologie des Interactions" - EBI. - 05/01/2017 - - DEC163013DR08

- Décision portant nomination de M. Pascal Baseilhac aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7350 intitulée Laboratoire de Mathématiques et Physique Théorique (LMPT). - 18/01/2017 - - DEC162843INSMI

- Décision portant nomination de M Christophe Hurlin directeur et de M Alexis Direr directeur adjoint de l'Unité mixte de recherche n°UMR7322 intitulée laboratoire d'Economie d'Orléans-LEO - 11/01/2017 - - DEC162794INSHS

07.01.09. DR10

07.01.09.08. 2016

- Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Thierry Romero, assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7515 intitulée Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé (ICPEES) - 14/12/2016 - - DEC162786DR10

07.01.09.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Dominique MULLER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7357 intitulée Laboratoire des sciences de l'Ingénieur, de l'Informatique et de l'Imagerie (ICube) - 13/01/2017 - - DEC162635DR10

- Décision portant nomination de Mme Mélanie SCHMITT aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°UMR7354 intitulée Droit, religion, entreprise et société (DRES). - 06/02/2017 - - DEC170212INSHS

- Décision portant nomination de M. Denis OSTER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC) - 13/01/2017 - - DEC162628DR10

- Décision portant cessation de fonctions de M. Marc Rousseau et nomination de M. Stéphane Blanc aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7178 intitulée « Institut pluridisciplinaire Hubert Curien » (IPHC) - 03/01/2017 - - DEC162777IN2P3

- Décision portant nomination de M. Jean-Louis TECQUERT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité MOY1000 intitulée Délégation Alsace du CNRS - 13/01/2017 - - DEC170078DR10

- Décision portant nomination de M. Vincent-Joseph POIREL aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR3212 Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI) - 20/01/2017 - - DEC170201DR10

07.01.10. DR11

07.01.10.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Laurent Simula aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche N° UMR5313 intitulée Laboratoire d' Economie Appliquée de Grenoble-GAEL - 03/02/2017 - - DEC170091INSHS

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Evelyne Miot, directrice par intérim de l'unité mixte de service UMS5638 intitulée Cellule de Coordination Documentaire nationale pour les Mathématiques. - 27/01/2017 - - DEC162712INSMI

- Décision portant nomination de M. Hervé Pajot aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service UMS3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société. - 18/01/2017 - - DEC162381INSMI

07.01.11. DR12

07.01.11.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Philippe CANTAU aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7257 intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques. - 30/09/2016 - - DEC162311DR12

- Décision portant nomination de M. Olivier UTEZA aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7341 intitulée Laboratoire lasers, plasmas et procédés photoniques. - 23/09/2016 - - DEC162310DR12

- Décision portant nomination de M. Christophe VERTHUY aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7280 intitulée Centre d'Immunologie de Marseille Luminy (CIML) - 17/06/2016 - - DEC160527DR12

- Décision portant nomination de M. Laurent CHARMASSON aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7341 intitulée Laboratoire lasers, plasmas et procédés photoniques. - 23/09/2016 - - DEC162309DR12

07.01.11.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Pascal Taranto, directeur de l'unité mixte de recherche UMR7304 intitulée Centre d'épistémologie et ergologie comparatives (CEPERC) - 06/02/2017 - - DEC170208INSHS

- Décision portant modification de la décision DEC162611INSU du 6 décembre 2016 - 06/01/2017 - - DEC162724INSU

- Décision portant nomination de Monsieur Olivier BELLIER aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°UMR7330 intitulée « Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement » (CEREGE) - 11/01/2017 - - DEC162687INSU

- Décision portant nomination de M. Giuseppe Di Liberti aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7304 intitulée Centre d'épistémologie et ergologie comparatives (CEPERC) - 09/01/2017 - - DEC162709INSHS

07.01.12. DR13

07.01.12.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Stéphane RIVOIRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5299 intitulée Laboratoire Univers et Particules de Montpellier - 05/10/2016 - - DEC162477DR13

- Décision portant nomination de Mme Valérie DURAND aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5554 intitulée Institut des Sciences de l'Evolution de Montpellier. - 28/09/2016 - - DEC162265DR13

07.01.12.09. 2017

- Décision portant nomination de M Magdalou aux fonctions de directeur et de Monsieur Pierre Courtois et Monsieur Nicolas Quérou aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n° UMR5474 intitulée Laboratoire Montpellierain d'Economie Théorique et Appliquée - 09/01/2017 - - DEC162516INSHS

07.01.13. DR14

07.01.13.09. 2017

- Décision portant nomination de M Arnaud Reynaud aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5314 intitulée TSE Recherche - 02/01/2017 - - DEC162741INSHS

- Décision portant nomination de M. Etienne RUELLAN aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5563 intitulée « Géosciences Environnement Toulouse » (GET). - 11/01/2017 - - DEC162695INSU

07.01.14. DR15

07.01.14.08. 2016

- Décision portant cessation de fonctions M. Andrew Smith, directeur et nomination de M. Xabier Itçaina, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°UMR5116 intitulée Centre Emile Durkheim. - 08/12/2016 - - DEC162600INSHS

07.01.14.09. 2017

- Décision portant nomination de M Claude Dupuy aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°UMR5113 intitulée Groupe de recherche en Economie Théorique et Appliquée-

GRETHA - 02/01/2017 - - DEC162721INSHS

- Décision portant cessation de fonctions de M. Alain OCHSENHOFER, assistant de prévention (AP) au sein de l'UMR5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M) - 20/01/2017

- - DEC170207DR15

- Décision portant nomination de M. Stéphane Grevy aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5797 intitulée Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan (CENBG) - 03/01/2017 - - DEC162779IN2P3

- Décision portant cessation de fonctions et nominations de M. Jean-Christophe Batsale aux fonctions de directeur et de Mrs Thierry Palin Luc, Olivier Cahuc et Jean-Luc Battaglia aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche UMR5295 intitulée "Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M)" - 02/01/2017 - - DEC162770INSIS

- Décision portant cessation de fonctions de M. Claude MANIGAND, assistant de prévention (AP) au sein de l'UMR5248 intitulée Institut de chimie et de biologie des membranes et des nanoobjets (CBMN) - 10/01/2017 - - DEC170103DR15

- Décision portant nomination de Madame Valentine Wakelam aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°UMR5804 intitulée « Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux » (LAB) - 11/01/2017 - - DEC162689INSU

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Chantal BLANCHARD, assistante de prévention (AP) au sein de l'UMR5142 intitulée Laboratoire de mathématiques et de leurs applications (LMAP) - 10/01/2017 - - DEC170104DR15

07.01.15. DR16

07.01.15.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Christophe FERSING aux fonctions de responsable par intérim du service technique et logistique de la délégation Paris Michel-Ange - 02/01/2017 - - DEC170326DR16

- renouvellement de nomination de Mme Elodie Apard en qualité de directrice adjointe par intérim de l'USR3336 UMFRE 24 Institut français d'Afrique du sud Nairobi. - 31/07/2017 - - DEC162919INSHS

- décision de M. Thomas Vernet aux fonctions de directeur de l'USR3336 à compter du 1er janvier 2017 - 20/01/2017 - - DEC162918INSHS

- Décision portant nomination de M. James Ellis Collandier aux fonctions de directeur, UMI3069 intitulée The Pacific Institute for the Mathematical Sciences (PIMS). - 23/12/2017 - - DEC162817INSMI

07.01.16. DR17

07.01.16.08. 2016

- Décision portant nomination de Mme Catherine Boussard aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'Unité Mixte de Recherche UMR6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes - 06/12/2016 - - DEC162641DR17

- Décision portant nomination de Mme Claudia Lalli aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'Unité Mixte de Recherche UMR6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes - 06/12/2016 - - DEC162640DR17

- Décision portant nomination de Mme Christelle Pareige aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR6082 intitulée Ecole Nationale Supérieure des Sciences Appliquées et des Technologies - 20/12/2016 - - DEC162341DR17

- Décision portant nomination de Mme Francine Solal aux fonctions de chargée de mission - 15/06/2016 - - DEC161091INP

07.01.16.09. 2017

- Décision de nomination de Bernadette SELLERS aux fonctions de directrice adjointe par intérim à compter du 1er janvier 2017 jusqu'au 31 juillet 2017 - 31/01/2017 - - DEC170029INSHS

- Décision portant nomination de M. Yann Pavic aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire - 17/01/2017 - - DEC170025DAJ

07.01.17. DR18

07.01.17.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Frank LAFONT aux fonctions de chargé de mission - 09/01/2017 - - DEC170062INSB

- Décision portant nomination de M. Franck DUMEIGNIL aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR8181 intitulée Unité de Catalyse et de Chimie du Solide (UCCS) - 20/01/2017 - - DEC162882INC

- Décision portant cessation de fonctions et nomination M. Pierre Boulet aux fonctions de responsable de la fédération de recherche en évolution n°FRE3723 intitulée "Laboratoire de mécanique de Lille (LML)" - 02/01/2017 - - DEC162772INSIS

07.01.18. DR19

07.01.18.08. 2016

- Décision portant nomination de M Jérôme LECOURT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMS3318 intitulée Centre National de Recherche Technologique (CNRT) - 10/06/2016 - - DEC161311DR19

07.01.18.09. 2017

- Décision portant nomination de Mme Béatrice TOFONI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de la délégation Normandie ç MOY1900 - 01/01/2017 - - DEC170115DR19

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Pascal Loisel aux fonctions de chargé de mission - 26/01/2017 - - DEC170137DRH

- Décision portant cessation de fonctions de M. Eric Palazzo chargé de mission - 10/01/2017 - - DEC170003DAI

- Décision portant renouvellement de M. Srinivas Kaveri aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à New-Delhi - 31/01/2017 - - DEC170005DAJ

07.01.21. Nomination autres instances

07.01.21.08. 2016

- Décision modifiant le membre titulaire à la commission administrative paritaire du corps des assistants ingénieurs à compter du 1er janvier 2017 - 27/10/2016 - - DEC162457DRH

07.01.22. Instituts

07.01.22.09. 2017

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Emmanuelle Lacaze aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut de Physique (INP) - 01/01/2017 - - DEC162931DAJ

- Décision portant fin de fonctions de M. Augustin Holl, directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) - 31/01/2017 - - DEC170223DAJ

- Décision portant fin de fonctions de M. Michel de Labacherie et nomination de M. Gilles Dambrine aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes (INSIS) - 17/01/2017 - - DEC162907DAJ

- Décision portant nomination de M. Michel de Labacherie aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes (INSIS) - 17/01/2017 - - DEC162460DAJ

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.02.01.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à Madame Laure BLANC-FERAUD, directrice de l'unité GDR720 intitulée Information, signal, vision, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170330DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Khaled HASSOUNI, directeur de l'unité UPR3407 intitulée Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/01/2017 - - DEC170158DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier COMPAGNON, directeur par intérim de l'unité UMR7227 intitulée Centre de recherche et de documentation des Amériques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/01/2017 - - DEC170148DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier GORCEIX, directeur de l'unité UMR7538 intitulée Laboratoire de physique des lasers, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/01/2017 - - DEC170147DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe SAVARIN, directeur par intérim de l'unité UMR7244 intitulée Laboratoire de Chimie, Structures, Propriétés de Biomatériaux et d'Agents Thérapeutiques (CSPBAT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/01/2017 - - DEC170049DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Marc CHAUSSIDON, directeur de l'unité UMR7154 intitulée Institut de physique du globe de Paris (UMR-IPGP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/02/2017 - - DEC170479DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Marc CHAUSSIDON, directeur de l'unité UMS3454 intitulée Institut de physique du globe de Paris » (IPGP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/02/2017 - - DEC170478DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Marc CHAUSSIDON, directeur par intérim de l'unité UMS3454 intitulée Institut de physique du globe de Paris » (IPGP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/02/2017 - - DEC170448DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Marc CHAUSSIDON, directeur par intérim de l'unité UMR7154 intitulée Institut de physique du globe de Paris (UMR-IPGP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/02/2017 - - DEC170447DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Alexandre FRANCOIS, directeur de l'unité UMR7107 intitulée Laboratoire de Langues et Civilisations à Tradition Orale (LACITO), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170406DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur François KEPES, directeur de l'unité FRE3561 intitulée Institut de Biologie Systémique et Synthétique, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170328DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Anouk BARBEROUSSE, directrice par intérim de l'unité FRE3593 intitulée Sciences, Normes, Décisions (SND), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170327DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Christophe FOUQUERE, directeur de l'unité FR3734 intitulée Fédération MathSTIC, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170325DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Eric DUPREZ, directeur de l'unité FR3242 intitulée Institut d'Alembert (IDA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170322DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Samuel FOREST, directeur de l'unité FR2609 intitulée Fédération Francilienne de Mécanique - matériaux, structures, procédés, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170321DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Isabelle BRIL DE ROUGEMONT, directrice de l'unité FR2559 intitulée Fédération typologie et universaux linguistiques : données et modèles, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170320DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Fabrice JEJCIC, directeur de l'unité UPS2259 intitulée Cultures, Langues, Textes, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 01/02/2017 - - DEC170269DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe BATIFOULIER, directeur de l'unité UMR7234 intitulée Centre d'Economie de Paris Nord-CEPN, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170248DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Rainier LANSELLE, directeur de l'unité UMR8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale (C.R.C.A.O), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170242DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Gabrielle Le TALLEC-LLORET, directrice de l'unité UMR7187 intitulée Lexiques, Dictionnaires, Informatiques-LDI, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170240DR01

07.02.02. DR2

07.02.02.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à Mme Laurence Decker-Jugie pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 01/12/2016 - - DEC170174DR02

07.02.04. DR4

07.02.04.08. 2016

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité FR3510 intitulée Fédération de chimie physique de Paris Saclay - 14/12/2016 - - DEC162851DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Thomas GUSTAFSSON, directeur de l'unité FR3510 intitulée Fédération de chimie physique de Paris Saclay, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/12/2016 - - DEC162845DR04

07.02.04.09. 2017

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7644 intitulée Centre de physique théorique - 01/01/2017 - - DEC170136DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-René CHAZOTTES, directeur de l'unité UMR7644 intitulée Centre de physique théorique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2017 - - DEC170135DR04

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Bertrand Minault, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Sud - 24/01/2017 - - DEC170152DAJ

- Décision portant délégation de signature à M. Michel GUIDAL, directeur de l'unité UMR8608 intitulée Institut de Physique Nucléaire d'Orsay, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2017 - - DEC170041DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Daniel Ernesto SHULZ, directeur de l'unité FRE3693 intitulée Unité de neurosciences, information et complexité, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2017 - - DEC162841DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité FRE3693 intitulée Unité de Neurosciences, Information et Complexité - 01/01/2017 - - DEC162842DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Achille STOCCHI, directeur de l'unité UMR8607 intitulée Laboratoire de l'accélérateur linéaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2017 - - DEC162872DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR8607 intitulée Laboratoire de l'accélérateur linéaire - 01/01/2017 - - DEC162873DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Christophe CLANET, directeur de l'unité UMR7646 intitulée Laboratoire d'hydrodynamique par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170231DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR8608 intitulée Institut de Physique Nucléaire d'Orsay - 01/01/2017 - - DEC170042DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR3681 intitulée Institut de physique théorique - 01/01/2017 - - DEC170151DR04

- Décision portant délégation de signature à M. François DAVID, directeur de l'unité UMR3681 intitulée Institut de physique théorique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2017 - - DEC170150DR04

- Décision portant délégation de signature à Mme Emmanuelle DELEPORTE, directeur de l'unité GDR2010 intitulée Pérovskites halogénée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2017 - - DEC170157DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7640 intitulée Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique - 01/02/2017 - - DEC170444DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Charles FAVRE, directeur de l'unité UMR7640 intitulée Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170443DR04

07.02.05. DR5

07.02.05.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle GUENEAU et Mme Fadoua HAMMAMI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8218 intitulée Arts, Créations, Théories, Esthétiques (ACTE) - 13/01/2017 - - DEC170144DR05

07.02.05.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à Madame Sylvie THENAULT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8058 intitulée Centre d'Histoire du XXe siècle - 26/12/2016 - - DEC162903DR05

- Décision portant délégation de signature à Mme Pascale GOETSCHER, directrice de l'unité UMR8058 intitulée Centre d'histoire sociale du XXème siècle (CHS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/12/2016 - - DEC162902DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Maximilian KISTLER, directeur de l'unité UMR8590 intitulée Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/12/2016 - - DEC162889DR05

- Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine BERROIR, à Mme Martine LABORDE et à Mme Veronique DEGOUT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8504 intitulée Géographie-cités - 23/12/2016 - - DEC162887DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Arnaud BANOS, directeur de l'unité UMR8504 intitulée Géographie-cités, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/12/2016 - - DEC162885DR05

- Décision portant délégation de signature à M. David Schmool, directeur par intérim de l'unité UMR8635 intitulée Groupe d'Étude de la Matière Condensée - GEMAC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/12/2016 - - DEC162820DR05

07.02.05.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Olivier Giraud, directeur de l'unité UMR3320 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique (LISE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 16/01/2017 - - DEC170156DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe Erikson, directeur de l'unité UMR7186 intitulée Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/01/2017 - - DEC170048DR05

- Décision portant délégation de signature à M. François Villeneuve, directeur de l'unité UMR7041 intitulée Archéologies et sciences de l'Antiquité, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/01/2017 - - DEC170130DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Christophe CHALONS, directeur de l'unité UMR8100 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Versailles, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/01/2017 - - DEC170209DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Baptiste Buob et Mme Farida Djeridi, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7186 intitulée Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative - 06/01/2017 - - DEC170050DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Richard CONTE, directeur de l'unité UMR8218 intitulée Arts, Créations, Théories, Esthétiques (ACTE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 13/01/2017 - - DEC170143DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Alain Vienne et Mme Rachida Amhdez pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8028 intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides - 25/01/2017 - - DEC170236DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Daniel Hestroffer, directeur de l'unité UMR8028 intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/01/2017 - - DEC170233DR05

- Décision portant délégation de signature à Mme Brigitte Boissavit, Mme Anne Violaine Szabados et Mme Sophia Fremiot, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7041 intitulée Archéologies et sciences de l'Antiquité - 12/01/2017 - - DEC170131DR05

07.02.06. DR6

07.02.06.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à Mme Eva Buchi, directrice de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/10/2016 - - DEC162412DR06

07.02.06.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à Mme Jocelyne Dias, adjointe à la Déléguée Régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale de la circonscription Centre Est - 02/01/2017 - - DEC162818DR06

- Décision portant délégation de signature à Mme Jocelyne Dias, adjointe à la déléguée régionale Centre-Est pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 02/01/2017 - - DEC162819DR06

- Décision portant délégation de signature à Mme Sabine Lefebvre, directrice de l'unité UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire - Sociétés par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2017 - - DEC162927DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Sébastien Bully pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire - Sociétés - 02/01/2017 - - DEC162928DR06

- Décision portant modification de la décision DEC152286DAJ du 9 novembre 2015 modifiée, portant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale Centre-Est - 06/01/2017 - -

DEC162930DAJ

- Décision portant délégation de signature à M. Laurent Larger, directeur de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie (FEMTO-ST), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 02/01/2017 - -

DEC170012DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Laurent Larger pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6174 intitulée Franche Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique- Sciences et Technologie (FEMTO ST). -

02/01/2017 - - DEC170014DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Lionel Breillon, directeur de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2017 - - DEC170015DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Olivier Lalouette et à Mme Sylvie Issanchou pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Science du Goût et de l'Alimentation. - 02/01/2017 - - DEC170016DR06

- Décision portant délégation de signature à Emmanuel Fara, directeur de l'unité UMR6282 intitulée Biogéosciences - Dijon, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2017 - - DEC170021DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Thomas Saucedo et à Mme Laëtitia Bassereau-Vauthier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6282 intitulée Biogéosciences. - 02/01/2017 - - DEC170023DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Sylvain Picaud, directeur de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Temps-fréquence, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 02/01/2017 - - DEC170043DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Yves Hihn et Mme Christiane Grillier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Temps-fréquence, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules. - 02/01/2017 - - DEC170044DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Abderrahim Jourani, directeur de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2017 - - DEC170053DR06

- Décision portant délégation de signature à Mme Lucy Moser-Jauslin et à M. Daniele Faenzi pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne. - 02/01/2017 - - DEC170054DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Christophe Delaunay, directeur de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2017 - - DEC170057DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Clément Dombry et à Alexei Lozinski pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon. - 02/01/2017 - - DEC170058DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Franck Denat, directeur de l'unité UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2017 - - DEC170100DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Cyrille Hierso et à Mme Claire Lejault pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne. - 02/01/2017 - - DEC170101DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Francis Aubert, directeur de l'unité USR35316 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon, par la déléguée régionale en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - 02/01/2017 - - DEC170105DR06

- Décision portant délégation de signature à Mme Nélia Roulot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon - 02/01/2017 - - DEC170106DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis Tornatore, directeur de l'unité UMR7366 intitulée Centre Georges Chevrier, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2017 - - DEC170109DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Vincent Chambarlhac pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7366 intitulée Centre Georges Chevrier. - 02/01/2017 - - DEC170110DR06

- Décision portant délégation de signature à Mme Bénédicte Poulin-Charronnat, directrice de l'unité UMR5022 intitulée Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et du Développement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2017 - - DEC170169DR06

- Décision portant délégation de signature à Mme Annie Vinter, Mme Corinne Martin et à Mme Sandrine Pinson pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5022 intitulée Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et du Développement. - 02/01/2017 - - DEC170171DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Dominik Schaniel directeur de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 01/02/2017 - - DEC170182DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Massimo Nespolo et Mme Anne Clause pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations. - 02/01/2017 - - DEC170183DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Alain Dereux, directeur de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 02/01/2017 - - DEC170188DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Sébastien Chevalier, à M. Guy Millot, à Mme Claudine Jonon, à Mme Nathalie Dufour, et à Mme Claire Priou-Jacotot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne. - 02/01/2017 - - DEC170189DR06

07.02.07. DR7

07.02.07.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M.Télesphore Sime-Ngando,directeur de l'unité UMR6023 intitulée Microorganismes : génome et environnement (LMGE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 01/01/2017 - - DEC170163DR07

- Décision portant délégation de signature à M. Didier Laporte, directeur de l'unité UMR6524 intitulée Laboratoire magmas et volcans, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 01/01/2017 - - DEC170176DR07

- Décision portant délégation de signature à M.David Coeurjolly, directeur de l'unité FR2000 intitulée Fédération Informatique de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 01/01/2017 - - DEC170184DR07

- Décision portant délégation de signature à M. Dejan Dimitrijevic, directeur de l'unité FRE2002 intitulée Laboratoire d'anthropologie des enjeux contemporains, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 01/01/2017 - - DEC170190DR07

- Décision portant délégation de signature Mme Martine Meunier, directrice de l'unité GDR2003 intitulée Recherche biomédicale française en immunologie, infectiologie et neuroscience, et primates non-humains, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2017 - - DEC170211DR07

- Décision portant délégation de signature à Mme Evelyne Gil, directrice de l'unité UMR6602 intitulée Institut Pascal, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2017 - - DEC170215DR07
- Décision portant modification de la décision DEC150739DR07 du 1er Janvier 2015, portant délégation de signature à M. Guillaume Hanrot, directeur de l'unité UMR5668 intitulée Laboratoire d'informatique du parallélisme, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2017 - - DEC170217DR07
- Décision portant délégation de signature à M.Fabrice Leroux, directeur de l'unité UMR6296 intitulée Institut de Chimie de Clermont-Ferrand, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2017 - - DEC170227DR07
- Décision portant délégation de signature à Mme Alice Guionnet, directrice de l'unité UMR5669 intitulée Unité de mathématiques pures et appliquées de l'ENS de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2017 - - DEC170239DR07
- Décision portant délégation de signature à Mme Christine Detrez, directrice de l'unité UMS3773 intitulée Le Laboratoire de l'Education, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2017 - - DEC170241DR07
- Décision modifiant la décision DEC131340DR07 portant délégation de signature à M.Patrick Bachelery, directeur de l'unité UMS833 intitulée Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2017 - - DEC170508DR07

07.02.08. DR8

07.02.08.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Vincent RIDOUX, directeur de l'unité UMS3462 intitulée « Système d'Observation pour la Conservation des Mammifères et Oiseaux Marins » - SOCMOM par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2017 - - DEC170119DR08
- Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Grâce TEXEIRA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3462 intitulée « Système d'Observation pour la Conservation des Mammifères et Oiseaux Marins » - SOCMOM. - 12/01/2017 - - DEC170121DR08
- Décision portant délégation de signature à M. Benoist PIERRE, directeur de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2017 - - DEC170122DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Alexis DIRER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » - LEO. - 30/01/2017 - - DEC170442DR08
- Décision portant délégation de signature à M. Pascal BONNET, directeur de l'unité UMR7311 intitulée "Institut de Chimie Organique et Analytique" - ICOA par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/02/2017 - - DEC170504DR08
- Décision portant délégation de signature à Mme Carine LUCAS, directrice de l'unité GDR3485 intitulée « Modélisation et simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels » - EGRIN par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2017 - - DEC170111DR08
- Décision portant délégation de signature à Mme Marie-France GRESPIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3485 intitulée « Modélisation et simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels » - EGRIN - 09/01/2017 - - DEC170112DR08
- Décision portant délégation de signature à M. Samir ADLY, directeur de l'unité GDR3273 intitulée « Mathématiques de l'Optimisation et Applications » - MOA par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2017 - - DEC170113DR08

- Décision portant délégation de signature à M. Pascal BONNET, directeur de l'unité UMR7311 intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2017 - - DEC170116DR08

- Décision portant délégation de signature à M. Pascal BASEILHAC, directeur adjoint de l'unité UMR7350 intitulée « Laboratoire de Mathématique et Physique Théorique » - LMPT par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2017 - - DEC170118DR08

07.02.09. DR10

07.02.09.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à M. Didier Rognan, directeur de l'unité GDR3418 intitulée Chémoinformatique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 18/11/2016 - - DEC162389DR10

- Décision portant délégation de signature à M Frédéric Colin, directeur de l'unité UMR7044 intitulée Archéologie et Histoire Ancienne : Méditerranée et Europe (ARCHIMEDE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 06/12/2016 - - DEC162398DR10

- Décision portant délégation de signature à Mme Françoise Colobert, directrice de l'unité UMR7509 intitulée Laboratoire de Chimie Moléculaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/10/2016 - - DEC162452DR10

- Décision portant délégation de signature à M Frédéric Colin, directeur de l'unité UMR7044 intitulée Archéologie et Histoire Ancienne : Méditerranée et Europe (ARCHIMEDE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/12/2016 - - DEC162744DR10

07.02.09.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Marcel Hibert, directeur de l'unité UMR7200 intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2017 - - DEC162811DR10

- Décision portant délégation de signature à M. David Brasse, directeur de l'unité GDR2917 intitulée Outils et Méthodes Nucléaires pour la Lutte contre le Cancer, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 11/01/2017 - - DEC162815DR10

- Décision portant délégation de signature à M. Didier Rognan directeur de l'unité GDR 3418 intitulée Chémoinformatique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 13/01/2017 - - DEC162835DR10

07.02.10. DR11

07.02.10.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Dominique DUCHESNEAU, directeur de l'unité GDR2918 intitulée NEUTRINO par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/01/2017 - - DEC170061DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Christophe SALOMON, directeur de l'unité UMS2002 intitulée Ecole de Physique des Houches, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2017 - - DEC170360DR11

- Décision portant délégation de signature à Mme Elisabeth BLANQUET NICOLAS, directeur de l'unité GDR2009, intitulée Réseau des Acteurs Français de l'ALD (RAFALD), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2017 - - DEC170368DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Pierre BRASSEUR, directeur de l'unité UMR5001 intitulée Institut des Géosciences de l'Environnement (IGE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/01/2017 - - DEC170020DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric CHANDEZON, directeur de l'unité UMR5819 intitulée Systèmes Moléculaires et nano Matériaux pour l'Energie et la Santé (SyMMES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/01/2017 - - DEC170010DR11

07.02.11. DR12

07.02.11.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Marin DACOS, directeur de l'unité UMS3287 intitulée Centre pour l'édition électronique ouverte, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2017 - - DEC170011DR12

07.02.12. DR13

07.02.12.08. 2016

- GDR3072 - Délégation de signature de M. Philippe FRAISSE - 12/12/2016 - - DEC162764DR13

- GDR3072 - Délégation de signature PRM de M. Philippe FRAISSE - 21/12/2016 - - DEC162765DR13

07.02.12.09. 2017

- UMR9214 - Délégation de signature de M. Jacques MERCIER - 24/01/2017 - - DEC170228DR13

- UMR9004 - Délégation de signature PRM de M. Jean-Michel MESNARD - 10/01/2017 - - DEC170097DR13

- UMR9004 - Délégation de signature de M. Jean-Michel MESNARD - 10/01/2017 - - DEC170096DR13

- UMR5021 - Délégation de signature de Mme Claude GRISON - 10/01/2017 - - DEC170086DR13

- UMR9002 - Délégation de signature de M. Monsef BENKIRANE - 10/01/2017 - - DEC170094DR13

- UMR9002 - Délégation de signature PRM de M. Monsef BENKIRANE - 10/01/2017 - - DEC170095DR13

- GDR2915 - Délégation de signature PRM de M. Jean-Sébastien HOFFMANN - 10/01/2017 - - DEC170084DR13

- GDR2915 - Délégation de signature de M. Jean-Sébastien HOFFMANN - 10/01/2017 - - DEC170083DR13

07.02.13. DR14

07.02.13.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à Mme Safiatou Delpoux, à Mme Marie Pelletier et à M. Yves Henry pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5099 intitulée Laboratoire de biologie moléculaire eucaryote - 26/01/2017 - - DEC170178DR14

- Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Emmanuel Gleizes, directeur de l'UMR5099 intitulée Laboratoire de biologie moléculaire eucaryote, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/01/2017 - - DEC170177DR14

07.02.14. DR15

07.02.14.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Fabio Pistolesi, directeur de l'UMR5798 intitulée Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine (LOMA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/01/2017 - - DEC170140DR15

- Décision portant délégation de signature à M. Hamid Kellay pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5798 intitulée Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine (LOMA) - 26/01/2017 - - DEC170281DR15

- Décision portant délégation de signature à M. Ronan Hervouet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5116 intitulée Centre Emile Durkheim - Science politique et sociologie comparatives - 26/01/2017 - - DEC170283DR15

- Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Hontebeyrie pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5142 intitulée Laboratoire de Mathématiques et de leurs Applications (LMAP) - 10/01/2017 - - DEC170132DR15

- Décision portant délégation de signature à M. Xavier Itçaina, directeur de l'UMR5116 intitulée Centre Emile Durkheim - Science politique et sociologie comparatives, par la déléguée régionale en

sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/01/2017 - - DEC170271DR15

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe Moretto, directeur de l'UMR5797 intitulée Centre d'Etudes Nucléaires de Bordeaux-Gradignan (CENBG), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/01/2017 - - DEC170145DR15

- Décision portant délégation de signature à M. Didier Lassaque pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M) - 13/01/2017 - - DEC170153DR15

- Décision portant délégation de signature à M. Jérôme Baussart pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5797 intitulée Centre d'Etudes Nucléaires de Bordeaux-Gradignan (CENBG) - 13/01/2017 - - DEC170149DR15

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe Batsale, directeur de l'UMR5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/01/2017 - - DEC170146DR15

07.02.15. DR16

07.02.15.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Eiichi YOSHIDA, directeur de l'unité UMI3218 intitulée Joint Robotics Laboratory (JRL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/02/2017 - - DEC170519DR16

07.02.16. DR17

07.02.16.09. 2017

- Décision portant modification de la décision DEC140818DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire - 17/01/2017 - - DEC170028DAJ

- Décision portant délégation de signature à M. Yann Pavic pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 17/01/2017 - - DEC170024DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Yann Pavic, adjoint à la déléguée régionale en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clarisse David, déléguée régionale de la délégation Bretagne - Pays de la Loire - 19/01/2017 - - DEC170022DR17

07.02.17. DR18

07.02.17.09. 2017

- Délégation de signature LML FRE3723 Pierre BOULET - 02/01/2017 - - DEC162923DR18

07.02.18. DR19

07.02.18.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à M. Luc BOURGEOIS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6273 intitulée Centre Michel de Bouärd - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales. - 05/01/2017 - - DEC170040DR19

07.02.18.09. 2017

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Philippe PAREIGE, Directeur de l'unité UMR6634 intitulée Groupe de physique des matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 17/01/2017 - - DEC170159DR19

- Décision portant délégation de signature à M. Xavier SAUVAGE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6634 intitulée Groupe de physique des matériaux. - 17/01/2017 - - DEC170160DR19

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Navin ALAHARI directeur de l'unité intitulée Grand accélérateur national d'ions lourds UPR3266, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 05/01/2017 - - DEC170026DR19

- Décision portant délégation de signature à Madame Christine LAURENT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3266 intitulée Grand

accélérateur national d'ions lourds - 05/01/2017 - - DEC170027DR19

- Décision portant délégation de signature à M. Wilfrid PRELLIER, directeur de l'unité UMR6508 intitulée Laboratoire de cristallographie et sciences des matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/01/2017 - - DEC170030DR19

- Décision portant délégation de signature à M. Christian FERNANDEZ, directeur de l'unité UMR6506 Laboratoire Catalyse et Spectrochimie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 05/01/2017 - - DEC170034DR19

- Décision portant délégation de signature à M. Guillaume CLET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6506 intitulée Laboratoire Catalyse et Spectrochimie. - 05/01/2017 - - DEC170035DR19

- Décision portant délégation de signature à M. Gilles BAN directeur de l'unité UMR6534 intitulée Laboratoire de physique corpusculaire de Caen par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 05/01/2017 - - DEC170037DR19

- Décision portant délégation de signature à M. Rémi BOUGAULT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6534 intitulée Laboratoire de physique corpusculaire de Caen.xx - 05/01/2017 - - DEC170038DR19

- Décision portant délégation de signature à Mme Christine DELAPLACE, directrice de l'unité UMR6273 intitulée Centre Michel de Bouärd - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/01/2017 - - DEC170039DR19

- Décision portant délégation de signature à Mme Armelle CESSOU, directrice de l'unité UMR6614 intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 06/01/2017 - - DEC170051DR19

- Décision portant délégation de signature à M. Christophe DUMOUCHEL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6614 intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie. - 06/01/2017 - - DEC170052DR19

- Décision portant délégation de signature à Mme Myriam BERNAUDIN, Directrice de l'unité FRE2001 intitulée Imagerie et Stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 06/01/2017 - - DEC170055DR19

- Décision portant délégation de signature à Mme Florence COUTEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE2001 intitulée Imagerie et Stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales. - 06/01/2017 - - DEC170056DR19

- Décision portant délégation de signature à M. Thierry LEQUEUX, directeur de l'unité UMR6507 intitulée Laboratoire de Chimie Moléculaire et Thio-organique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/01/2017 - - DEC170059DR19

- Décision portant délégation de signature M. Jacques ROUDEN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6507 intitulée Laboratoire de Chimie Moléculaire et Thio-organique. - 06/01/2017 - - DEC170060DR19

- Décision donnant délégation de signature à M. Benoît HAELEWYN, Directeur de l'unité UMS3408 intitulée Unité support CYCERON, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 09/01/2017 - - DEC170064DR19

- Décision portant délégation de signature à M. Nicolas DELCROIX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3408 intitulée Unité support CYCERON. - 09/01/2017 - - DEC170065DR19

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Philippe PAREIGE, Directeur de l'unité UMR6634 intitulée Groupe de physique des matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 09/01/2017 - - DEC170073DR19

- Décision portant délégation de signature à M. Xavier SAUVAGE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6634 intitulée Groupe de

physique des matériaux. - 09/01/2017 - - DEC170074DR19

- Décision portant délégation de signature à M. Antoine MAIGNAN directeur par intérim de l'unité UMS3318 intitulée CNRT Matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

- 09/01/2017 - - DEC170076DR19

- Décision portant délégation de signature à M. Loïc LE PLUART pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3318 intitulée CNRT Matériaux. - 09/01/2017 - - DEC170077DR19

- Décision donnant délégation de signature à Mme Sophie de Ruffray, Directrice de l'unité UMR6266 intitulée Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 10/01/2017 - - DEC170079DR19

- Décision portant délégation de signature à M. Fabien Liénard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6266 intitulée Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés. - 10/01/2017 - - DEC170080DR19

- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Jurie, directeur de l'unité UMR6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 10/01/2017 - - DEC170089DR19

- Décision portant délégation de signature à M. Christophe Dolabdjian pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen. - 10/01/2017 - - DEC170090DR19

- Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne PETIT, directrice de l'unité FR3730 intitulée Sciences Appliquées à l'Environnement par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 10/01/2017 - - DEC170092DR19

- Décision portant délégation de signature à M. Dominique MOUAZE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3730 intitulée Sciences Appliquées à l'Environnement. - 10/01/2017 - - DEC170093DR19

07.02.19. DR20

07.02.19.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Marc SOSSON, directeur par intérim de l'unité UMR7329 intitulée GEOAZUR, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2017 - - DEC162920DR20

- Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine BERTETIC pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7329 intitulée GEOAZUR - 02/01/2017 - - DEC162921DR20

- Décision portant délégation de signature à M. Olivier MESTE, directeur de l'unité UMR7271 intitulée Laboratoire informatique, signaux systèmes de Sophia Antipolis par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/01/2017 - - DEC170017DR20

- Décision portant délégation de signature à M. Médéric ARGENTINA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7010 intitulée Institut de Physique de Nice (INPHYNI) - 03/01/2017 - - DEC170085DR20

- Décision portant délégation de signature à M. Vincent HARDY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6508 intitulée Laboratoire de cristallographie et sciences des matériaux. - 05/01/2017 - - DEC170031DR19

- Décision portant délégation de signature à M. Guillaume HUYET directeur de l'unité UMR7010 intitulée Institut de Physique de Nice (INPHYNI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2017 - - DEC170082DR20

- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric MALLET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7271 intitulée Laboratoire informatique, signaux systèmes de Sophia Antipolis - 04/01/2017 - - DEC170018DR20

07.02.20. Administration centrale

07.02.20.09. 2017

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Nicolas CASTOLDI, Délégué général à la valorisation, conseiller juridique du président - 08/12/2017 - - DEC162745DAJ

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.05. DR5

07.03.05.09. 2017

- Décision portant création du groupement de recherche n°GDR2012 intitulé « Arctique : Enjeux pour l'Environnement et les Sociétés » - 06/01/2017 - - DEC170002INEE

07.03.07. DR7

07.03.07.09. 2017

- Portant modification de la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS) - 24/01/2017 - - DEC170155INS2I

07.03.12. DR13

07.03.12.09. 2017

- Décision portant création du groupement de recherche n°GDR2011 intitulé "Sémantique de la Biodiversité" - 06/01/2017 - - DEC170001INEE

07.03.16. DR17

07.03.16.09. 2017

- Décision portant modification de la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des unités mixte de recherche (à composante non exclusivement CNRS) - 10/01/2017 - - DEC161194INSMI

07.03.22. Decisions collectives

07.03.22.08. 2016

- Décision portant modification de la décision DEC142133DGDS et modification de la délégation de rattachement du GDR2917 - 13/12/2016 - - DEC162426IN2P3

07.04. Décisions tarifaires

07.04.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.04.01.09. 2017

- Décision relative à la tarification d'une chambre d'hôtes sur le campus CNRS Paris-Villejuif - 03/02/2017 - - DEC170477DR01

07.04.04. DR4

07.04.04.09. 2017

- Décision relative au tarif des produits de l'Institut de Biologie Intégrative de la Cellule, I2BC-UMR9198 concernant la plateforme IMAGERIE GIF

- 17/01/2017 - - DEC170168DR04

07.04.09. DR10

07.04.09.09. 2017

- Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7361 intitulée Institut de Science des Matériaux de Mulhouse (IS2M) - 10/01/2017 - - DEC170102DR10

07.04.16. DR17

07.04.16.09. 2017

- Décision relative à la tarification des colloques en DR17 - 18/01/2017 - - DEC170268DR17

07.06. Autres décisions

07.06.05. DR5

07.06.05.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Jean-Louis Guilleron aux fonctions de chargé de mission - 09/01/2017 - - DEC162865DR05

07.06.06. DR6

07.06.06.09. 2017

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6282 intitulée Biogéosciences - 17/01/2017 - - DEC170162DR06

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6049 intitulée "Théoriser et Modéliser pour Aménager" - 17/01/2017 - - DEC170164DR06

07.06.07. DR7

07.06.07.09. 2017

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6533 intitulée Laboratoire de Physique de Clermont (LPC) - 11/01/2017 - - DEC170317DR07

- Décision portant modification de la décision DEC161232DGDS du 18 décembre 2016 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante exclusivement CNRS) - 18/01/2017 - - DEC162861INSMI

07.06.12. DR13

07.06.12.09. 2017

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3426 intitulée BioCampus Montpellier - 16/01/2017 - - DEC170535DR13

07.06.13. DR14

07.06.13.09. 2017

- Décision portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche n°UMR5303 intitulée "Centre de Recherche en Management-CRM" - 30/01/2017 - - DEC170166INSHS

07.06.14. DR15

07.06.14.09. 2017

- Renouvellement de la décision de nomination de Pierre-Yves SAILLANT en tant que chargé de mission - 09/01/2017 - - DEC162852INSHS

07.06.15. DR16

07.06.15.09. 2017

- Décision relative à la nomination des experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ouverts au titre de l'année 2017 - 23/01/2017 - - DEC170221SGCN

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.08. 2016

- Décision modifiant la décision DEC161111DRH du 27/05/2016 arrêtant la liste des enseignants-chercheurs accueillis en délégation - 20/12/2016 - - DEC162758DRH

07.06.20.09. 2017

- Décision portant modification de la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS - 16/01/2017 - - DEC162891DAJ

DEC162838DAJ

Décision fixant le calendrier de l'élection au Conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2008 fixant les modalités d'élection au Conseil d'administration du CNRS ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision DEC162836DAJ fixant les modalités d'organisation de l'élection au Conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Art. 1er : L'objet

Conformément à l'arrêté du 29 mai 2008 susvisé, la présente décision fixe le calendrier de l'élection des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au Conseil d'administration du CNRS.

Art. 2 : La liste électorale

2.1. La liste électorale provisoire est consultable le 23 février 2017.

2.2. Les réclamations sont recevables du 23 février au 24 mars 2017.

2.3. La réunion de la commission électorale statuant sur les réclamations est fixée au 29 mars 2017.

2.3. La liste électorale est arrêtée 31 mars 2017 par le président du CNRS. Elle est consultable à compter de cette date.

Art. 3 : Les candidatures



3.1. La date limite de réception des formulaires de liste, de déclaration individuelle de candidature et des professions de foi est fixée au 17 avril 2017.

3.2. La réunion de la commission électorale pour la validation des candidatures est fixée au 19 avril 2017.

3.3. La date limite de défaillance d'un candidat d'une liste, prévue à l'article 10 de l'arrêté susvisé, est fixée au 27 avril 2017.

Art. 4 : La période de vote

La date limite de demande de remplacement de matériel de vote est fixée au 7 juin 2017.

Les électeurs peuvent voter, dès réception du matériel de vote, jusqu'à la date de clôture du scrutin fixée au 26 juin 2017.

Art. 5 : Le dépouillement

Le dépouillement s'effectue le 27 juin 2017.

Art. 6 : La publication

La présente décision publiée au Bulletin officiel du CNRS est consultable au siège du CNRS (Secrétariat général pour les élections, 3 rue Michel-Ange, 75016 Paris) ainsi que sur le site internet consacré aux élections du CNRS à l'adresse suivante <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

DEC162836DAJ

Décision fixant les modalités d'organisation de l'élection au Conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2008 fixant les modalités d'élection au Conseil d'administration du CNRS ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Vu l'avis du Comité technique du CNRS en date du 22 novembre 2016 ;

DECIDE :

Art. 1er : L'objet

Conformément à l'arrêté du 29 mai 2008 susvisé, la présente décision définit les modalités de l'élection des représentants du personnel au Conseil d'administration du CNRS.

Art. 2 : L'organisation

L'organisation et le déroulement de l'élection est assurée par le Secrétariat général pour les élections et le Conseil d'administration (SECA) sous la responsabilité du délégué pour les élections assisté d'une commission électorale dont la composition et les missions sont définies à l'article 5 de l'arrêté du 29 mai 2008 susvisé.

Art. 3 : La liste électorale

3.1. Le SECA établit la liste électorale provisoire comme suit :

Il inscrit les personnes mentionnées à l'article 2 de l'arrêté du 29 mai 2008 susvisé. La qualité d'électeur s'apprécie au jour du scrutin.

La liste électorale provisoire est consultable, pendant une période définie au calendrier électoral, sur le site internet



consacré aux élections du CNRS à l'adresse suivante <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

3.2. Les électeurs peuvent, pendant une période définie au calendrier électoral, formuler des réclamations sur la liste électorale provisoire.

Les modalités de réclamation sur la liste électorale provisoire sont les suivantes :

La demande doit être adressée, pendant une période définie au calendrier électoral, au moyen du formulaire en ligne disponible sur le site internet consacré aux élections du CNRS à l'adresse suivante : <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

Les réclamations doivent comporter toutes indications ou pièces utiles à l'appui de la demande permettant leur examen par la commission électorale.

3.3. La liste électorale définitive est arrêtée par le Président à une date fixée par le calendrier électoral. Elle est consultable sur le site internet consacré aux élections du CNRS, à l'adresse suivante <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

Art. 4 : Les candidatures

4.1. Les formulaires de liste et d'accord individuel des candidats sont téléchargeables sur le site des élections à l'adresse <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>. La réception des formulaires de liste et d'accord individuel des candidats par le SECA s'effectue par courriel à l'adresse election@cnrs-dir.fr, avant la date limite fixée par le calendrier des opérations électorales.

4.2. La réception des professions de foi par le SECA s'effectue avant la date limite fixée par le calendrier des élections électorales, par courriel à l'adresse elections@cnrs-dir.fr. Le fichier comprenant la profession de foi doit être au format PDF, noir et blanc, sur deux pages A4 au maximum et comporter les mentions permettant la reconnaissance de la liste candidate. Il ne doit présenter aucun lien hypertexte.

Art. 5 : Les modalités de vote

Le vote a lieu par correspondance. Le dépouillement des votes est assuré par un système automatisé.

Art. 6 : Le matériel de vote

6.1. Le matériel de vote est adressé à chaque électeur.

Il comprend :

- les instructions de vote
- le bulletin de vote
- la liste des candidats
- les professions de foi des listes candidates
- une « enveloppe retour T » permettant l'envoi du

bulletin de vote

6.2. Un matériel de vote de substitution peut être adressé aux électeurs, sur demande par courriel (elections@cnrs-dir.fr) avant la date limite fixée au calendrier des opérations électorales, en cas de non réception ou de destruction du matériel initial. Ce nouveau matériel annule et remplace le matériel initial.

Art. 7 : Le vote

7.1. Chaque électeur vote pour une liste à l'aide du bulletin de vote qui lui a été adressé.

7.2. A peine de nullité, les suffrages doivent parvenir dans les délais fixés par le calendrier électoral.

Le vote sera déclaré :

- nul : si le bulletin porte une marque de reconnaissance, un message, une rature, un ajout ou modification de l'ordre de présentation de la liste ;
- blanc : si le bulletin ne comporte pas d'expression de vote.

Art. 8 : Le dépouillement

8.1. Les opérations de dépouillement sont effectuées publiquement sous le contrôle de la commission électorale qui apprécie la validité des suffrages.

8.2. Après extraction des bulletins des enveloppes retour T, il est procédé à la lecture du code d'identification électeur pour constituer la liste d'émargement et à la lecture de l'expression de vote permettant le décompte des suffrages attribués à chacune des listes de candidats.

Les enveloppes et bulletins de vote litigieux sont soumis à la commission électorale qui peut les déclarer valables, nuls ou blancs.

8.3. La désignation des candidats élus est effectuée conformément aux dispositions de l'article 14 de l'arrêté du 29 mai 2008 susvisé.

Art. 9 : Les résultats et le procès-verbal

A l'issue des opérations de dépouillement le délégué pour les élections proclame les résultats et rédige un procès-verbal contresigné par les membres de la commission électorale.

Les résultats de l'élection sont publiés sur le site internet consacré aux élections du CNRS à l'adresse <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

Les résultats de l'élection sont déposés au SECA où ils peuvent être consultés par toute personne qui en fait la demande par écrit au délégué pour les élections.

Art. 10 : Les contestations

Les contestations relatives à la validité des opérations de dépouillement sont présentées dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats devant le Président du Centre national de la recherche scientifique qui statue dans les dix jours.

Art. 11 : La publication

La présente décision publiée au Bulletin officiel du CNRS est consultable au siège du CNRS (Secrétariat général pour les élections, 3 rue Michel-Ange, 75016 Paris) ainsi que sur le site internet consacré aux élections du CNRS à l'adresse suivante <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

DEC170200DAJ

Décision portant nomination de Mme Johanna Michielin aux fonctions de déléguée pour les élections

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2008 fixant les modalités d'élection au Conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision DEC151866DAJ du 3 septembre 2015 portant fin de fonctions et nomination de Mme Johanna Michielin aux fonctions de responsable du pôle Secrétariat général du Conseil d'administration de la direction des affaires juridiques ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Johanna Michielin, responsable du Secrétariat général pour les élections et le Conseil d'administration, assure les fonctions de déléguée pour les élections du Conseil d'administration du CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2017

Alain Fuchs

DEC162929DAJ

Décision portant nomination de Mme Jocelyne Dias aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Centre-Est

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 9 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Centre-Est ;

DECIDE :

Art. 1er. – Mme Jocelyne Dias, ingénieure de recherche, est nommée adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Centre-Est, à compter du 2 janvier 2017.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 06 janvier 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC162808DAJ

Décision donnant délégation de pouvoir à M. Patrick Mounaud, délégué régional de Paris-Villejuif

LE PRESIDENT

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment ses articles 4, 26 et 28 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), et notamment son article 2 ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional ;

DECIDE :

Art. 1er – En application de l'article 4 de la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 susvisée, délégation de pouvoir est donnée à M. Patrick Mounaud, délégué régional de Paris-Villejuif, aux fins de signer tous les actes nécessaires à la passation, la conclusion et à l'exécution de l'accord-cadre et ses marchés subséquents ayant pour objet des prestations de service pour la création et l'entretien des espaces verts des délégations régionales Paris-Villejuif (DR01), Ile-de-France Sud (DR04), Ile-de-France Ouest et Nord (DR05) et Paris Michel-Ange (DR16).

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 janvier 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC170046DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Karine Argento, déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes

LE PRESIDENT,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC1000157DAJ du 28 juin 2010 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC140603DR11 du 11 février 2014 portant nomination de Mme Florence PIAUD-DALLE en tant que responsable des ressources humaines de la délégation Alpes ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Jérôme Vitre, délégué régional Alpes ;

Vu la décision DEC170045DAJ portant nomination de Mme Karine Argento aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} - Délégation permanente est donnée à Mme Karine Argento, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes, à l'effet de signer, au nom du

président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats de collaboration impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription prévoyant des clauses explicites d'exploitation ou des options de cession des droits du CNRS sur les résultats communs ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;

- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires,

d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros.
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les

unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;

- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine Argento, déléguée régionale par intérim, délégation est donnée à Mme Florence Piaud-Dalle, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine Argento et de Mme Florence Piaud-Dalle, délégation est donnée à Mme Sylvie Truchon, adjointe de la responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1.1 Gestion des personnels, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe, dans la limite de ses attributions.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 janvier 2017

Le Président

Alain Fuchs

DEC162823DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme Vitre, délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon

LE PRESIDENT

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels

techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision DEC131990DR13 du 24 juin 2013 portant nomination de Mme Gwladys Maure aux fonctions de responsable du service des Ressources Humaines de la délégation Languedoc-Roussillon ;

Vu la décision DEC133474DAJ du 10 décembre 2013 portant nomination de M. Jocelyn Méré aux fonctions d'adjoint au délégué régional de la délégation Languedoc-Roussillon ;

Vu la décision DEC141676DR13 du 11 juin 2014, portant nomination de M. Guillaume Rochet aux fonctions de responsable du service Partenariat et valorisation de la délégation Languedoc Roussillon ;

Vu la décision DEC140814DAJ du 28 février 2014 modifiée portant délégation de signature à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon ;

Vu la décision DEC162807DAJ portant nomination de M. Jérôme Vitre aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon ;

Vu la décision DEC160208DAJ du 1^{er} février 2016 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC162002DAJ du 17 août 2016 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération modifiée du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 donnant délégation de pouvoir au président du CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation permanente est donnée à M. Jérôme Vitre, délégué régional de la circonscription Languedoc-Roussillon, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 – Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 – Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;

- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 – Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats de collaboration impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription prévoyant des clauses explicites d'exploitation ou des options de cession des droits du CNRS sur les résultats communs ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;

- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 – Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 – Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 – Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros.
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7 – Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 – Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme Vitre, délégué régional, délégation est donnée à M. Jocelyn Méré, adjoint au délégué régional, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 3 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme Vitre, délégué régional, et de M. Jocelyn Méré, adjoint au délégué régional, délégation est donnée à Mme Gwladys Maure, responsable des ressources humaines et à M. Guillaume Rochet, responsable du service Partenariat et valorisation, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1. dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 4 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme Vitre, délégué régional, de M. Jocelyn Méré, adjoint au délégué régional, de Mme Gwladys Maure, responsable des ressources humaines et de M. Guillaume Rochet, responsable du service Partenariat et valorisation, délégation est donnée à, Mme Françoise Ravier, responsable de la cellule des affaires générales à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 5 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme Vitre, délégué régional, de M. Jocelyn Méré, adjoint au délégué régional, de Mme Gwladys Maure, responsable des ressources humaines et de M. Guillaume Rochet, responsable du service Partenariat et valorisation, de Mme Françoise Ravier, responsable de la cellule des affaires générales, délégation est donnée à Mme Brigitte Dongan, responsable du bureau du budget et des ressources propres, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 6 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 janvier 2017

Alain Fuchs

DEC162804DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Françoise Duval, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif

LE PRESIDENT,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision DEC151537DR01 du 15 juillet 2015 portant nomination de Mme Cécile Aït-Kaci aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC151497DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de M. Eric Chareyre aux fonctions d'adjoint au délégué régional en charge du service mutualisé ;

Vu la décision DEC162584DR01 du 18 novembre 2016 portant nomination de M. Olivier Gautier aux fonctions de responsable du service Partenariat et Valorisation ;

Vu la décision DEC162802DAJ portant nomination de Mme Anne-Françoise Duval et Mme Clarisse David aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} - Délégation permanente est donnée à Mme Anne-Françoise Duval, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux

dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats de collaboration impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription prévoyant des clauses explicites d'exploitation ou des options de

cession des droits du CNRS sur les résultats communs ;

- les contrats ou conventions de copropriété des résultats générés par le CNRS avec des partenaires publics ou privés et impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;

- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;

- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros.
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Françoise Duval, déléguée régionale par intérim, délégation est donnée à M. Eric Chareyre, adjoint à la déléguée régionale, en charge du service mutualisé, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Françoise Duval, déléguée régionale par intérim,

et de M. Eric Chareyre, adjoint à la déléguée régionale, en charge du service mutualisé, délégation est donnée à Mme Cécile Aït-Kaci, responsable du service des ressources humaines, et à M. Olivier Gautier, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2017

Le Président

Alain Fuchs

DEC170045DAJ

Décision portant nomination de Mme Karine Argento aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Karine Argento, adjointe au délégué régional, est nommée déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes, à compter du 1^{er} mars 2017.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 18 janvier 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC162802DAJ

Décision portant fin de fonctions et nominations de Mmes Anne-Françoise Duval et Clarisse David aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional de la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – Il est mis fin aux fonctions de M. Patrick Mounaud, délégué régional de la circonscription Paris-Villejuif, à compter du 1^{er} février 2017, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. – Du 1^{er} février au 31 mars 2017, Mme Anne-Françoise Duval, adjointe au délégué régional, est nommée déléguée régionale par intérim de la circonscription Paris-Villejuif.

Art. 3. – Du 1^{er} avril au 31 mai 2017, Mme Clarisse David est nommée aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Paris-Villejuif.

Art. 4. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC162803DAJ

Décision portant nomination de Mme Clarisse David aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Villejuif

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Clarisse David, ingénieure de recherche, est nommée déléguée régionale de la circonscription Paris-Villejuif, à compter du 1^{er} juin 2017.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC162807DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Jérôme Vitre aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 portant nomination de Mme Ghislaine Gibello aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – M. Jérôme Vitre est nommé aux fonctions de délégué régional de la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017, en remplacement de Mme Ghislaine Gibello, appelée à d'autres fonctions.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 janvier 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC162784DR05

Décision fixant la composition de la commission électorale pour l'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Ile-de-France Ouest et Nord.

Le Délégué Régional,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2011-184 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 portant nomination de M. Philippe Cavalier aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision DEC162400DR05 du 25 octobre 2016 fixant les modalités d'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision DEC162409DR05 du 25 octobre 2016 fixant le calendrier de l'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision DEC162612DR05 du 25 novembre 2016 modifiant la décision DEC162409DR05 fixant le calendrier de l'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Ile-de-France Ouest et Nord ;

DECIDE :

Art. 1er – Composition

1.1. – Conformément à l'article 5.2 de la décision DEC162400DR05 du 25 octobre 2016 susvisée, la commission électorale est composée comme suit :

M. Jean François Merle, Président

Au titre des représentants des organisations syndicales représentatives des personnels du CNRS :

M. Yannick Bourlès représentant le SGEN-CFDT
M. Jean-François Kieffer représentant SUD RECHERCHE EPST
M. Rodolphe Defiolle représentant le SNPTES
Mme Sophie Toussaint-Leroy représentant le SNTRS-CGT



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

Mme Laurence Labbé représentant le SNIRS-CGC
M. Patrick Monfort représentant le SNCS-FSU

Au titre des représentants de l'administration :

Mme Johanna Michielin Déléguée pour les élections
Mme Oriane Péault DRH
Mme Sabine Querbouet DRH
M. Jean-Marie Burgio MPR
Mme Anne-Françoise Duval DR1
M. Louis Iserantant DR5

Art. 2 – Publication

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera consultable au siège du CNRS (secrétariat général pour les élections - 3 rue Michel Ange, 75016 Paris) ainsi que sur le site web des élections (www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Fait à Meudon, le 14 décembre 2016

Le Délégué Régional

Philippe Cavelier

DEC162785DR01

Décision fixant la composition de la commission électorale pour d'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Paris-Villejuif.

Le Délégué Régional,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2011-184 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional de la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC162401DR01 du 25 octobre 2016 fixant les modalités d'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC162500DR01 du 25 octobre 2016 fixant le calendrier de l'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC162613DR01 du 25 novembre 2016 modifiant la décision DEC162500DR01 fixant le calendrier de l'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Paris-Villejuif ;

DECIDE :

Art. 1er – Composition

1.1. Conformément à l'article 5.2 de la décision DEC162401DR01 du 25 octobre 2016 susvisée, la commission électorale est composée comme suit :

M. Jean François Merle, Président

Au titre des représentants des organisations syndicales représentatives des personnels du CNRS :

M. Yannick Bourlès	représentant le SGEN-CFDT
M. Jean-François Kieffer	représentant SUD RECHERCHE EPST
M. Rodolphe Defiolle	représentant le SNPTES
Mme Sophie Toussaint-Leroy	représentant le SNTRS-CGT
Mme Laurence Labbé	représentant le SNIRS-CGC
M. Patrick Monfort	représentant le SNCS-FSU



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

Au titre des représentants de l'administration :

Mme Johanna Michielin	Déléguée pour les élections
Mme Oriane Péault	DRH
Mme Sabine Querbouet	DRH
M. Jean-Marie Burgio	MPR
Mme Anne-Françoise Duval	DR1
M. Louis Iserantant	DR5

Art. 2 – Publication

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera consultable au siège du CNRS (secrétariat général pour les élections - 3 rue Michel Ange, 75016 Paris) ainsi que sur le site web des élections (www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Fait à Villejuif, le 14 décembre 2016

Le Délégué Régional

Patrick Mounaud

DEC162783DR01

Décision arrêtant la liste électorale définitive pour l'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Paris-Villejuif.

Le Délégué Régional,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2011-184 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional de la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC162401DR01 du 25 octobre 2016 fixant les modalités d'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC162500DR01 du 25 octobre 2016 fixant le calendrier de l'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC162564DR01 du 17 novembre 2016 arrêtant la liste électorale provisoire pour l'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC162613DR01 du 25 novembre 2016 modifiant la décision DEC162500DR01 fixant le calendrier de l'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC162622DR01 du 25 novembre 2016 modifiant la décision DEC162564DR01 arrêtant la liste électorale provisoire pour l'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Paris-Villejuif ;

Vu le relevé de décisions de la commission électorale en date du 15 décembre 2016 ;

DECIDE :

Article 1er

La liste électorale définitive pour l'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

(CRHSCT) de la délégation régionale Paris-Villejuif est arrêtée.

Cette liste est consultable sur le site internet consacré aux élections du CNRS à l'adresse suivante <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>, ou sur support papier à la Délégation Régionale et au siège de l'établissement.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Villejuif, le 15
décembre 2016

Le Délégué Régional

DEC162782DR05

Décision arrêtant la liste électorale définitive pour l'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Ile-de-France Ouest et Nord.

Le Délégué Régional,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2011-184 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 portant nomination de M. Philippe Cavelier aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision DEC162400DR05 du 25 octobre 2016 fixant les modalités d'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision DEC162409DR05 du 25 octobre 2016 fixant le calendrier de l'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision DEC162566DR05 du 17 novembre 2016 arrêtant la liste électorale provisoire pour l'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Ile de France Ouest et Nord ;

Vu la décision DEC162612DR05 du 25 novembre 2016 modifiant la décision DEC162409DR05 fixant le calendrier de l'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision DEC162623DR05 du 25 novembre 2016 modifiant la décision DEC162566DR05 arrêtant la liste électorale provisoire pour l'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Ile de France Ouest et Nord ;

Vu le relevé de décisions de la commission électorale en date du 15 décembre 2016 ;

DECIDE :

Article 1er

La liste électorale définitive pour l'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Ile-de-France Ouest et Nord est arrêtée.



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

Cette liste est consultable sur le site internet consacré aux élections du CNRS à l'adresse suivante <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>, ou sur support papier à la délégation Régionale et au siège de l'établissement.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Meudon, le 15 décembre 2016

Le Délégué Régional

DEC170418SGCN

Décision modifiant la décision n° 143082SGCN du 15 décembre 2014, portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut de Chimie.

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu la décision n° 152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne PEYROCHE aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision n° 152386DAJ du 18 décembre 2015 donnant délégation de signature à Mme Anne PEYROCHE ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 23 janvier 2017,

DECIDE

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision du 15 décembre 2014 susvisée est modifié comme suit :

« Madame Claire HEROLD, de nationalité française, Directrice de recherche CNRS » en remplacement de Madame Catherine BESSADA, Directrice de recherche CNRS, démissionnaire.

« Monsieur William MOTHERWELL, au titre de personnalité étrangère, de nationalité anglaise, Professeur » en remplacement de Monsieur Tomas MCLEISH, Professeur, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

*Pour le Président et par délégation,
la Directrice générale déléguée à la science*

Anne PEYROCHE

DEC170047DAJ

Décision portant modification de la décision DEC152436DAJ du 21 décembre 2015 portant création de la commission permanente des achats (CPA) du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'instruction INS162813DSFIM relative à la mise en œuvre au CNRS des règles de la commande publique aux achats de fournitures, de services et de travaux ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – Le 2.1 de l'article 2 de la décision DEC152436DAJ du 21 décembre 2015 susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

- Après les termes : « - Pour les prestations de fournitures et de services : des projets de marché ou d'accord-cadre passés par le CNRS dans le cadre de sa mission de centrale d'achat telle que prévue à l'article 2 du décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ; » sont insérés les termes suivants : « - Les projets de marchés et d'accords – cadres exclus de l'application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics en application de son article 14. »

Art. 2. – La présente décision prend effet au 16 janvier 2017 et sera publiée *au Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 janvier 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC162834DRH

LE PRESIDENT



www.cnrs
fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

Vu la circulaire n° CIR130864DRH du 12 mars 2013 modifiée relative à l'emploi des personnels contractuels du CNRS,

Vu le décret n° 2016-1818 du 22 décembre 2016 portant relèvement du salaire minimum de croissance,

DECIDE :

Article 1^{er} : Le barème des rémunérations forfaitaires des personnels contractuels du CNRS annexé à la circulaire n° CIR130864DRH du 12 mars 2013 modifiée relative à l'emploi des personnels contractuels du CNRS est modifié afin de tenir compte du pourcentage d'augmentation au 1^{er} janvier 2017 du net à payer des fonctionnaires du fait des mesures issues du PPCR (*cf. annexe ci-jointe*).

Article 2 : La rémunération mensuelle brute des contractuels ayant moins de 3 ans d'expérience recrutés pour des travaux d'exécution de niveau 5 affectés en zone 3 est revalorisée afin de tenir compte de l'augmentation de 0,93% du salaire minimum de croissance (*cf. annexe ci-jointe*).

Article 3 : Les dispositions de l'article 1^{er} et celles de l'article 2 de la présente décision sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2017, respectivement, aux contrats conclus à compter du 1^{er} janvier 2017 et à l'ensemble des contrats en cours au 1^{er} janvier 2017.

Article 4 : Cette décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 3 janvier 2017



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

Pour le Président
Le Directeur général délégué aux
ressources

Christophe COUDROY

DEC162832DRH

LE PRESIDENT



www.cnrs
fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

Vu la circulaire n°010001DRH en date du 20 novembre 2001 relative aux modalités d'engagement et de rémunération des personnels payés sur crédits de vacances,

Vu la décision n°0100490DRH en date du 30 novembre 2001 fixant les taux horaires de rémunération des personnels payés sur crédits de vacances,

Vu les crédits inscrits en colonne NA du budget, dépenses de personnel limitatives,

DECIDE :

Article 1 : Les taux horaires fixés par la décision susvisée sont revalorisés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Niveau I : -	travaux	
d'exécution :		9,76 €
Niveau II :-	travaux	de
réalisation :		9,93 €
Niveau III : -	travaux	d'études
techniques :		10,20 €
Niveau IV : -	travaux	d'études et de
conception :		11,00 €
Niveau V : -	travaux scientifiques ou techniques hautement	
spécialisés :		14,60 €

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2017

Pour le Président

Le Directeur des Ressources
Humaines

Pierre COURAL



[www.cnrs](http://www.cnrs.fr)

[fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

DEC170270DRH

LE PRESIDENT



www.cnrs
fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

Vu la circulaire n° CIR130864DRH du 12 mars 2013 modifiée relative à l'emploi des personnels contractuels du CNRS,

Vu le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation,

DECIDE :

Article 1 : Le barème des rémunérations forfaitaires des personnels contractuels du CNRS annexé à la circulaire n° CIR130864DRH du 12 mars 2013 modifiée relative à l'emploi des personnels contractuels du CNRS est modifié à compter du 1^{er} février 2017 afin de tenir compte de la revalorisation de 0,6% du point d'indice fonction publique (*cf. annexe ci-jointe*).

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 19/01/2017

Pour le Président
Le Directeur général délégué aux
ressources

Christophe COUDROY

**INSTRUCTION N°INS162813DSFIM RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE
AU CNRS DES REGLES DE LA COMMANDE PUBLIQUE AUX
ACHATS DE FOURNITURES, DE SERVICES ET DE TRAVAUX**

La présente instruction a pour objet de préciser les règles fixées par le CNRS pour ses achats de fournitures, services et travaux soumis aux dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics modifiée et de son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, lorsqu'il agit pour ses propres besoins et lorsqu'il agit en tant que centrale d'achat.

Elle prend en compte la réforme du droit de la commande publique, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2016 et complétée par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

Elle détermine la réglementation interne à l'établissement fondée sur la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS.

Sont notamment exclus de la présente instruction :

- les rémunérations ;
- les indemnités, les bourses, les gratifications ;
- les subventions ;
- les factures internes ;
- les frais d'inscriptions et les subventions de soutien aux colloques ;
- les contrats avec les groupements d'intérêt public, fondations, filiales, sous certaines conditions.

INSTRUCTION N° INS162813DSFIM RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE AU CNRS DES REGLES DE LA COMMANDE PUBLIQUE AUX ACHATS DE FOURNITURES, DE SERVICES ET DE TRAVAUX..... 1

I.	Cadre juridique	4
A.	Des règles différentes selon la nature destination de l'achat	4
1.	Les achats de fournitures et de services (à l'exclusion des services associés aux opérations de travaux)	4
2.	Les achats de travaux et de services associés	4
B.	L'évaluation préalable des besoins	4
1.	Généralités	4
2.	Fournitures et services (à l'exclusion des services associés aux opérations de travaux)	5
3.	Travaux et services associés	6
4.	Etudes et échanges préalables avec les opérateurs économiques	6
C.	Les personnes responsables des marchés	7
D.	Les obligations de publicité et de mise en concurrence	7
II.	La mise en œuvre des procédures d'achat	8
A.	Les personnes responsables des marchés	8
1.	Les directeurs de structure opérationnelle	8
2.	Les délégués régionaux	8
3.	Le directeur délégué aux achats et à l'innovation	9
4.	Le directeur des systèmes d'information	10
B.	Les procédures de passation des marchés et accords – cadres	10
1.	Les marchés et accords – cadres répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 25 000 euros HT	10
2.	Les marchés et accords – cadres passés selon un procédure adaptée	11
(1)	Les contrats destinés à la conduite des activités de recherche	11
(2)	Les contrats non destinés à la conduite des activités de recherche	12
3.	Les marchés et accords – cadres passés selon une procédure formalisée	13
4.	Les situations dans lesquelles la PRM peut décider de recourir à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables	13
C.	L'enregistrement des marchés dans les systèmes d'information financier et comptable	15
III.	Le contrôle interne	15
A.	Les marchés d'un montant inférieur au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 modifiée	16
B.	Les marchés d'un montant égal ou supérieur au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 modifiée	16
C.	Les marchés soumis à l'avis préalable de la CPA	16

IV. Jurys	18
V. Modalités de conservation des pièces de passation et d'exécution des marchés et accords-cadres	18
VI. Dispositions finales	19

I. Cadre juridique

A. Des règles différentes selon la nature destination de l'achat

1. Les achats de fournitures et de services (à l'exclusion des services associés aux opérations de travaux)

Les achats de fournitures et de services du CNRS sont soumis à une réglementation différente selon qu'ils sont ou non destinés à la conduite des activités de recherche.

- Les achats de fournitures et de services (hors services associés aux opérations de travaux) destinés à la conduite des activités de recherche sont soumis aux dispositions de l'ordonnance du 23 juillet 2015 modifiée et de son décret d'application du 25 mars 2016 qui s'appliquent aux acheteurs autres que l'Etat. Ils sont toutefois soumis aux dispositions des articles 110 à 121 du décret précité.
Sont considérés comme destinés à l'activité de recherche, tous les achats effectués exclusivement pour les structures opérationnelles de recherche ou de service, quelle que soit la personne qui réalise les procédures d'achats ou la nature de ces derniers.
- Les autres achats de fournitures et de services, y compris les achats constitués à la fois d'achats de fournitures et de services destinés à la conduite des activités de recherche et d'autres achats de fournitures et services, sont soumis aux dispositions de l'ordonnance du 23 juillet 2015 modifiée et de son décret d'application du 25 mars 2016 qui s'appliquent à l'Etat, ses établissements publics autres que ceux ayant un caractère industriel et commercial, les collectivités territoriales, leurs établissements publics et leurs groupements.

2. Les achats de travaux et de services associés

Les achats du CNRS destinés à la réalisation d'une opération de travaux et les achats de services du CNRS associés à la réalisation d'une opération de travaux sont soumis aux dispositions de l'ordonnance du 23 juillet 2015 modifiée et de son décret d'application du 25 mars 2016 qui s'appliquent à l'Etat, ses établissements publics autres que ceux ayant un caractère industriel et commercial, les collectivités territoriales, leurs établissements publics et leurs groupements.

Il y a opération de travaux lorsque le CNRS prend la décision de mettre en œuvre, dans une période de temps et un périmètre limité, un ensemble de travaux caractérisé par son unité fonctionnelle, technique ou économique.

B. L'évaluation préalable des besoins

1. Généralités

L'évaluation préalable des besoins détermine le choix de la procédure d'achat.

Les niveaux, auxquels les besoins du CNRS sont évalués, sont définis par la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée :

- les besoins de chaque structure opérationnelle de recherche ou de service, unité opérationnelle distincte au sens de l'article 20 du décret du 25 mars 2016, sont évalués au niveau de la structure opérationnelle de recherche ou de service concernée ;
- les besoins des services de chaque délégation régionale, unité opérationnelle distincte au sens de l'article 20 du décret du 25 mars 2016, ou des services centraux dont celle-ci assure la gestion, sont évalués au niveau de la délégation régionale concernée ;

Pour les achats présentant un enjeu significatif et *a minima* pour tous les marchés et accords – cadres dont la valeur estimée est égale ou supérieure aux seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 modifiée, l'analyse du besoin et la préparation du marché ou de l'accord – cadre sont réalisés conjointement par un binôme acheteur – prescripteur désigné par la PRM.

Au sein de ce binôme, l'acheteur est le représentant du service chargé des achats de la délégation régionale ou de la DDAI et le prescripteur est le représentant du ou des service(s) bénéficiaire(s) ou tout agent du CNRS particulièrement compétent dans le segment d'achat qui fait l'objet du marché ou de l'accord - cadre.

En cas de marché ou d'accord – cadre transverse bénéficiant à une pluralité de structures opérationnelles et de services, le service chargé des achats peut le cas échéant jouer le rôle d'acheteur et celui de prescripteur.

2. Fournitures et services (à l'exclusion des services associés aux opérations de travaux)

L'évaluation préalable des besoins pour les fournitures et services (à l'exclusion des services associés aux opérations de travaux), repose sur une estimation, selon un niveau déterminé, des besoins en fonction de leur caractère homogène défini :

- Soit en raison de leurs caractéristiques propres;
- Soit parce qu'ils constituent une unité fonctionnelle.

Des besoins constituent une unité fonctionnelle lorsqu'ils concourent à la réalisation d'un même projet. Cette notion, qui doit s'apprécier au cas par cas, en fonction des prestations attendues, suppose une pluralité de services, de fournitures concourant à un même objet.

Pour les marchés correspondant à une unité fonctionnelle, l'ensemble des prestations nécessaires à l'élaboration d'un projet, et faisant partie d'un ensemble cohérent, est pris en compte de manière globale. En conséquence, la valeur totale à prendre en compte est celle qui correspond au montant total estimé des prestations composant cette unité fonctionnelle.

Pour les marchés publics de fournitures ou de services qui répondent à un besoin régulier, la valeur estimée du besoin est calculée sur la base :

1° Soit du montant hors taxes des prestations exécutées au cours des douze mois précédents ou de l'exercice budgétaire précédent, en tenant compte des évolutions du besoin susceptibles d'intervenir au cours des douze mois qui suivent la conclusion du marché public ;

2° Soit de la valeur estimée des prestations qui seront exécutées au cours des douze mois ou de l'exercice budgétaire qui suit la conclusion du marché public.

Le caractère homogène des besoins réguliers est apprécié par référence aux familles de la nomenclature NACRES.

Pour les marchés répondant à un besoin nouveau, la valeur totale à prendre en compte est celle qui correspond au montant prévisible du besoin.

Lorsque le marché a une durée supérieure à un an, reconductions éventuelles incluses, le montant pris en compte est le montant total estimé du marché sur toute sa durée, reconductions éventuelles incluses.

3. Travaux et services associés

Pour les travaux, sont prises en compte la valeur globale des travaux se rapportant à une opération portant sur un ou plusieurs ouvrages ainsi que la valeur totale estimée des fournitures et des services mis à la disposition du titulaire par l'acheteur lorsqu'ils sont nécessaires à l'exécution des travaux.

Un ouvrage est le résultat d'un ensemble de travaux de bâtiment ou de génie civil destiné à remplir par lui-même une fonction économique ou technique.

Pour les achats de services associés à ces travaux, la valeur globale à prendre en compte est celle de l'ensemble des services considérés comme homogènes en fonction de leurs caractéristiques propres. Les services associés à une opération de travaux ont notamment pour objet les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique, de coordination pour la prévention et la sécurité, d'ordonnancement et pilotage de chantier, d'assurance ou d'études spécifiques.

4. Etudes et échanges préalables avec les opérateurs économiques

Afin de préparer la passation d'un marché public, il est possible d'effectuer des consultations ou réaliser des études de marché, solliciter des avis ou informer les opérateurs économiques de son projet et de ses exigences.

Les résultats de ces études et échanges préalables peuvent être utilisés par le binôme acheteur - prescripteur, à condition qu'ils n'aient pas pour effet de fausser la concurrence et n'entraînent pas une violation des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

Ces études et échanges préalables avec les opérateurs économiques sont réalisés lorsque le montant du marché et ses enjeux le justifient. La DDAI pour les accords-cadres et marchés relevant de sa compétence, les services chargés des achats de la Délégation Régionale pour les accords-cadres et marchés publics relevant de la compétence des Délégués Régionaux, et l'IFSEM pour les accords-cadres et marchés publics relevant de sa compétence, conduisent et participent aux études et échanges préalables.

A l'issue de ces études et échanges préalables, un rapport écrit, daté et signé, résume le déroulement de ces opérations ainsi que ses résultats. Il trace de manière transparente et complète le déroulement de ces consultations.

Avant le lancement de la procédure de passation, l'acheteur prend les mesures appropriées pour que la concurrence ne soit pas faussée par la participation à la procédure de passation du marché public d'un opérateur économique qui aurait eu accès, du fait de sa participation préalable directe ou indirecte à la préparation de cette procédure, à des informations ignorées des autres candidats ou soumissionnaires. Cet opérateur n'est exclu de la procédure de passation que lorsqu'il ne peut être remédié à cette situation par d'autres moyens, conformément aux dispositions du 3° de l'article 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée.

C. Les personnes responsables des marchés

Les personnes chargées au nom du CNRS de mettre en œuvre les procédures de passation et d'exécution des marchés et accords-cadres sont dénommées « personnes responsables des marchés » (ci-après PRM) (cf. décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée).

La PRM évalue les besoins exprimés avec précision avant tout appel à la concurrence ou toute négociation non précédée d'un appel à la concurrence, puis détermine et met en œuvre la procédure d'achat appropriée en respectant les principes fondamentaux de la commande publique : liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats et transparence des procédures. Elle procède aux mesures de publicité et de mise en concurrence, désigne le titulaire du marché, et réalise les opérations d'achèvement de la procédure, signe le marché et en conduit l'exécution, sous réserve de bénéficier de la qualité d'ordonnateur secondaire du budget du CNRS ou de bénéficier d'une délégation de signature consentie par l'ordonnateur secondaire dans les conditions prévues par la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015.

Il convient de souligner que la délégation de signature, qui peut être accordée à plusieurs personnes concomitamment ou en « en cascade », est consentie *intuitu personae*, elle est donc attribuée par une personne dénommée à une autre personne dénommée. En conséquence, tout changement dans la personne du délégant ou du délégataire a pour effet de rendre la délégation caduque.

D. Les obligations de publicité et de mise en concurrence

Les règles fixées par le CNRS sont fonction du montant du besoin et de la destination de l'achat. Elles sont précisées au II de la présente instruction.

Dans le cadre d'audit, des contrôles sont réalisés par des structures extérieures au CNRS au titre du financement de certains programmes et projets, et peuvent porter sur le respect des règles de publicité et de mise en concurrence applicables en matière de commande publique. En cas de non-respect de ces règles, ces contrôles peuvent conduire à l'inéligibilité des dépenses voire l'application de mesures correctives à fort impact financier pour les projets audités.

De plus, il convient de souligner que le non-respect des règles de publicité et de mise en concurrence est susceptible d'exposer l'établissement dans le cadre de contentieux de la passation des marchés publics et d'engager, également, la responsabilité des différents intervenants sur le fondement du droit de la commande publique et du droit pénal.

II. La mise en œuvre des procédures d'achat

A. Les personnes responsables des marchés

Les personnes responsables des marchés sont désignées par la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS.

1. Les directeurs de structure opérationnelle

Les directeurs de structure opérationnelle sont PRM :

- a) pour les marchés et accords-cadres de fournitures, de prestations de services d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 modifiée pour les marchés de fournitures et de services destinés à assurer la couverture des besoins de la structure opérationnelle de recherche ou de service dont ils assurent la direction, dans la limite des crédits notifiés et sous réserve de l'article 2. e) de la présente instruction, sous réserve des compétences du directeur délégué aux achats et à l'innovation, et sous réserve pour les marchés de travaux et les services associés de l'accord préalable du délégué régional concerné,
- b) pour les marchés subséquents aux accords-cadres passés par la direction déléguée aux achats et à l'innovation ou les Délégations dont ils dépendent, d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 modifiée, destinés à assurer la couverture des besoins de la structure opérationnelle de recherche ou de service dont ils assurent la direction, dans la limite des crédits notifiés,
- c) pour déterminer l'attributaire des bons de commande, dans le cadre des accords – cadres multi-attribués exécutés au moyen de bons de commande passés par la direction déléguée aux achats et à l'innovation ou la Délégation dont ils dépendent, d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 modifiée, destinés à assurer la couverture des besoins de la structure opérationnelle de recherche ou de service dont ils assurent la direction, dans la limite des crédits notifiés

2. Les délégués régionaux

Les délégués régionaux sont PRM :

- a) pour les marchés et accords-cadres de fournitures et de prestations de services, d'un montant supérieur au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 modifiée, destinés à assurer la couverture des besoins de chaque structure opérationnelle de recherche ou de service, qui leur est rattachée, dans la limite des crédits notifiés et sous réserve des compétences du directeur délégué aux achats et à l'innovation,
- b) pour les marchés et accords-cadres de travaux et les services associés, destinés à assurer la couverture des besoins de chaque structure opérationnelle de recherche ou de service, qui leur est rattachée, dans la limite des crédits notifiés,
- c) pour les marchés et accords-cadres de fournitures, de prestations de services et de travaux destinés à assurer la couverture des besoins des services des Délégations ou des services centraux dont elles assurent la gestion, dans la limite des crédits notifiés et sous réserve des

marchés subséquents aux accords-cadres passés par la direction déléguée aux achats et à l'innovation destinés à assurer la couverture des besoins des services des Délégations ou des services centraux dont elles assurent la gestion, dans la limite des crédits notifiés,

d) pour les marchés subséquents aux accords-cadres passés par la direction déléguée aux achats et à l'innovation ou les Délégations dont ils dépendent, d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 modifiée, destinés à assurer la couverture des besoins de la structure opérationnelle de recherche ou de service dont ils assurent la direction, dans la limite des crédits notifiés,

e) pour déterminer l'attributaire des bons de commande, dans le cadre des accords – cadres multi-attribués exécutés au moyen de bons de commande passés par la direction déléguée aux achats et à l'innovation ou la Délégation dont ils dépendent, d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 modifiée, destinés à assurer la couverture des besoins de la structure opérationnelle de recherche ou de service dont ils assurent la direction, dans la limite des crédits notifiés,

f) pour les marchés et accords-cadres de fournitures et prestations de services, d'un montant compris entre le seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 précitée pour les marchés de fournitures et de services et 1 000 000 euros hors taxe, destinés à couvrir les besoins de l'IN2P3 et de l'INSU pour les projets scientifiques nationaux, désignés par l'IN2P3 et par l'INSU, dans la limite des crédits notifiés,

g) pour les marchés et accords-cadres de fournitures, de prestations de services et de travaux destinés à assurer la couverture de besoins mutualisés de structures opérationnelles de recherche ou de service, dans la limite des crédits notifiés, sous réserve des compétences du directeur délégué aux achats et à l'innovation.

Le délégué régional pour la circonscription « Midi-Pyrénées » est désigné personne responsable des marchés pour les marchés et accords-cadres de fournitures et prestations de services, d'un montant supérieur au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 modifiée pour les marchés de fournitures et de services, entrant dans le champ de compétence de la direction des systèmes d'information.

Les délégués régionaux sont également compétents pour conclure les conventions constitutives de groupement de commandes qui concernent des achats entrant dans leur champ de compétence et dans celui des structures opérationnelles relevant de leur circonscription.

3. Le directeur délégué aux achats et à l'innovation

Le directeur délégué aux achats et à l'innovation est désigné personne responsable des marchés pour les marchés et accords-cadres de fournitures et prestations de services destinés à couvrir :

- Les besoins de l'IN2P3 et de l'INSU pour les projets scientifiques nationaux désignés par l'IN2P3 et par l'INSU d'un montant supérieur à 1 000 000 euros hors taxe. Pour ces achats, par dérogation au 1er alinéa de l'article 2 de la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée, le directeur délégué aux achats et à l'innovation est compétent pour préparer et instruire la procédure de passation des marchés et accords-cadres de fournitures et prestations

de services, qu'il soumet à la signature de l'ordonnateur compétent, lequel en conduit l'exécution

Les besoins communs concernant les structures opérationnelles de recherche ou de service et/ou les Délégations.

Le directeur délégué aux achats et à l'innovation est également compétent pour conclure les conventions constitutives de groupement de commandes qui portent sur les besoins communs concernant les structures opérationnelles de recherche ou de service et/ou les Délégations, ainsi que pour conclure la convention générale relative aux conditions générales de recours au CNRS – centrale d'achat, les actes et conventions liés à son exécution avec les établissements bénéficiaires du CNRS-centrale d'achat.

4. Le directeur des systèmes d'information

Le directeur des systèmes d'information est désigné personne responsable des marchés pour les marchés et accords-cadres de fournitures et prestations de services, d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 modifiée pour les marchés de fournitures et de services, entrant dans le champ de compétence de la direction des systèmes d'information, dans la limite des crédits qui lui sont notifiés.

B. Les procédures de passation des marchés et accords – cadres

1. Les marchés et accords – cadres répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 25 000 euros HT

Les marchés et accords – cadres répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 25 000 euros HT peuvent être conclus par la PRM sans publicité et sans mise en concurrence préalables.

L'acheteur veille alors à choisir une offre pertinente, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin.

Au titre de la bonne utilisation des deniers publics, il convient d'acheter de manière pertinente en sollicitant, s'il y a lieu, différents prestataires, sans formalisme excessif mais en s'attachant à choisir une offre pertinente et à ne pas contracter systématiquement avec un même fournisseur lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin. Si l'acheteur possède une connaissance suffisante du secteur économique (par exemple : questions préalables à l'achat bien maîtrisées, connaissance des prix, du tissu économique, du degré de concurrence dans le secteur, etc.), il peut effectuer son achat sans démarches préalables. C'est également le cas lorsque les prestations à acquérir ne sont pas substituables, notamment pour des raisons techniques ou scientifiques.

2. Les marchés et accords – cadres passés selon une procédure adaptée

Pour les besoins d'un montant supérieur ou égal à 25 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée ou relevant de services sociaux et autres services spécifiques ou des services juridiques de représentation au sens des articles 28 et 29 du décret du 25 mars 2016, la PRM peut recourir aux procédures suivantes :

(1) Les marchés et accords - cadres destinés à la conduite des activités de recherche.

Le principe est l'affichage du besoin sur le site web du CNRS (PUMA), ou, à l'initiative de la PRM, la mise en ligne du dossier de consultation sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE).

Le choix d'un support de publication complémentaire, telle que la publication d'un avis d'appel à la concurrence au Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) ou dans un journal d'annonces légales, est laissé à l'appréciation de la PRM. Dans ce cas, la PRM met à disposition les documents de la consultation sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE).

Eu égard à l'objet, à la nature et au montant de l'achat envisagé, ainsi qu'au regard des caractéristiques de l'achat concerné, la PRM peut, à titre exceptionnel et dûment motivé, procéder à une mise en concurrence de plusieurs prestataires par la sollicitation de plusieurs propositions ou la consultation de catalogues, qui constituerait en elle-même un élément de publicité suffisant dès lors qu'elle s'avèrerait adaptée au marché concerné.

Pour les marchés publics de services sociaux et autres services spécifiques mentionnés à l'article 28 du décret 2016-360, lorsque la valeur estimée du besoin est inférieure au seuil européen applicable à ces marchés publics publié au Journal officiel de la République française, la PRM définit librement les mesures de publicité adaptées en fonction des caractéristiques du marché public, notamment le montant et la nature des services en cause. Lorsque la valeur estimée du besoin est égale ou supérieure au seuil européen applicable à ces marchés publics publié au Journal officiel de la République française, la PRM publie un avis d'appel à la concurrence au Journal officiel de l'Union européenne.

La PRM effectue son choix, au vu des offres reçues sur la base des critères annoncés dans l'avis de marché ou le règlement de la consultation, et le consigne par écrit en expliquant le fondement de son choix. Elle conserve les offres pour justifier la mise en concurrence dans les conditions fixées à l'article IV de la présente instruction.

A titre exceptionnel, la PRM peut décider que le contrat sera passé sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque la mise en concurrence est impossible ou manifestement inutile en raison notamment de l'objet du marché public ou du faible degré de concurrence dans le secteur considéré.

La PRM consigne alors par écrit les motifs du recours à la dérogation à la mise en ligne sur PUMA ou sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE). Ce document est conservé pendant 5 ans minimum à compter de la date de signature du contrat, pour présentation, le cas échéant, à un corps de contrôle externe ou dans le cadre du contrôle interne.

A cet égard, l'attention des PRM est appelée sur le fait que cette décision est susceptible de devoir être justifiée auprès d'éventuelles structures de contrôle internes ou externes, ainsi qu'en cas de contentieux devant le juge administratif.

La PRM dès qu'elle décide de rejeter une candidature ou une offre, notifie à chaque candidat ou soumissionnaire concerné le rejet de sa candidature ou de son offre.

(2) Les contrats non destinés à la conduite des activités de recherche

- *Pour les besoins d'un montant compris entre 25 000 € HT et 90 000€ HT, ainsi que pour les achats de services sociaux et autres services spécifiques ou les services juridiques de représentation relevant des articles 28 et 29 du décret n°2016-630 quel que soit le montant du besoin lorsqu'il est supérieur ou égal à 25 000 € HT*

La mise en œuvre des procédures est identique à celle décrite au (1).

- *Pour les besoins d'un montant compris entre 90 000 € HT et le seuil prévu à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, modifiée à l'exception des achats de services sociaux et autres services spécifiques ou les services juridiques de représentation relevant des articles 28 et 29 du décret n°2016-630*

Conformément à l'article 34.I.1°b du décret n°2016-360, le principe est la publication obligatoire par la PRM d'un avis de marché, soit dans le BOAMP, soit dans un journal d'annonces légales, ainsi que la mise à disposition des documents de la consultation sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE).

Les renseignements relatifs au profil d'acheteur et au contenu de l'avis de marché sont disponibles auprès du service chargé des achats au sein de la Délégation régionale.

A titre exceptionnel, la PRM peut décider que le contrat sera passé sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque la mise en concurrence est impossible ou manifestement inutile en raison notamment de l'objet du marché public ou du faible degré de concurrence dans le secteur considéré.

La PRM consigne par écrit les motifs du recours à la dérogation à la mise en ligne sur PUMA ou sur le profil d'acheteur. Ce document est conservé pendant une période minimale de cinq ans à compter de la date de signature du contrat, pour présentation, le cas échéant, à un corps de contrôle externe ou dans le cadre du contrôle interne.

L'attention des PRM est appelée sur le fait que cette décision est susceptible de devoir être justifiée auprès d'éventuelles structures de contrôle internes ou externes ainsi qu'en cas de contentieux devant le juge administratif.

La PRM dès qu'elle décide de rejeter une candidature ou une offre, notifie à chaque candidat ou soumissionnaire concerné le rejet de sa candidature ou de son offre.

3. Les marchés et accords – cadres passés selon une procédure formalisée

Les seuils au-delà desquels il est nécessaire de suivre une procédure formalisée sont ceux indiqués à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 modifiée. Les procédures formalisées sont décrites dans l'ordonnance précitée.

L'achat est alors réalisé dans le respect des procédures formalisées telles que prévues par l'ordonnance du 23 juillet 2015 modifiée et le décret du 25 mars 2016.

4. Les situations dans lesquelles la PRM peut décider de recourir à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables

Sans préjudice des dispositions figurant aux 1 et 2 du B du II de la présente instruction les marchés et les accords - cadres peuvent être conclus par la PRM sans publicité et sans mise en concurrence préalables dans les hypothèses suivantes :

1. Lorsque le contrat fait l'objet d'une commande passée auprès de l'UGAP ;
2. Lorsqu'une urgence impérieuse¹ résultant de circonstances imprévisibles pour l'acheteur et n'étant pas de son fait ne permet pas de respecter les délais minimaux exigés par les procédures formalisées. Tel est notamment le cas des marchés publics rendus nécessaires pour l'exécution d'office, en urgence, des travaux réalisés par des acheteurs en application des articles L. 1311-4, L. 1331-24, L. 1331-26-1, L. 1331-28, L. 1331-29 et L. 1334-2 du code de la santé publique et des articles L. 123-3, L. 129-2, L. 129-3, L. 511-2 et L. 511-3 du code de la construction et de l'habitation ainsi que des marchés publics passés pour faire face à des dangers sanitaires définis aux 1^o et 2^o de l'article L. 201-1 du code rural et de la pêche maritime. Le marché public est limité aux prestations strictement nécessaires pour faire face à la situation d'urgence ;
3. Lorsque dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres lancée par un pouvoir adjudicateur ou dans le cadre de la passation d'un marché public répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure aux seuils de procédure formalisée ou d'un marché public relevant des articles 28 et 29 du décret n°2016-360, soit aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits, soit seules des candidatures irrecevables² ou des offres inappropriées³ ont été présentées, pour autant que les conditions initiales du marché public ne soient pas substantiellement modifiées ;
4. Lorsque les travaux, fournitures ou services ne peuvent être fournis que par un opérateur économique déterminé, pour l'une des raisons suivantes :

¹ La condition d'urgence impérieuse s'apprécie objectivement comme résultant d'événements imprévisibles, qui ne sont en aucun cas imputables au pouvoir adjudicateur et qui sont à l'origine d'une situation incompatible avec les délais de mise en œuvre des procédures de publicité et de mise en concurrence (CJCE, 14 septembre 2004, Commission c/ Italie, aff. C-385/02). Elle suppose l'existence d'un lien de causalité entre l'évènement imprévisible et l'urgence impérieuse qui en résulte (CJCE, 2 août 1993, Commission c/ Italie, aff. C-107/92).

² Est irrecevable la candidature d'un candidat ou un soumissionnaire qui se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées par l'acheteur ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur. Le candidat est alors éliminé.

³ Est inappropriée une offre sans rapport avec le marché public parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences de l'acheteur formulés dans les documents de la consultation.

- a) Le marché public a pour objet la création ou l'acquisition d'une œuvre d'art ou d'une performance artistique unique ;
 - b) Des raisons techniques. Tel est notamment le cas lors de l'acquisition ou de la location d'une partie minoritaire et indissociable d'un immeuble à construire assortie de travaux répondant aux besoins de l'acheteur qui ne peuvent être réalisés par un autre opérateur économique que celui en charge des travaux de réalisation de la partie principale de l'immeuble à construire ;
 - c) La protection de droits d'exclusivité, notamment de droits de propriété intellectuelle. Les raisons mentionnées aux b et c ne s'appliquent que lorsqu'il n'existe aucune solution alternative ou de remplacement raisonnable et que l'absence de concurrence ne résulte pas d'une restriction artificielle des caractéristiques du marché public ;
5. Pour les marchés publics de fournitures qui ont pour objet :
- a) Des livraisons complémentaires exécutées par le fournisseur initial et qui sont destinées soit au renouvellement partiel de fournitures ou d'installations, soit à l'extension de fournitures ou d'installations existantes, lorsque le changement de fournisseur obligerait l'acheteur à acquérir des fournitures ayant des caractéristiques techniques différentes entraînant une incompatibilité ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien disproportionnées. Lorsqu'un tel marché public est passé par un pouvoir adjudicateur, sa durée ne peut dépasser, sauf cas dûment justifié, trois ans, périodes de reconduction comprises ;
 - b) L'achat de matières premières cotées et achetées en bourse ;
6. Pour les marchés publics de fournitures ou de services passés dans des conditions particulièrement avantageuses soit auprès d'un opérateur économique en cessation définitive d'activité soit, sous réserve du 3° de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 auprès d'un opérateur économique soumis à l'une des procédures prévues par le livre VI du code de commerce, à l'exception de celles mentionnées au titre I, ou une procédure de même nature prévue par une législation d'un autre Etat ;
7. Pour les marchés publics de services attribués au lauréat ou à l'un des lauréats d'un concours. Lorsqu'il y a plusieurs lauréats, ils sont tous invités à participer aux négociations ;
8. Pour les marchés publics de travaux ou de services ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire d'un marché public précédent passé après mise en concurrence. Le premier marché public doit avoir indiqué la possibilité de recourir à cette procédure pour la réalisation de prestations similaires. Sa mise en concurrence doit également avoir pris en compte le montant total envisagé, y compris celui des nouveaux travaux ou services. Lorsqu'un tel marché public est passé par un pouvoir adjudicateur, la durée pendant laquelle les nouveaux marchés publics peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché public initial ;
9. Pour les marchés publics de fournitures de livres non scolaires passés par les acheteurs mentionnés aux 1° et 2° de l'article 3 de la loi du 10 août 1981 susvisée, pour leurs besoins propres ou pour l'enrichissement des collections des bibliothèques accueillant du public et répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 90 000 euros hors taxe. Lorsqu'ils font usage de cette faculté, les acheteurs se conforment aux obligations mentionnées au 8° et tiennent compte de

l'impératif de maintien sur le territoire d'un réseau dense de détaillants qui garantit la diversité de la création éditoriale et l'accès du plus grand nombre à cette création ;

10. Pour les marchés publics de fournitures ayant pour objet l'achat de produits fabriqués uniquement à des fins de recherche, d'expérimentation, d'étude ou de développement, sans objectif de rentabilité ou d'amortissement des coûts de recherche et de développement.

5. Le cas particulier des marchés et accords – cadres qui exigent le secret ou dont l'exécution doit s'accompagner de mesures particulières de sécurité conformément aux dispositions législatives ou réglementaires en vigueur ou pour lesquels la protection des intérêts essentiels de l'Etat exige la non – application de l'ordonnance du 23 juillet 2015 modifiée

Les marchés publics qui exigent le secret ou dont l'exécution doit s'accompagner de mesures particulières de sécurité conformément aux dispositions législatives ou réglementaires en vigueur ou pour lesquels la protection des intérêts essentiels de l'Etat l'exige sont exclus de l'application de l'ordonnance du 23 juillet 2015 modifiée. Cette situation peut le cas échéant concerner des situations présentant un risque en matière de sûreté, d'intelligence économique ou de protection du potentiel scientifique et technique de la nation.

Le recours à cette exclusion est soumis à l'avis préalable de la Commission permanente des achats du (CPA) du CNRS quel que soit le montant du marché ou de l'accord – cadre.

C. L'enregistrement des marchés dans les systèmes d'information financier et comptable

A minima, tous les marchés d'un montant supérieur ou égal à 90.000 € HT, quel que soit la PRM et l'ordonnateur compétents, leur objet et leur forme contractuelle sont saisis dans l'outil de gestion financière et comptable du CNRS (BFC).

A ce titre, la performance de ces marchés est préalablement mesurée suivant les axes de la politique achat de l'établissement, et les indicateurs correspondant sont renseignés par les services des délégations régionales parmi les caractéristiques du marché.

III. Le contrôle interne

—Le contrôle interne mis en place par le CNRS vise à garantir la conformité des marchés aux axes de sa politique d'achat et à maîtriser les différents risques stratégique, scientifique, économique, juridique, environnemental ou social liés aux achats de l'établissement. Il permet également aux différents acteurs de l'achat d'identifier les points critiques, de mettre en place les actions correctives et permet *in fine* à l'établissement de disposer d'une meilleure visibilité sur les projets à enjeux portés par l'établissement.

A. Les marchés d'un montant inférieur au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 modifiée

Qu'ils portent sur des fournitures, des services ou des travaux et qu'ils soient ou non passés pour répondre à des besoins destinés la conduite des activités de recherche, les projets de marché et d'accord-cadre dont le montant est supérieur ou égal à 90 000 € HT doivent être soumis par les directeurs de structure opérationnelle, avant tout lancement de la procédure de passation, au visa préalable du délégué régional. Celui-ci effectue un contrôle de conformité aux règles de la commande publique, à la politique achat et aux règles applicables au sein de l'établissement.

En outre, les délégations régionales organisent des contrôles contemporains et *a posteriori*, sur place ou sur pièce, en fonction des risques appréciés par unité, pour les marchés passés par les structures opérationnelles qui leur sont rattachées.

B. Les marchés d'un montant égal ou supérieur au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 modifiée

Pour ces projets de marchés ou d'accords-cadres qu'ils portent sur des fournitures ou des services ou des travaux et qu'ils soient ou non passés pour répondre à des besoins destinés la conduite des activités de recherche il est recommandé à la PRM de réunir une **commission technique**, en fonction des enjeux de l'achat.

Cette commission peut être réunie avant le lancement de la procédure de passation ainsi qu'au stade du choix de l'attributaire du marché ou de l'accord-cadre. Elle est notamment appelée à donner son avis sur la conformité à la réglementation et à la politique achat de l'établissement, du projet de marché ou d'accord-cadre et de la procédure de passation.

Cette commission technique comprend au moins :

- Le responsable du service chargé des achats de la délégation régionale ou son représentant pour les contrats passés par les structures opérationnelles ou par les délégations régionales ;
- Une à plusieurs personnes ayant une compétence particulière en matière de commande publique ou dans le segment d'achat qui fait l'objet du contrat : le responsable du service chargé de l'immobilier et de la logistique de la délégation régionale et/ou de la structure opérationnelle ou son représentant, le directeur de la structure opérationnelle bénéficiaire ou son représentant, le chef de projet, un responsable de service, un directeur d'institut ou son représentant, un ou des représentant(s) de la DSFIM, de la DAJ ou de la DDAI, etc.

C. Les marchés soumis à l'avis préalable de la CPA

Au titre du contrôle interne des achats du CNRS, une commission permanente des achats (CPA) est saisie préalablement pour avis, dans les conditions prévues dans la décision DEC152436DAJ du 21 décembre 2015 modifiée, des projets de marchés et d'accords-cadres dont le montant global est supérieur à 2 000 000 € HT calculé sur la durée totale du contrat, ainsi que des

projets de marchés et d'accords – cadres exclus de l'application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics en application de son article 14, quel que soit leur montant.

Sont transmis pour avis à la Commission permanente des achats (CPA) du CNRS :

- Pour les fournitures et services (hors services associés à une opération immobilière) : les projets de marché ou d'accord-cadre dont le montant, calculé sur la durée totale du contrat, est supérieur à 2 000 000 euros HT ;

- Pour chaque opération immobilière d'un montant supérieur à 2 000 000 euros HT :

o Les projets de marché ou d'accord-cadre de travaux intégrés à une consultation dont le montant global est supérieur au seuil de procédure formalisée applicable aux marchés de services et de fournitures⁴ ;

o Les projets de marché et accord-cadre de services, dont le montant est supérieur au seuil de procédure formalisée applicable aux marchés de services.

- Les projets de marché ou d'accord-cadre passés par le CNRS dans le cadre de sa mission de centrale d'achat telle que prévue à l'article 2 du décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

- Les projets de marchés et d'accords – cadres exclus de l'application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics en application de son article 14 .

Au sens de la présente instruction, la notion d'opération immobilière s'entend comme l'ensemble des dépenses attachées à l'opération : achats de travaux, éventuelles fournitures nécessaires à leur réalisation et services associés à ces travaux, ainsi que toutes dépenses et provisions diverses, hors frais d'acquisition ou de redevance d'occupation.

L'opération immobilière peut concerner un projet de construction, de réhabilitation ou d'entretien d'un bâtiment et/ou de ses équipements de base ou d'un ouvrage d'infrastructure, quelle que soit l'origine des financements.

Le périmètre d'une opération immobilière est limité dans le temps et se caractérise par son unité fonctionnelle, technique ou économique.

Si les ouvrages ou équipements n'ont pas de caractère immobilier par destination, les achats ne relèvent pas du cadre de l'opération immobilière.

La saisine de la CPA par les PRM intervient :

- avant la publication de l'avis d'appel à la concurrence pour les marchés et accords-cadres donnant lieu à la publication d'un tel avis ;
- avant l'engagement de la négociation: pour les marchés et accords-cadres conclus selon la procédure négociée sans publicité et sans mise en concurrence.

A l'initiative de son président, la CPA peut également se saisir ou être amenée à se prononcer sur tout dossier de marché ou d'accord-cadre présentant un enjeu stratégique, scientifique, économique, juridique, environnemental ou social. Elle est amenée également à se prononcer sur tout autre sujet en rapport avec la politique d'achat de l'établissement.

⁴ Soit d'un montant supérieur ou égal au seuil fixé à l'article 42.2° de l'ordonnance du 23 juillet 2015

Sur décision de son président, les dossiers ne présentant pas d'enjeu particulier, ou ne soulevant pas de remarques majeures peuvent faire l'objet d'un avis écrit de la CPA sans examen en séance.

La PRM ne peut lancer régulièrement la procédure de passation du projet de marché ou d'accord-cadre que sous réserve de l'avis favorable de la CPA consultée. En cas d'avis favorable de la CPA assorti le cas échéant de recommandations, la PRM ne peut lancer régulièrement la procédure de passation du projet soumis que si le projet de marché ou d'accord-cadre final est conforme à l'avis de la CPA, et intègre, le cas échéant, les recommandations de la CPA.

IV. Jurys

Les jurys de concours et les jurys réunis préalablement à l'attribution des marchés de conception – réalisation sont composés conformément aux dispositions de la décision DEC090018DAJ du 19 mai 2009.

La composition des jurys est soumise à l'avis conforme du directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation.

V. Modalités de conservation des pièces de passation et d'exécution des marchés et accords-cadres

La PRM conserve les pièces constitutives du marché ou de l'accord - cadre pendant une durée minimale de cinq ans pour les marchés et accords - cadres de fournitures ou de services et de dix ans pour les marchés et accords - cadres de travaux, de maîtrise d'œuvre ou de contrôle technique à compter de la fin de l'exécution du marché public.

L'acheteur conserve les candidatures et les offres ainsi que les documents relatifs à la procédure de passation pendant une période minimale de cinq ans à compter de la date de signature du marché public.

Les motifs du recours à la dérogation à la mise en ligne sur PUMA ou sur le profil d'acheteur doivent être consignés par écrit, et conservés pendant une période minimale de 5 ans à compter de la date de signature du contrat (pour présentation, le cas échéant, à un corps de contrôle externe ou dans le cadre du contrôle interne).

VI. Dispositions finales

La présente instruction entre en vigueur le 16 janvier 2017 et s'applique à tous les achats de fournitures, services et travaux du CNRS pour lesquels une consultation est engagée ou un avis de marché a été envoyé à la publication à compter du 16 janvier 2017.

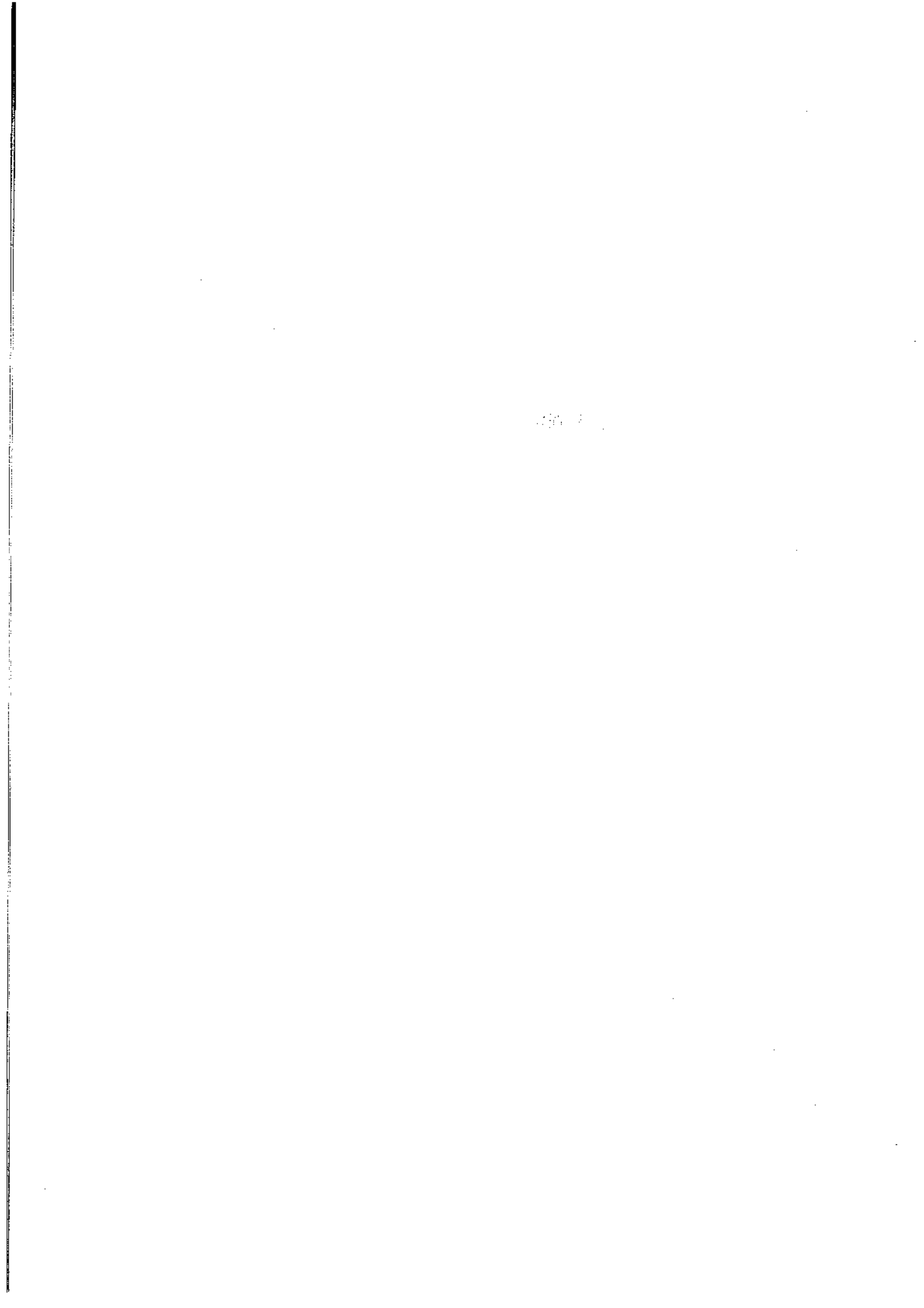
L'instruction n° INS152500DSFIM, dans sa version du 9 décembre 2015 est abrogée à compter du 16 janvier 2017.

La présente instruction sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **10 JAN. 2017**

Le Directeur général délégué aux ressources


~~Christophe Coudroy~~



DEC162725INSHS

Décision portant nomination de Mme Marie-Christine Autant-Mathieu, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR8224 intitulée Europe orientale, balkanique et médiane (EUR'ORBEM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche n°8224 intitulée Europe orientale, balkanique et médiane (EUR'ORBEM) et nommant M. Xavier Galmiche, directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

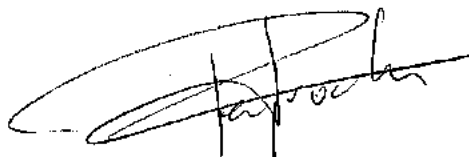
Mme Marie-Christine Autant-Mathieu, directrice de recherche de 1^{ère} classe au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 JAN. 2017**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 80

DEC162720INSHS

Décision portant nomination de M. Maximilian Kistler, aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR8590 intitulée Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8590 intitulée Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST) et nommant M. Jean Gayon, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC161294INSHS en date du 13 septembre 2016 portant cessation de fonctions et nomination de M. Maximilian Kistler, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8590 intitulée Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Maximilian Kistler, professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Fait à Paris, le 9 janvier 2017

science

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la

Anne Peyroche

DEC170066DR01

Décision portant nomination de Mme Caroline GORGE-LOSA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7154 intitulée UMR-Institut de physique du globe de Paris (UMR-IPGP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7154 intitulée UMR-Institut de physique du globe de Paris (UMR-IPGP) et nommant M. Marc CHAUSSIDON en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 17 mars 2016 ;

Considérant que **Mme Caroline GORGE-LOSA** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par les délégations d'Ile-de-France du 3 au 5 octobre, puis du 14 au 16 novembre 2016,

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Caroline GORGE-LOSA**, TCN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7154 intitulée UMR-Institut de physique du globe de Paris (UMR-IPGP) à compter du 17 novembre 2016.

Mme Caroline GORGE-LOSA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Caroline GORGE-LOSA** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le **01 DEC. 2016**

Le directeur de l'UMR7154
Marc CHAUSSIDON

Pour le Directeur et par délégation de
La Directrice Générale des Services de l'Institut de
Physique Globale de Paris
Lydia KERBIB

Visa de Patrick MOUNAUD, délégué régional CNRS Paris-Villejuif

Pour le Délégué régional de la
circonscription Paris - Villejuif du CNRS
L'Adjointe au Délégué

AF Duval

Visa de Christine CLERICI, présidente de l'Université Paris-Diderot

Anne Françoise DUVAL

université
PARIS DIDEROT
PRESIDENCE
Ch. Clérici

DEC162788INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Francis Joannes et de Mme Corinne Debaine-Francfort et nomination de M. François Villeneuve comme directeur et de Mmes Brigitte Boissavit-Camus et Anne-Violaine Szabados comme directrices adjointes de l'UMR n° 7041 intitulée *Archéologies et Sciences de l'Antiquité*

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7041 intitulée *Archéologies et Sciences de l'Antiquité* et nommant M. Francis JOANNES directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. François Villeneuve, professeur des universités à l'Université Panthéon Sorbonne, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2017, en remplacement de M. Francis Joannes, démissionnaire.

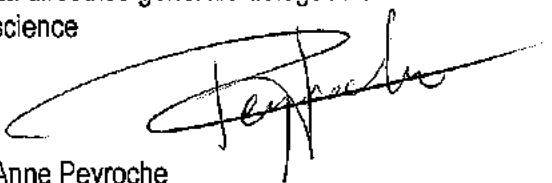
Mme Brigitte Boissavit-Camus, maître de conférences à l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense et Mme Anne-Violaine Szabados, ingénieure de recherche au CNRS, sont nommées directrices adjointes, à compter de la même date et jusqu'au terme du mandat de l'unité, en remplacement de Mme Corinne Debaine-Francfort, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **12 JAN. 2017**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science



Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 15

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC162761INSHS

Décision portant nomination de M. Olivier Compagnon comme directeur de l'unité mixte de recherche n° 7227 intitulée Centre de recherche et de documentation des Amériques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 novembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7227 intitulée *Centre de recherche et de documentation des Amériques* et nommant M. Sébastien Velut directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC161802INSHS du 29 juillet 2016 portant nomination de M. Olivier Compagnon comme directeur par intérim de l'UMR n° 7227 jusqu'au 31 décembre 2016 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Olivier COMPAGNON, professeur des universités à l'Université Sorbonne Nouvelle, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche, à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le - 3 JAN. 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science



Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 00

DEC162691INSU

Décision nomination de M. Marc CHAUSSIDON aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS3454 intitulée « Institut de physique du globe de Paris » (IPGP).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret du 24 mars 2016 portant nomination du directeur de l'Institut de physique du Globe de Paris - M. CHAUSSIDON ;

Vu la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC133025DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de service UMS3454 intitulée « Institut de Physique du globe de Paris » ;

Vu la décision DEC161282INSU en date du 22 juin 2016 portant nomination de M. Marc CHAUSSIDON, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMS3454 intitulée « UMS-Institut de physique du globe de Paris » (UMS - IPGP) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2017, M. Marc CHAUSSIDON, Directeur de Recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de service n°3454 jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2017

Pour le président et par délégation,
La Directrice Générale Déléguée à la Science
Anne PEYROCHE

DEC170068DR01

Décision portant nomination de Mme Stéphanie BOLHY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod (IJM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC143252DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod (IJM) et nommant M. Giuseppe BALDACCI en qualité de directeur(trice) ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 6 juillet 2015 ;

Considérant que **Mme Stéphanie BOLHY** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par les délégations d'Ile-de-France du 3 au 5 octobre, puis du 14 au 16 novembre 2016,

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Stéphanie BOLHY**, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod (IJM) à compter du 17 novembre 2016.

Mme Stéphanie BOLHY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Stéphanie BOLHY** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

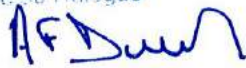
Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le **09 JAN. 2017**

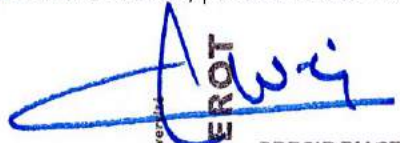


Le directeur de l'UMR7592
Giuseppe BALDACCÌ

Visa de Patrick MOUNAUD, délégué régional CNRS Paris-Villejuif
Pour le Délégué régional
circonscription Paris - Villejuif du CNRS
L'Adjointe au Délégué



Visa de Christine CLERICI, présidente de l'Université Paris-Diderot
Anne-Françoise GUYAL



UNIVERSITÉ
PARIS
DIDEROT
PARIS 7
PRESIDENCE

Décision portant nomination de M. Alexandre ROULOIS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7110 intitulée Laboratoire de Linguistique Formelle (LLF)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC143252DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7110 intitulée Laboratoire de Linguistique Formelle (LLF) et nommant M. Olivier BONAMI en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 7 juillet 2016 ;

Considérant que **M. Alexandre ROULOIS** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par les délégations d'Ile-de-France du 3 au 5 octobre, puis du 14 au 16 novembre 2016,

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Alexandre ROULOIS, AI**, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7110 intitulée Laboratoire de Linguistique Formelle (LLF) à compter du 17 novembre 2016.

M. Alexandre ROULOIS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

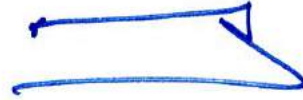
7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Alexandre ROULOIS** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

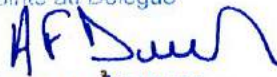
Fait à Villejuif le **09 JAN. 2017**



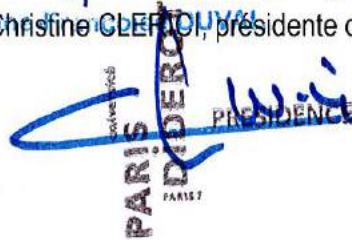
Le directeur de l'UMR7110
Olivier BONAMI

Visa de Patrick MOUNAUD, délégué régional CNRS Paris-Villejuif

circrconscription Paris - Villejuif du CNRS
L'Adjointe au Délégué



Visa de Christine CLERICI, présidente de l'Université Paris-Diderot



DEC170345DR01

Décision portant nomination de Mme Véronique PETITBON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7057 intitulée Laboratoire Matière et Systèmes Complexes (MSC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC143252DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7057 intitulée Laboratoire Matière et Systèmes Complexes (MSC) et nommant M. Laurent LIMAT en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 7 juillet 2016 ;

Considérant que **Mme Véronique PETITBON** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par les délégations d'Ile-de-France du 3 au 5 octobre, puis du 14 au 16 novembre 2016,

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Véronique PETITBON**, IE1C, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n UMR7057 intitulée Laboratoire Matière et Systèmes Complexes (MSC), à compter du 17 novembre 2016.

Mme Véronique PETITBON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Véronique PETITBON** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

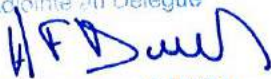
Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le **27 JAN 2017**



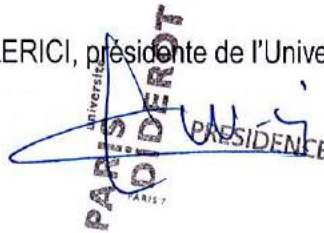
Le directeur de l'UMR7057
Laurent LIMAT

Visa de Patrick MOUNAUD, délégué régional CNRS Paris-Villejuif
Pour le Délégué régional
circonscription Paris - Villejuif du CNRS
L'Adjointe au Délégué



Anne-Françoise DUVAL

Visa de Christine CLERICI, présidente de l'Université Paris-Diderot



DEC162705INC

Décision portant nomination de Monsieur Philippe SAVARIN aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR7244 intitulée Laboratoire de Chimie, Structures, Propriétés de Biomatériaux et d'Agents Thérapeutiques (CSPBAT)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7244 intitulée Laboratoire de Chimie, Structures, Propriétés de Biomatériaux et d'Agents Thérapeutiques et nommant Mme Véronique Migonney, directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC161252INC en date du 27 juillet 2016 portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe Savarin, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7244 intitulée Laboratoire de Chimie, Structures, Propriétés de Biomatériaux et d'Agents Thérapeutiques (CSPBAT) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'université Paris 13 ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Philippe SAVARIN, Professeur à l'université Paris 13, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2017, en remplacement de Mme Véronique MIGONNEY, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 janvier 2017

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC162884INC

Décision portant nomination de Mme Elodie ANXOLABEHÈRE aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche UMR7591 intitulée Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire (LEM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC1330018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7591 intitulée Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire et nommant M. Benoît LIMOGES, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC161309INC du 26 juillet 2016 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Elodie ANXOLABEHÈRE aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7591 intitulée Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Elodie ANXOLABEHÈRE, Directrice de recherche au CNRS, est nommé directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au terme du mandat de l'unité.

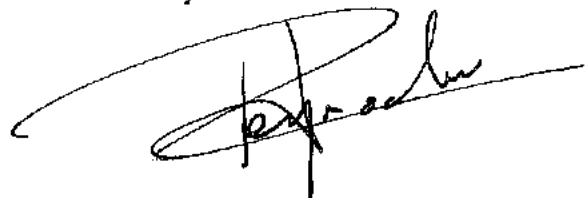
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

30 JAN. 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 99 40 00
F. 01 44 99 49 13

DEC162824INSHS

Décision portant nomination de M Cédric Gendron aux fonctions de directeur et de Mme Cécile Fougeron aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR n°7018 intitulée Laboratoire de phonétique et phonologie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7018 intitulée laboratoire de phonétique et phonologie et nommant M. Pierre Hallé directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC161355INSHS en date du 7 juillet 2016 portant nomination de M. Cédric Gendron aux fonctions de directeur par intérim et Mme Cécile Fougeron aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR 7018 intitulée Laboratoire de phonétique et phonologie ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2017, M. Cédric Gendron, Maître de conférences à l'université Paris 3, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

A compter du 1^{er} janvier 2017, Mme Cécile Fougeron, Directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 3

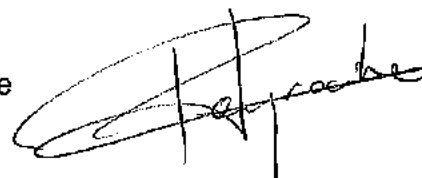
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

14 JAN. 2017

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science

Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC162690INSU

Décision portant nomination de M. Marc CHAUSSIDON aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR7154 intitulée « Institut de physique du globe de Paris » (IPGP).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret du 24 mars 2016 portant nomination du directeur de l'Institut de physique du Globe de Paris - M. CHAUSSIDON ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de M. Anne PEYROCHE aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche UMR7154 intitulée « Institut de Physique du globe de Paris » ;

Vu la décision DEC161281INSU en date du 22 juin 2016 portant nomination de M. Marc CHAUSSIDON, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7154 intitulée « Institut de physique du globe de Paris » (IPGP) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2017, M. Marc CHAUSSIDON, Directeur de Recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche n°7154 jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2017

Pour le président et par délégation,
La Directrice Générale Déléguée à la Science
Anne PEYROCHE

DEC162598DAJ

Décision portant nomination de Mme Laurence Decker-Jugie aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Paris B

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 portant nomination de Mme Véronique Debisschop aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris B ;

Vu la décision DEC162370DAJ du 21 octobre 2016 portant nomination de Mme Dominique Le Fur aux fonctions d'adjointe par intérim à la déléguée régionale pour la circonscription Paris B ;

DECIDE :

Art. 1er. – Mme Laurence Decker-Jugie, directrice de recherche, est nommée adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Paris B, à compter du 1er décembre 2016.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 23 NOV. 2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC162697INSU

Décision portant nomination de Mme Sylvie LEROY aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche UMR7193 intitulée « Institut des Sciences de la Terre Paris » (ISTEP).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne PEYROCHE aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR7193 intitulée « Institut des Sciences de la Terre Paris » ;

Vu la décision DEC161554INSU en date du 26 juillet 2016 portant nomination de Mme Sylvie LEROY, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7193 intitulée « Institut des Sciences de la Terre Paris » (ISTEP). ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2017, Mme Sylvie LEROY, Directrice de Recherche au CNRS, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2017

Pour le président et par délégation,
La Directrice Générale Déléguée à la Science
Anne PEYROCHE

DEC162696INSU

Décision portant nomination de M. Loic LABROUSSE aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7193 intitulée « Institut des Sciences de la Terre Paris » (ISTEP).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne PEYROCHE aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR7193 intitulée « Institut des Sciences de la Terre Paris » ;

Vu la décision DEC161557INSU en date du 26 juillet 2016 portant nomination de M. Loic LABROUSSE, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7193 intitulée « Institut des Sciences de la Terre Paris » (ISTEP) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2017, M. Loic LABROUSSE, Professeur des universités à l'université Pierre et Marie Curie, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2017

Pour le président et par délégation,
La Directrice Générale Déléguée à la Science
Anne PEYROCHE

DEC162906INC

Décision portant nomination de Mme Claude JOLIVALT et Monsieur Jean-Marc KRAFFT aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche UMR7197 intitulée Laboratoire de Réactivité de Surface (LRS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7197 intitulée « Laboratoire de Réactivité de Surface » et nommant Mme Claire-Marie PRADIER, directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC142433INC du 21 novembre 2014 portant nomination de Mme Hélène PERNOT aux fonctions de directrice de l'UMR7197 intitulée « Laboratoire de Réactivité de Surface » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Claude JOLIVALT, Professeur des universités à l'Université Pierre et Marie Curie et M. Jean-Marc KRAFFT, Ingénieur de recherche au CNRS sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

20 JAN. 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mèghe
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC170170INC

Décision portant nomination de Mme Chantal Prévost, directrice adjointe par intérim de l'unité propre de recherche UPR9080 intitulée Laboratoire de Biochimie Théorique (LBT)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133026DGDS du 20 décembre 2013 portant notamment renouvellement de l'unité propre de recherche n°9080 intitulée Laboratoire de Biochimie Théorique (LBT) et nommant M. Philippe Derreumaux directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC162069INC en date du 31 août 2016 portant cessation de fonctions de M. Philippe Derreumaux et nomination de M. Marc Baaden, directeur de l'unité propre de recherche UPR9080 intitulée « Laboratoire de Biochimie Théorique » (LBT) ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Chantal Prévost, Chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité propre de recherche susvisée, à compter du 1^{er} février 2017 jusqu'au 31 août 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

31 JAN. 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC162678DR04

Décision portant nomination de Mme Marjorie JUCHAUX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8165 intitulée Imagerie et modélisation en neurobiologie et cancérologie

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Philippe LANIECE directeur de l'unité de recherche n° UMR8165, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que Mme Marjorie JUCHAUX a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Villejuif (IFSEM) les 3, 4, 5 octobre 2016 et les 14, 15, 16 novembre 2016 ;

DECIDE

Article 1 : Mme Marjorie JUCHAUX, IR2, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8165, à compter du 17/11/2016.

Mme Marjorie JUCHAUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Marjorie JUCHAUX est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} décembre 2016
Le directeur de l'unité
Philippe LANIECE

Pour le CNRS,
Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Pour l'Université Paris-Sud,
La présidente
Sylvie RETAILLEAU



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC162563DR04

Décision portant renouvellement de la nomination de M. Sébastien WURTH aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8608 intitulée Institut de Physique Nucléaire d'Orsay

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC160869IN2P3 nommant M. Bruno ESPAGNON, directeur de l'unité UMR8608, à compter du 01/05/2016 ;

Vu l'attestation de formation de personne compétente en radioprotection dans le secteur industrie et recherche option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle délivrée à M. Sébastien WURTH le 06/11/2015 par SGS ;

DECIDE

Article 1er : Renouvellement nomination

M. Sébastien WURTH, IE1, est renouvelé dans ses fonctions de personne compétente en radioprotection. La date d'expiration de l'attestation est le 06/11/2020.

Article 2 : Missions

M. Sébastien WURTH exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Sébastien WURTH sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 novembre 2016

Le directeur d'unité
Bruno ESPAGNON

Pour le CNRS,
Bertrand MINAULT
Délégué régional Ile-de-France Sud

Pour l'Université Paris-Sud,
Sylvie RETAILLEAU
Présidente



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC170071DR04

Décision portant nomination de M. Maher OMEICH aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8607 intitulée Laboratoire de l'accélérateur linéaire

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant M. Achille STOCCHI, directeur de l'unité UMR8607, à compter du 01/01/2015 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur Industrie et recherche option détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivré à M. Maher OMEICH le 23/09/2016 par SGS ;

Vu l'avis du comité hygiène et sécurité de laboratoire du 06/12/2016 ;

DECIDE

Article 1er : Nomination

M. Maher OMEICH, IR1, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 23/09/2016. La date d'expiration du certificat est le 23/09/2021.

Article 2 : Missions

M. Maher OMEICH exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Maher OMEICH sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10 janvier 2017

Le directeur d'unité
Achille STOCCHI

Pour le CNRS,
Bertrand MINAULT
Délégué régional Ile-de-France Sud

Pour l'Université Paris-Sud,
Sylvie RETAILLEAU
Présidente



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC170070DR04

Décision portant nomination de M. Jean-Michel HORODYNSKI aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8607 intitulée Laboratoire de l'accélérateur linéaire

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant M. Achille STOCCHI, directeur de l'unité UMR8607, à compter du 01/01/2015 ;

Vu l'attestation de formation de personne compétente en radioprotection dans le secteur INB/ICPE option détention ou gestion de sources radioactives scellées et non scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivrée à M. Jean-Michel HORODYNSKI le 19/09/2014 par SGS ;

Vu l'avis du comité hygiène et sécurité de laboratoire du 06/12/2016 ;

DECIDE

Article 1er : Nomination

M. Jean-Michel HORODYNSKI, IE2, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 19/09/2014.

Article 2 : Missions

M. Jean-Michel HORODYNSKI exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Jean-Michel HORODYNSKI sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10 janvier 2017

Le directeur d'unité
Achille STOCCHI

Pour le CNRS,
Bertrand MINAULT
Délégué régional Ile-de-France Sud

Pour l'Université Paris-Sud,
Sylvie RETAILLEAU
Présidente



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC170069DR04

Décision portant nomination de M. Frédéric CHAPELLE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8607 intitulée Laboratoire de l'accélérateur linéaire

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant M. Achille STOCCHI, directeur de l'unité UMR8607, à compter du 01/01/2015 ;

Vu les attestations de formation de personne compétente en radioprotection dans le secteur Industrie et recherche option « détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules et option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle » délivrées à M. Frédéric CHAPELLE les 12/06/2012 et 20/06/2012 par SGS ;

Vu l'avis du comité hygiène et sécurité de laboratoire du 06/12/2016 ;

DECIDE

Article 1er : Nomination

M. Frédéric CHAPELLE, AI, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 08/06/2012.

Article 2 : Missions

M. Frédéric CHAPELLE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Frédéric CHAPELLE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10 janvier 2017

Le directeur d'unité
Achille STOCCHI

Pour le CNRS,
Bertrand MINAULT
Délégué régional Ile-de-France Sud

Pour l'Université Paris-Sud,
Sylvie RETAILLEAU
Présidente



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC162698INSU

Décision portant nomination de M. Philippe DROBINSKI aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°8539 intitulée « Laboratoire de météorologie dynamique » (LMD)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne PEYROCHE aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°7330 intitulée Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement (CEREGE) ;

Vu la décision DEC162225INSU en date du 5 octobre 2016 portant nomination de M. Philippe DROBINSKI aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8539 intitulée « Laboratoire de météorologie dynamique » (LMD) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2017, M. Philippe DROBINSKI, Directeur de Recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche n°8539 jusqu'à la fin du mandat de l'unité tel que défini dans la décision DEC151309DGDS susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 janvier 2017

Pour le président et par délégation,
La Directrice Générale Déléguée à la Science
Anne PEYROCHE

DEC170072DR04

Décision portant nomination de M. Pierre ROBERT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8607 intitulée Laboratoire de l'accélérateur linéaire

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant M. Achille STOCCHI, directeur de l'unité UMR8607, à compter du 01/01/2015 ;

Vu les attestations de formation de personne compétente en radioprotection dans le secteur Industrie et recherche option « détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules et option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle » délivrées à M. Pierre ROBERT les 12/06/2012 et 20/06/2012 par SGS ;

Vu l'avis du comité hygiène et sécurité de laboratoire du 06/12/2016 ;

DECIDE

Article 1er : Nomination

M. Pierre ROBERT, IR2, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 08/06/2012.

Article 2 : Missions

M. Pierre ROBERT exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Pierre ROBERT sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10 janvier 2017

Le directeur d'unité
Achille STOCCHI

Pour le CNRS,
Bertrand MINAULT
Délégué régional Ile-de-France Sud

Pour l'Université Paris-Sud,
Sylvie RETAILLEAU
Présidente



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC162888DR04

Décision portant nomination de M. Ludovic LARGEAU aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC161797INP nommant M. Giancarlo FAINI, directeur de l'unité UMR9001, à compter du 01/06/2016 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 1 dans le secteur Industrie délivré à M. Ludovic LARGEAU le 07/12/2016 par APAVE Formation ;

Vu l'avis du CRHSCT du 16/01/2017 ;

DECIDE

Article 1er : Nomination

M. Ludovic LARGEAU, IR1, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 21/11/2016. La date d'expiration du certificat est le 21/11/2021.

Article 2 : Missions

M. Ludovic LARGEAU exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Ludovic LARGEAU sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17/01/2017

Le directeur d'unité
Giancarlo FAINI

Pour le CNRS,
Bertrand MINAULT
Délégué régional Ile-de-France Sud

Pour l'Université Paris-Sud,
Sylvie RETAILLEAU
Présidente



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC162883DR04

Décision portant renouvellement de la nomination de Mme Olivia MAUGUIN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC161797INP nommant M. Giancarlo FAINI, directeur de l'unité UMR9001, à compter du 01/06/2016 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur Industrie/recherche option détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivré à Mme Olivia MAUGUIN le 05/08/2016 par SGS ;

Vu l'avis du CRHSCT du 16/01/2017 ;

DECIDE

Article 1er : Renouvellement nomination

Mme Olivia MAUGUIN, AI, est renouvelée dans ses fonctions de personne compétente en radioprotection. La date d'expiration du certificat est le 21/10/2021.

Article 2 : Missions

Mme Olivia MAUGUIN exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Olivia MAUGUIN sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17/01/2017

Le directeur d'unité
Giancarlo FAINI

Pour le CNRS,
Bertrand MINAULT
Délégué régional Ile-de-France Sud

Pour l'Université Paris-Sud,
Sylvie RETAILLEAU
Présidente



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC162878DR04

Décision portant nomination de Mme Olivia MAUGUIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161797INP nommant Monsieur Giancarlo FAINI directeur de l'unité de recherche n° UMR9001, à compter du 01/06/2016 ;

Considérant que Mme Olivia MAUGUIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE

Article 1 : Mme Olivia MAUGUIN, AI, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9001, à compter du 01/01/2017.

Mme Olivia MAUGUIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Olivia MAUGUIN est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/01/2017
Le directeur de l'unité
Giancarlo FAINI

Pour le CNRS,
Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Pour l'Université Paris-Sud,
La présidente
Sylvie RETAILLEAU



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC162877DR04

Décision portant nomination de Mme Laurence FERLAZZO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161797INP nommant Monsieur Giancarlo FAINI directeur de l'unité de recherche n° UMR9001, à compter du 01/06/2016 ;

Considérant que Mme Laurence FERLAZZO a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE

Article 1 : Mme Laurence FERLAZZO, IR1, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9001, à compter du 01/01/2017.

Mme Laurence FERLAZZO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Laurence FERLAZZO est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/01/2017

Le directeur de l'unité
Giancarlo FAINI

Pour le CNRS,
Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Pour l'Université Paris-Sud,
La présidente
Sylvie RETAILLEAU



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC162876DR04

Décision portant nomination de M. Grégoire BEAUDOIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161797INP nommant Monsieur Giancarlo FAINI directeur de l'unité de recherche n° UMR9001, à compter du 01/06/2016 ;

Considérant que M. Grégoire BEAUDOIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE

Article 1 : M. Grégoire BEAUDOIN, IE1C, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9001, à compter du 01/01/2017.

M. Grégoire BEAUDOIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Grégoire BEAUDOIN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/01/2017
Le directeur de l'unité
Giancarlo FAINI

Pour le CNRS,
Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Pour l'Université Paris-Sud,
La présidente
Sylvie RETAILLEAU



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC162875DR04

Décision portant nomination de M. Ali MADOURI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161797INP nommant Monsieur Giancarlo FAINI directeur de l'unité de recherche n° UMR9001, à compter du 01/06/2016 ;

Considérant que M. Ali MADOURI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE

Article 1 : M. Ali MADOURI, IRHC, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9001, à compter du 01/01/2017.

M. Ali MADOURI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Ali MADOURI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/01/2017

Le directeur de l'unité
Giancarlo FAINI

Pour le CNRS,
Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Pour l'Université Paris-Sud,
La présidente
Sylvie RETAILLEAU



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC162768IN2P3

Décision portant nomination de M. Michel Guidal aux fonctions de directeur et de M. Bruno Espagnon aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR 8608 intitulée Institut de Physique Nucléaire d'Orsay

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8608 intitulée Institut de Physique Nucléaire d'Orsay et nommant M. Faïçal Azaiez directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC160869IN2P3 du 3 mai 2016 portant cessation de fonctions de M. Fayçal Azaiez et nomination de M. Bruno Espagnon, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8608 intitulée Institut de Physique Nucléaire d'Orsay ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'université Paris Sud;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. M. Michel Guidal, directeur de recherche de recherche de 2^{ème} classe au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2017 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

II. M. Bruno Espagnon, Professeur de 1^{ère} classe à l'université Paris sud, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée pour la période fixée à l'article 1^{er} I. de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 03/01/17

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC162715DR04

Décision portant nomination de M. Cédric VILLEBASSE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161797INP nommant Monsieur Giancarlo FAINI directeur de l'unité de recherche n° UMR9001, à compter du 01/06/2016 ;

Considérant que M. Cédric VILLEBASSE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE

Article 1 : M. Cédric VILLEBASSE, TCN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9001, à compter du 01/01/2017.

M. Cédric VILLEBASSE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Cédric VILLEBASSE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2017
Le directeur de l'unité
Giancarlo FAINI

Pour le CNRS,
Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Pour l'Université Paris-Sud,
La présidente
Sylvie RETAILLEAU



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC162714DR04

Décision portant nomination de M. Xavier LE ROUX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161797INP nommant Monsieur Giancarlo FAINI directeur de l'unité de recherche n° UMR9001, à compter du 01/06/2016 ;

Considérant que M. Xavier LE ROUX a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE

Article 1 : M. Xavier LE ROUX, IE1C, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9001, à compter du 01/01/2017.

M. Xavier LE ROUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Xavier LE ROUX est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2017
Le directeur de l'unité
Giancarlo FAINI

Pour le CNRS,
Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Pour l'Université Paris-Sud,
La présidente
Sylvie RETAILLEAU



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC162713DR04

Décision portant nomination de M. Alain CLEMENT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161797INP nommant Monsieur Giancarlo FAINI directeur de l'unité de recherche n° UMR9001, à compter du 01/06/2016 ;

Considérant que M. Alain CLEMENT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE

Article 1 : M. Alain CLEMENT, IE1C, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9001, à compter du 01/01/2017.

M. Alain CLEMENT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Alain CLEMENT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2017
Le directeur de l'unité
Giancarlo FAINI

Pour le CNRS,
Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Pour l'Université Paris-Sud,
La présidente
Sylvie RETAILLEAU



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC162587INSHS

Décision portant nomination de M. Olivier Charlot aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8184 intitulée Théorie Economique, Modélisation et Applications-THEMA.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment l'unité mixte de recherche n° 8184 et nommant M Olivier Donni, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC160097INSHS du 15 février 2016 portant nomination de M Mathieu Martin aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'accord du partenaire;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Olivier Charlot, professeur des universités à l'université de Cergy-Pontoise, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 10 novembre 2016 au 30 juin 2017 en remplacement de M Mathieu Martin, démissionnaire.

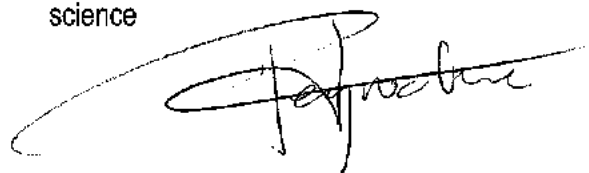
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

11 JAN. 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science



Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 63 90

DEC162816INSMI

Décision portant nomination de M. Christophe Chalons aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR8100 intitulée Laboratoire de Mathématique de Versailles (LMV).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8100 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Versailles et nommant Mme Catherine Donati-Martin directrice de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

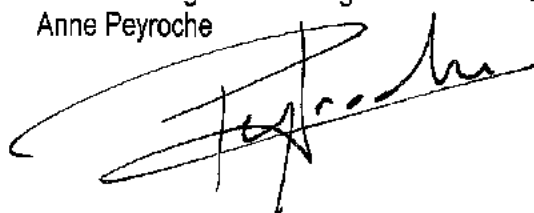
M. Christophe Chalons, Professeur à l'Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2017, et jusqu'au terme du mandat de l'unité, en remplacement de Mme Catherine Donati-Martin, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation ;
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC162349|NSM|

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Pauline Laffite, directrice de la fédération de Recherche FR3487 intitulée Fédération de Mathématiques de l'Ecole Centrale Paris.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOS| du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142124DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de la fédération de recherche n°3487 intitulée Fédération de Mathématiques de l'Ecole Centrale de Paris et nommant M. Marc Massot directeur de cette fédération ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Marc Massot, directeur de la fédération de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} janvier 2017.

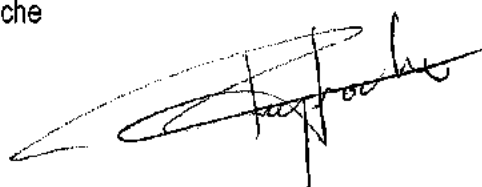
II. A compter de cette même date, Mme Pauline Laffite, professeure à CentraleSupélec est nommée directrice de la fédération de recherche susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC162771INSIS

Décision portant cessation de fonctions et nominations de M. Habibou Maitournam aux fonctions de directeur et de M. Pierre Moussou aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR9219 intitulée « Institut des Sciences de la Mécanique et Applications Industrielles (IMSIA) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant création de l'unité mixte de recherche n°9219 intitulée « Institut des Sciences de la Mécanique et Applications Industrielles (IMSIA) » et nommant M. Patrick Massin directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 13 octobre 2016 :

I. M. Habibou Maitournam, professeur à l'ENSTA ParisTech, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche n°9219 jusqu'au terme du mandat de l'unité, en remplacement de M. Patrick Massin, appelé à d'autres fonctions.

II. M. Pierre Moussou, chercheur senior à EDF, est nommé en qualité de directeur adjoint de l'UMR9219 pour la même période.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02 janvier 2017

Pour le président et par
déléga
tion,

La directrice générale
déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC162487 INSHS

Décision portant nomination de Mme Corinne Verger-Chaptal aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 7234 intitulée Centre d'Economie de Paris-Nord-CEPN

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment l'unité mixte de recherche n°7234 intitulée Centre d'Economie de Paris-Nord et nommant M David Flacher directeur et M Luc Marco directeur adjoint de cette unité ;

Vu la décision DEC160170INSHS en date du 5 avril 2016 portant nomination de M Philippe Batifoulier aux fonctions de directeur et M Jonathan Marie aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7234 intitulée Centre d'Economie de Paris-Nord-CEPN ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

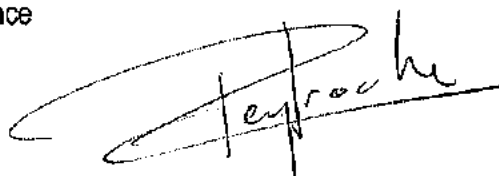
A compter du 1^{er} septembre 2016, Mme Corinne Vercher-Chaptal, professeur à l'université de Paris 13 est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au terme du mandat de l'unité en remplacement de M. Luc Marco admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le - 0 JAN. 2017 .

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science



Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC162727INSHS

Décision portant nomination de M. Christophe Pérignon aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR2959 intitulée Groupement de Recherche et d'Etudes en Gestion à HEC(GREGHEC).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142120DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°2959 intitulée Groupement de Recherche et d'Etudes en Gestion à HEC et nommant M. Blaise Allaz directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC160937INSHS en date du 29 avril 2016 portant nomination de M Christophe Pérignon aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2017, M. Christophe Pérignon, professeur au département finance d'HEC est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au terme du mandat de l'unité.

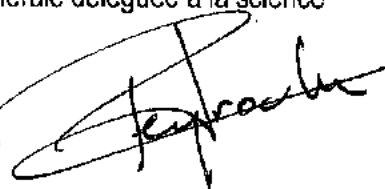
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **- 2 JAN. 2017**

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science

Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 98 40 00
F. 01 44 98 53 90

DEC170154INSMI

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Charles FAVRE, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche 7640 intitulée Centre de Mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole Polytechnique (CMLS).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7640 intitulée Centre de Mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole Polytechnique et nommant M. Yvan Martel, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Yvan Martel, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} février 2017.

II. A compter de cette même date, M. Charles Favre directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 1^{er} septembre 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par
déléga
tion,
La directrice générale



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC162886INC

Décision portant nomination de M. Emmanuel Magnier, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8180 intitulée « Institut Lavoisier de Versailles » (ILV)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8180 intitulée « Institut Lavoisier de Versailles » et nommant M. Christian Serre directeur ainsi que M. François Couty et Anne Dolbecq-Bastin respectivement directeur adjoint et directrice adjointe de cette unité ;

Vu la décision DEC162133INC du 2 septembre 2016 portant nomination de M. Emmanuel Magnier directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8180 intitulée « Institut Lavoisier de Versailles » (ILV) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Emmanuel Magnier, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} mars 2017 jusqu'au terme du mandat de l'unité.

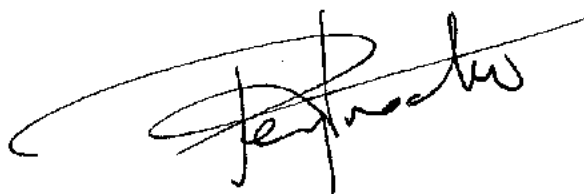
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

20 JAN. 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mège
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 98 40 60
F. 01 44 96 49 13

DEC162086 INSHS

Décision portant nomination de Mme Rachel Guillain aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°6307 intitulée Laboratoire d'Economie de Dijon- LEDI

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science;

Vu la décision DEC133017DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche n°6307 intitulée Laboratoire d'Economie de Dijon-LEDI et nommant Mme Sophie Bejean directrice de cette unité;

Vu la décision DEC160829INSHS en date du 18 avril 2016 portant nomination de Mme Catherine Baumont aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de recherche susvisée ;

Vu l'accord du partenaire;

Vu l'avis du conseil de laboratoire;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Rachel Guillain, professeure à l'université de Bourgogne est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 décembre 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **- 2 JAN. 2017**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science



Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC170439DR06

Décision portant nomination de Mme Sabah El Gharbaoui aux fonctions de responsable du service Communication de la délégation Centre-Est

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC153286DAJ du 9 novembre 2015 modifiée donnant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme **Sabah El Gharbaoui**, CDD IE, est nommée, à compter du 1^{er} février 2017, responsable du service Communication de la délégation Centre-Est, en remplacement de Mme Delphine Barbier, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} février 2017

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC162475 INSHS

Décision portant nomination de M. Alex Boulton aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche 7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue française-ATILF

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC122886DGDS en date du 19 décembre 2012 portant renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment l'unité mixte de recherche n°7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française-ATILF et nommant Mme Eva Bucchi directrice de cette unité ;

VU la décision DEC150659INSHS en date du 23 février 2015 portant nomination de M Michel Musiol aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française-ATILF

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Alex Boulton , professeur à l'université de Lorraine est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée pour la période du 15 octobre 2016 au 30 juin 2017 en remplacement de M Michel Musiol, démissionnaire.

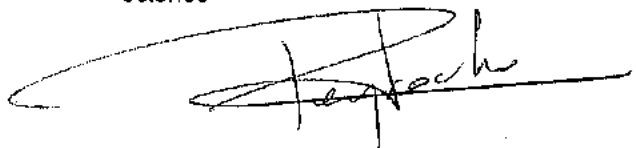
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

11 JAN. 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science



Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 98 40 00
F. 01 44 96 83 90

DEC161164DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Madame Christiane BATTOUE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5304 intitulée « Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR5304 intitulée « Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod » et nommant Madame Tatjana NAZIR en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 25/01/2016 ;

Considérant que Madame Christiane BATTOUE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône-Auvergne du CNRS les 25 et 26 mars 2013 et du 15 au 17 avril 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame Christiane BATTOUE, assistante ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5304 intitulée « Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod », à compter du 1^{er} janvier 2016.

Madame Christiane BATTOUE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Madame Christiane BATTOUE est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bron, le 17/11/2016

La directrice de l'unité

Tatjana NAZIR

Visa du chef d'établissement partenaire
CNRS
(Université Claude Bernard Lyon1)

Visa du délégué régional du

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC161176DR07

Décision portant de nomination de Madame Karine THOINET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5310 intitulée « Institut Neuromyogène ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC151290DGDS** portant création de l'unité mixte n° **UMR5310** intitulée « **Institut Neuromyogène** » et nommant **Monsieur Laurent SCHAEFFER** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **21/10/2016** ;

Considérant que **Madame Karine THOINET** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée **par délégation Rhône Auvergne du CNRS les 22 et 23 mars 2010 et du 26 au 28 avril 2010** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Madame Karine THOINET, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5310 intitulée « Institut Neuromyogène », à compter du 1^{er} janvier 2016.**

Madame Karine THOINET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Madame Karine THOINET** est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Villeurbanne**, le **21/10/2016**

Le directeur de l'unité

Laurent SCHAEFFER

Visa du chef d'établissement partenaire
CNRS
Université Claude Bernard Lyon1

Visa du délégué régional du

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC161178DR07

Décision portant de nomination de Madame Michèle WEISS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5310 intitulée « Institut Neuromyogène ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC151290DGDS** portant création de l'unité mixte n° **UMR5310** intitulée « **Institut Neuromyogène** » et nommant **Monsieur Laurent SCHAEFFER** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **21/10/2016** ;

Considérant que **Madame Michèle WEISS** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée **par délégation Rhône Auvergne du CNRS** du 19 au 21 mai 2003 et du 02 au 04 juin 2003 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Madame Michèle WEISS, ingénieur d'étude,** est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UMR5310** intitulée «**Institut Neuromyogène** », à compter du **1^{er} janvier 2016**.

Madame Michèle WEISS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Madame Michèle WEISS** est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Villeurbanne**, le **21/10/2016**

Le directeur de l'unité

Laurent SCHAEFFER

Visa du chef d'établissement partenaire
CNRS
(Université Claude Bernard Lyon1)

Visa du délégué régional du

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC161186DR07

Décision portant nomination de Monsieur Joachim BLANC-GONNET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5513 intitulée « Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC151290DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n° **UMR5513** intitulée « **Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes** » et nommant **Monsieur Fabrice THOUVEREZ** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du

Considérant que **Monsieur Joachim BLANC-GONNET** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée **délégation Rhône Auvergne du CNRS les 22 et 23 mars 2010 et du 26 au 28 avril 2010** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Monsieur Joachim BLANC-GONNET, ingénieur d'étude,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5513 intitulée « **Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes** », à compter du **1^{er} janvier 2016.**

Monsieur Joachim BLANC-GONNET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **Monsieur Joachim BLANC-GONNET** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Ecully**, le **08/12/2016**
Le directeur de l'unité
Fabrice THOUVEREZ

Visa du chef d'établissement partenaire CNRS (ENTPE) Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC161187DR07

Décision portant nomination de Monsieur Nazario MORGADO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5513 intitulée « Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC151290DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n° **UMR5513** intitulée « **Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes** » et nommant **Monsieur Fabrice THOUVEREZ** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 30/07/2016 ;

Considérant que **Monsieur Nazario MORGADO** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée **délégation Rhône Auvergne du CNRS les 19 et 20 mars 2015 et du 27 au 29 avril 2015** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Monsieur Nazario MORGADO, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5513 intitulée « Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes », à compter du 1^{er} janvier 2016.**

Monsieur Nazario MORGADO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **Monsieur Nazario MORGADO** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Ecully**, le **17/11/2016**

Le directeur de l'unité

Fabrice THOUVEREZ

Visa du chef d'établissement partenaire
CNRS

Visa du délégué régional du

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC162446DR07

Décision portant nomination de M. Frédéric GALISSON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5086 intitulée "Microbiologie Moléculaire et Biochimie Structurale", de l'unité mixte UMR5305 intitulée "Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique" et de l'unité mixte UMS3760 intitulée "Institut de Biologie et Chimie des Protéines".

LES DIRECTEURS,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision **DEC151290DGDS** du **18/12/2015** nommant **M. Jean-Michel JAULT** directeur de l'unité de recherche n°5086 et **M. Bernard VERRIER** directeur de l'unité de recherche n°5305 ;

Vu la décision **DEC151298DGDS** du **18/12/2015** nommant **M. Christophe GEOURJON** directeur de l'unité de service n°3760;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ **UMR5086** en date du **13/12/2016** ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ **UMR5305** en date du **16/12/2016**;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ **UMS3760** en date du **09/12/2016** ;

Considérant que **M. Frédéric GALISSON** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS** les **25 et 26 mars 2013** et du **15 au 17 avril 2013** ;

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Considérant que les trois unités, sont localisées dans le même bâtiment.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Frédéric GALISSON, ingénieur d'étude, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n°5086, de l'unité n°5305 et de l'unité n°3760 à compter du 1^{er} janvier 2016.



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T 04 72 44 56 00
F 04 78 89 47 69

M. Frédéric GALISSON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Frédéric GALISSON** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité de l'**UMR5086**.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Lyon**, le **20/12/2016**

Le directeur de l'**UMR5086**
Jean-Michel JAULT

Le directeur de l'**UMR5305**
Bernard VERRIER

Le directeur de l'**UMS3760**
Christophe GEOURJON

Signature du président de l'**Université Claude Bernard Lyon 1**

Visa du délégué régional du **CNRS**

DEC162448DR07

Décision portant nomination de Mme Perrine MERCIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5086 intitulée "Microbiologie Moléculaire et Biochimie Structurale", de l'unité mixte UMR5305 intitulée "Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique" et de l'unité mixte UMS3760 intitulée "Institut de Biologie et Chimie des Protéines".

LES DIRECTEURS,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision **DEC151290DGDS** du **18/12/2015** nommant **M. Jean-Michel JAULT** directeur de l'unité de recherche n°5086 et **M. Bernard VERRIER** directeur de l'unité de recherche n°5305 ;

Vu la décision **DEC151298DGDS** du **18/12/2015** nommant **M. Christophe GEOURJON** directeur de l'unité de service n°3760;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ **UMR5086** en date du **13/12/2016** ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ **UMR5305** en date du **16/12/2016** ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ **UMS3760** en date du **09/12/2016** ;

Considérant que **Mme Perrine MERCIER** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée **par délégation Rhône Auvergne du CNRS** les **26 et 27 janvier 2009** et du **23 au 25 février 2009** ;

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T. 04 72 44 56 00
F. 04 78 89 47 69

Considérant que les trois unités, sont localisées dans le même bâtiment.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Perrine MERCIER, ingénieur d'étude, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n°5086, de l'unité n°5305 et de l'unité n°3760 à compter du 1^{er} janvier 2016.



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T. 04 72 44 56 00
F. 04 78 89 47 69

Mme Perrine MERCIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **Mme Perrine MERCIER** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité de l'**UMR5305**.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Lyon**, le **19/12/2016**

Le directeur de l'**UMR5305**
Bernard VERRIER

Le directeur de l'**UMR5086**
Jean-Michel JAULT

Le directeur de l'**UMS3760**
Christophe GEOURJON

Signature du président de l'**Université Claude Bernard Lyon 1**

Visa du délégué régional du **CNRS**

DEC162493INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Renaud Payre et nomination de M. Claude Gautier, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5206 intitulée TRIANGLE : Action, Discours, Pensée Politique et Economique.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5206 intitulée TRIANGLE : Action, Discours, Pensée Politique et Economique et nommant M. Renaud Payre, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Renaud Payre, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} décembre 2016.

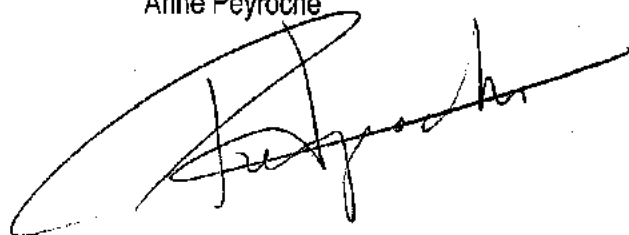
II. A compter de cette même date, M. Claude Gautier, Professeur à l'Ecole Normale Supérieure de Lyon, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **08 DEC. 2016**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC162592DR07

Décision portant cessation de fonctions de M. Krzysztof SUCHORSKI, assistant(e) de prévention (AP)¹ au sein de l'unité mixte UMR6524 intitulée « Laboratoire Magmas et volcans »

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision **DEC123016DR07** du **19/12/2012** portant nomination de M. **Krzysztof SUCHORSKI** aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant(e) de prévention (AP) exercées par M. **Krzysztof SUCHORSKI**, dans l'unité du CNRS **UMR 6524**, à compter du **01/01/2017**.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22/11/2016

Le directeur de l'unité

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"



Visa du délégué régional
d'établissement
du CNRS

Pascal

Visa du chef
partenaire
Université Blaise



DEC162707DR07

Décision portant renouvellement de nomination de M. Philippe REGRENY aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 5270 intitulée Institut des Nanotechnologies de Lyon

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° **DEC151290DGDS** du **18/12/2015** nommant **Mme Catherine CHEVALLIER**, directrice de l'unité **UMR 5270 intitulée Institut des Nanotechnologies de Lyon** ;

Vu le certificat de renouvellement de formation de personne compétente en radioprotection **niveau 1** dans le secteur industrie délivré à **M. Philippe REGRENY** le **05/10/2016** par **APAVE Formation**;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Philippe REGRENY, Ingénieur de Recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du **14/10/2016**.

Article 2 : Missions

M. Philippe REGRENY exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de **M. Philippe REGRENY** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Ecully, le 06/12/2016

La directrice d'unité
Catherine CHEVALLIER



Visa du délégué régional
du CNRS

Visa du chef d'établissement
partenaire
ECL

DEC160662DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Madame Hélène HENRI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5558 intitulée « Biométrie et biologie évolutive ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC151290DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n° **UMR5558** intitulée « **Biométrie et biologie évolutive** » et nommant **Monsieur Manolo GOUY** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **31/01/2016**;

Considérant que **Madame Hélène HENRI** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS** les **21 et 22 mars 2011** et du **18 au 20 avril 2011** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Madame Hélène HENRI, ingénieur,** est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UMR5558** intitulée « **Biométrie et biologie évolutive** », à compter du **1^{er} janvier 2016**.

Madame Hélène HENRI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Madame Hélène HENRI** est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Villeurbanne**, le **31/01/2016**
Le directeur de l'unité
Manolo GOUY

Visa du chef d'établissement partenaire
CNRS

Visa du délégué régional du

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



(Université Claude Bernard Lyon 1)

DEC160664DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Madame Pascale CHEVRET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5558 intitulée « Biométrie et biologie évolutive ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC151290DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n° **UMR5558** intitulée « **Biométrie et biologie évolutive** » et nommant **Monsieur Manolo GOUY** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **31/01/2016** ;

Considérant que **Madame Pascale CHEVRET** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS** les **19 et 20 mars 2015** et du **27 au 29 avril 2015** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Madame Pascale CHEVRET, chargée de recherche**, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UMR5558** intitulée « **Biométrie et biologie évolutive** », à compter du **1^{er} janvier 2016**.

Madame Pascale CHEVRET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Madame Pascale CHEVRET** est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Villeurbanne**, le 31/01/2016
Le directeur de l'unité
Manolo GOUY

Visa du chef d'établissement partenaire
régional du CNRS
(Université Claude Bernard Lyon 1)

Visa du délégué

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Depasser les frontieres
Advancing the frontiers

Depasser les frontieres
Advancing the frontiers

DEC160674DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Stéphane DELMOTTE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5558 intitulée « Biométrie et biologie évolutive ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC151290DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n° **UMR5558** intitulée « **Biométrie et biologie évolutive** » et nommant **Monsieur Manolo GOUY** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **31/01/2016** ;

Considérant que **Monsieur Stéphane DELMOTTE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS** du 22 au 24 mai 2007 et du 20 au 22 juin 2007 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Monsieur Stéphane DELMOTTE**, ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5558** intitulée « **Biométrie et biologie évolutive** », à compter du **1^{er} janvier 2016**.

Monsieur Stéphane DELMOTTE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **Monsieur Stéphane DELMOTTE** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Villeurbanne**, le 31/01/2016
Le directeur de l'unité
Manolo GOUY

Visa du chef d'établissement partenaire
CNRS
(Université Claude Bernard Lyon1)

Visa du délégué régional du

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC160688DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur François CAUWET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5615 intitulée « Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC151290DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n° **UMR5615** intitulée « **Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces** » et nommant **Monsieur Arnaud BRIOUDE** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **05/04/2016** ;

Considérant que **Monsieur François CAUWET** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le **CNRS Alpes** du **13 au 15 novembre 2002** et du **09 au 11 décembre 2002** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Monsieur François CAUWET, ingénieur,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5615** intitulée « **Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces** », à compter du **1^{er} janvier 2016**.

Monsieur François CAUWET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **Monsieur François CAUWET** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Lyon**, le **01/12/2016**
Le directeur de l'unité
Arnaud BRIOUDE

Visa du chef d'établissement partenaire
CNRS
(Université Claude Bernard Lyon 1)

Visa du délégué régional du

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Depasser les frontieres
Advancing the frontiers

Depasser les frontieres
Advancing the frontiers

DEC160692DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Madame Frédérique ROZIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5667 intitulée « Reproduction et développement des plantes ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR5667 intitulée « Reproduction et développement des plantes » et nommant Monsieur Teva VERNOUX en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 16/06/2016;

Considérant que Madame Frédérique ROZIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 14 et 15 mai 2009 et du 24 au 26 juin 2009 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame Frédérique ROZIER, ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5667 intitulée « Reproduction et développement des plantes », à compter du 1^{er} janvier 2016.

Madame Frédérique ROZIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Frédérique ROZIER est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon, le 15/12/2016
Le directeur de l'unité
Teva VERNOUX

Visa du chef d'établissement partenaire
CNRS

Visa du délégué régional du

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



(ENS Lyon)

|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC160694DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Alexis LACROIX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5667 intitulée « Reproduction et développement des plantes ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC151290DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n° **UMR5667** intitulée « **Reproduction et développement des plantes** » et nommant **Monsieur Teva VERNOUX** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **16/06/2016** ;

Considérant que **Monsieur Alexis LACROIX** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS** du **25 au 27 janvier 2006** et du **15 au 17 février 2006** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Monsieur Alexis LACROIX, ingénieur,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5667** intitulée « **Reproduction et développement des plantes** », à compter du **1^{er} janvier 2016**.

Monsieur Alexis LACROIX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **Monsieur Alexis LACROIX** est placé(e) sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon, le **15/12/2016**

Le directeur de l'unité

Teva VERNOUX

Visa du chef d'établissement partenaire
CNRS
(ENS Lyon)

Visa du délégué régional du

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC160983DR07

Décision portant nomination de Monsieur Franck CAPISANO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la FR3747 intitulée « Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux ».

LE DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC151296DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n° **FR3747** intitulée « **Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux** » et nommant **Madame Françoise LE MORT** en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du ;

Considérant que **Monsieur Franck CAPISANO** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône-Auvergne du CNRS** les **26 et 27 janvier 2009** et du **23 au 25 janvier 2009** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Monsieur Franck CAPISANO, ingénieur,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**FR 3747** intitulée « **Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux** », à compter du **1^{er} janvier 2016**.

Monsieur Franck CAPISANO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, **Monsieur Franck CAPISANO** est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Lyon**, le **19/10/2016**
La directrice de l'unité
Françoise LE MORT

Visa du chef d'établissement partenaire Visa du délégué régional du
CNRS
(Université Lumière Lyon 2)

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC160989DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Madame Sandrine DENIS-QUANQUIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5182 intitulée « Laboratoire de Chimie ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC151290DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n° **UMR5182** intitulée « **Laboratoire de Chimie** » et nommant **Madame Marie-Chantal ANDRAUD** en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 15/12/2016 ;

Considérant que **Madame Sandrine DENIS-QUANQUIN** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône-Auvergne du CNRS** les 21 et 22 mars 2011 et du 18 au 20 avril 2011 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Madame Sandrine DENIS-QUANQUIN, ingénieur,** est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UMR5182** intitulée « **Laboratoire de Chimie** », à compter du **1^{er} janvier 2016**.

Madame Sandrine DENIS-QUANQUIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **Madame Sandrine DENIS-QUANQUIN** est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon, le 15/12/2016
La directrice de l'unité
Marie-Chantal ANDRAUD

Visa du chef d'établissement partenaire
CNRS

Visa du délégué régional du

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



(ENS Lyon)

DEC160990DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Madame Delphine PITRAT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5182 intitulée « Laboratoire de Chimie ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC151290DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n° **UMR5182** intitulée « **Laboratoire de Chimie** » et nommant **Madame Marie-Chantal ANDRAUD** en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **15/12/2016** ;

Considérant que **Delphine PITRAT** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône-Auvergne du CNRS les **04 et 05 octobre 2010** et du **15 au 17 novembre 2010** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Delphine PITRAT, ingénieur,** est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UMR5182** intitulée « **Laboratoire de Chimie** », à compter du **1^{er} janvier 2016**.

Delphine PITRAT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **Delphine PITRAT** est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Lyon**, le **15/12/2016**
La directrice de l'unité
Marie-Chantal ANDRAUD

Visa du chef d'établissement partenaire
CNRS
(ENS Lyon)

Visa du délégué régional du

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC161155DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Madame Catherine GUIX aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5286 intitulée « Centre de recherche en cancérologie de Lyon ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR5286 intitulée « Centre de recherche en cancérologie de Lyon » et nommant Monsieur Alain PUISIEUX en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 19/01/2016 ;

Considérant que Madame Catherine GUIX a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par délégation Rhône Auvergne du CNRS du 02 au 05 février 2005 et du 02 au 04 mars 2005 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame Catherine GUIX, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5286 intitulée « Centre de recherche en cancérologie de Lyon », à compter du 1^{er} janvier 2016.

Madame Catherine GUIX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Catherine GUIX est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon, le 25/11/2016

Le directeur de l'unité

Alain PUISIEUX

Visa du chef d'établissement partenaire
CNRS

Visa du délégué régional du

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC161156DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Madame Anne VINCENT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5286 intitulée « Centre de recherche en cancérologie de Lyon ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR5286 intitulée « Centre de recherche en cancérologie de Lyon » et nommant Monsieur Alain PUISIEUX en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 19/01/2016 ;

Considérant que Madame Anne VINCENT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par délégation Rhône Auvergne du CNRS les 13 et 14 mai 2013 et du 12 au 14 juin 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame Anne VINCENT, chercheur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5286 intitulée « Centre de recherche en cancérologie de Lyon », à compter du 1^{er} janvier 2016.

Madame Anne VINCENT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Anne VINCENT est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon, le 25/11/2016
Le directeur de l'unité
Alain PUISIEUX

Visa du chef d'établissement partenaire
CNRS

Visa du délégué régional du

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC162716INSMI

Décision portant nomination de Mme Alice Guionnet, directrice de l'unité mixte de recherche UMR5669 intitulée « Unité de mathématiques pures et appliquées de l'ENS de Lyon » (UMP/ENSL).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche (UMR) n°5669 intitulée Unité de mathématiques pures et appliquées de l'ENS de Lyon et nommant M. Albert Fathi, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC161347INSMI en date du 12 juillet 2016 portant, dans son article 2, cessation de fonctions et nomination de Mme Alice Guionnet, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche (UMR) n°5669 intitulée Unité de mathématiques pures et appliquées de l'ENS de Lyon;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2017, Mme Alice Guionnet, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au terme du mandat de l'unité.

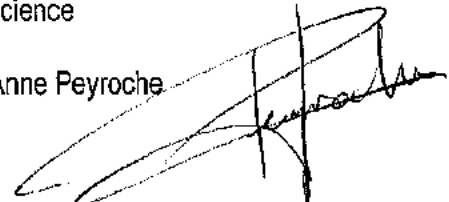
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science

Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 98 40 00
F 01 44 98 53 90

DEC162866INS2I

Décision portant nomination de M. Patrick BAILLOT aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5668 intitulée « Laboratoire d'Informatique du Parallélisme (LIP) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5668 intitulée « Laboratoire d'Informatique du Parallélisme (LIP) » et nommant M. Guillaume HANROT directeur de cette unité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I – Il est mis fin aux fonctions de Mme Isabelle GUERIN-LASSOUS, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susmentionnée, appelée à d'autres fonctions à compter du 1^{er} janvier 2017.

II – A compter de cette même date, M. Patrick BAILLOT, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de plein exercice de l'unité mixte de recherche susmentionnée, jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2017

Pour le président et par
délégation

La directrice générale déléguée à
la science
Anne Peyroche

DEC170311DR07

Décision portant nomination de Mme Aurélie de Sousa, aux fonctions de correspondante pour la protection du potentiel scientifique et technique (PPST) de la délégation Rhône Auvergne

LE PRESIDENT,

Vu les articles 410-1, 411-1 et suivants et 413-7 et suivant du code pénal ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2011-1425 du 2 novembre 2011 portant application de l'article 413-7 du code pénal et relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2012 relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;

Vu la circulaire interministérielle n° 3415/SGDSN/AIST/PST du 7 novembre 2012 ;

Vu la circulaire CIR130002FSD relative à la protection du potentiel scientifique et technique au sein du CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 portant nomination de M. Frédéric Faure aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Mme Aurélie de Sousa, Ingénieure de recherche, est nommée correspondante pour la PPST à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 30 janvier 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC170314DR07

Décision portant nomination de M. Tristan Riboulet aux fonctions de responsable du service Technique et Patrimoine de la délégation Rhône Auvergne

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Tristan Riboulet, Ingénieur d'études, est nommé, à compter du 1^{er} février 2017, responsable du service Technique et Patrimoine de la délégation Rhône Auvergne en remplacement de M. Michel Janvier, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 30 janvier 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC162833INSMI

Décision portant nomination de M. Guillaume Ricotta aux fonctions de directeur du groupement de recherche n°2251 intitulé Structuration de la Théorie des Nombres.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142133DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement du groupement de recherche intitulé Structuration de la Théorie des Nombres et nommant M. Emmanuel Royer directeur de cette unité.

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de groupement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Guillaume Ricotta, maître de conférence à l'université de Bordeaux, est nommé directeur du groupement de recherche intitulé Structuration de la Théorie des Nombres, à compter du 1^{er} janvier 2017 et ce jusqu'au terme du mandat de l'unité en remplacement de M. Emmanuel Royer appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par
déléga



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

tion,

La directrice générale
déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC162711INSHS

Décision portant nomination de M. Benoist Pierre, aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR7323 intitulée Centre d'études supérieures de la Renaissance (CESR)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité mixte de recherche n°7323 intitulée Centre d'études supérieures de la Renaissance (CESR) et nommant M. Philippe Vendrix, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC161291INSHS en date du 24 juin 2016 portant cessation de fonctions et nomination de M. Benoist Pierre, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7323 intitulée Centre d'études supérieures de la Renaissance (CESR) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Benoist Pierre, professeur des universités 1^{ère} classe à l'université François-Rabelais de Tours, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Fait à Paris, le 10 janvier 2017

science

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la

Anne Peyroche

DEC162706INC

Décision portant nomination de Monsieur Pascal BONNET aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR7311 intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7311 intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA) et nommant M. Olivier Martin, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC162013INC en date du 27 juillet 2016 portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Pascal Bonnet aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7311 intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'université d'Orléans ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pascal BONNET, Professeur à l'université d'Orléans, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2017, en remplacement de M. Olivier MARTIN, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 décembre 2016

Pour le président et par
délégation,
la directrice générale déléguée à
la science
Anne Peyroche

DEC162822dr08

Décision portant nomination de M. David CHOUTEAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7347, intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN, dont le directeur est M. Marc LETHIECQ ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7347 en date du 18 avril 2016 ;

Considérant que M. David CHOUTEAU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation CNRS de Paris B du 22 septembre au 18 novembre 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. David CHOUTEAU, Ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN, à compter du 1^{er} mai 2016.

M. David CHOUREAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. David CHOUREAU est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 15 décembre 2016
Marc LETHIECQ

Le di

Visa du Président de l'Université François Rabelais
Philippe VENDRIX

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC170019INC

Décision portant nomination de M. Philippe Thomas aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° UMR7315 intitulée " Sciences des Procédés Céramiques et des Traitements de Surface"

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche UMR7315 intitulée " Sciences des Procédés Céramiques et des Traitements de Surface » et nommant M. Thierry Chartier directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

Vu l'accord du partenaire;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Philippe Thomas, directeur de recherches au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 janvier 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche



DEC170243INC

Décision portant prolongation du mandat de sous-directeur de M. Ludovic Brutinot de l'unité propre de recherche UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation- CEMHTI »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC131039DAJ du 2 avril 2013 portant nomination de M. Dominique Massiot aux fonctions de directeur de l'Institut de chimie ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité propre de recherche intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation- CEMHTI »;

Sur proposition du directeur d'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Ludovic Brutinot, ingénieur de recherche au CNRS, est prolongé dans ses fonctions de sous-directeur de l'unité propre de recherche intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation- CEMHTI » n° UPR3079 jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 janvier 2017

Pour le président et par délégation,
Le directeur de l'institut de Chimie
Dominique MASSIOT



DEC163072dr08

Décision portant nomination de Mme Elodie FOURRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7285, intitulée « Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers » - IC2MP, dont la directrice est Mme Sabine PETIT ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 31 mai 2012 ;

Considérant que Mme Elodie FOURRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Poitiers les 11-12 juin 2012, 18-25-26 septembre 2012 et 01-02 octobre 2012.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Elodie FOURRE, Chargée de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers» à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mme Elodie FOURRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Elodie FOURRE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 05 janvier 2017

La directrice de l'unité
Sabine PETIT

Visa du président de l'Université de Poitiers
Yves JEAN

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC163073dr08

Décision portant nomination de Mme Christine CANAFF aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7285, intitulée « Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers » - IC2MP, dont la directrice est Mme Sabine PETIT ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 31 mai 2012 ;

Considérant que Mme Christine CANAFF a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Poitiers les 25-26-27 septembre 2007 et 16-17-18 octobre 2007.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Christine CANAFF, Ingénieure d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers» à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mme Christine CANAFF exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Christine CANAFF est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 05 janvier 2017

La directrice de l'unité
Sabine PETIT

Visa du président de l'Université de Poitiers
Yves JEAN

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC163071dr08

Décision portant nomination de Mme Sophie MORISSET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7285, intitulée « Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers » - IC2MP, dont la directrice est Mme Sabine PETIT ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 31 mai 2012 ;

Considérant que Mme Sophie MORISSET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Poitiers les 11-12 juin 2012, 18-25-26 septembre 2012 et 01-02 octobre 2012.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sophie MORISSET, Assistante-Ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers» à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mme Sophie MORISSET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sophie MORISSET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 05 janvier 2017

La directrice de l'unité
Sabine PETIT

Visa du président de l'Université de Poitiers
Yves JEAN

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC163014dr08

Décision portant nomination de Mme Maryline RAIMOND aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7267 intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions » - EBI

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7267, intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions » - EBI, dont le directeur est M. Didier BOUCHON ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 31 janvier 2012 ;

Considérant que Mme Maryline RAIMOND a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation CNRS Ile-de-France Sud du 19/10/2005 au 25/11/2005, d'une durée de 42 heures.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Maryline RAIMOND, Ingénieure d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°UMR7267 intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions» à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mme Maryline RAIMOND exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Maryline RAIMOND est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 05 janvier 2017

Le directeur de l'unité
Didier BOUCHON

Visa du président de l'Université de Poitiers
Yves JEAN

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC163013dr08

Décision portant nomination de Mme Magali LALLEMAND aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7267 intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions » - EBI

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7267, intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions » - EBI, dont le directeur est M. Didier BOUCHON ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 31 janvier 2012 ;

Considérant que Mme Magali LALLEMAND a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation CNRS Ile-de-France Sud du 19 au 21/10/2005 et du 23 au 25/11/2005, d'une durée de 42 heures.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Magali LALLEMAND, Assistante-Ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°UMR7267 intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions» à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mme Magali LALLEMAND exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Magali LALLEMAND est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 05 janvier 2017

Le directeur de l'unité
Didier BOUCHON

Visa du président de l'Université de Poitiers
Yves JEAN

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC162843INSMI

Décision portant nomination de M. Pascal Baseilhac aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7350 intitulée Laboratoire de Mathématiques et Physique Théorique (LMPT).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant notamment prolongation de l'unité mixte de service UMR7350 intitulée Laboratoire de Mathématiques et Physique Théorique et nommant M. Ahmad El Soufi directeur de cette unité et M. Amaury Mouchet directeur adjoint;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pascal Baseilhac chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2017 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par
déléga
tion,



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

La directrice générale
déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC162843INSMI

Décision portant nomination de M. Pascal Baseilhac aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7350 intitulée Laboratoire de Mathématiques et Physique Théorique (LMPT).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant notamment prolongation de l'unité mixte de service UMR7350 intitulée Laboratoire de Mathématiques et Physique Théorique et nommant M. Ahmad El Soufi directeur de cette unité et M. Amaury Mouchet directeur adjoint;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pascal Baseilhac chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2017 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par
déléga
tion,



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

La directrice générale
déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC162794INSHS

Décision portant nomination de M. Christophe Hurlin aux fonctions de directeur et de M Alexis Direr aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7322 intitulée Laboratoire d'Economie d'Orléans-LEO.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science;

Vu la décision DEC151309 DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité mixte de recherche n°7322 intitulée Laboratoire d'Economie d'Orléans et nommant Mme Raphaëlle Bellando directrice de cette unité;

Vu la décision DEC162075INSHS en date du 26 août 2016 portant nomination de M Christophe Hurlin directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2017, M. Christophe Hurlin, professeur des universités à l'université d'Orléans, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

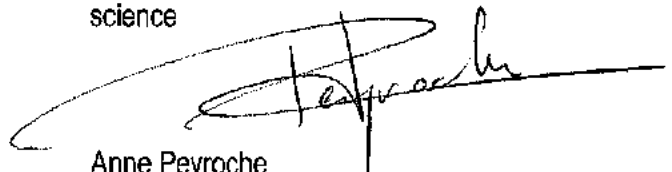
A compter du 1^{er} janvier 2017, M. Alexis Direr, professeur des universités à l'université d'Orléans est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 JAN. 2017**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science



Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC162786DR10

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Thierry Romero, assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7515 intitulée Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé (ICPEES)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC130553DR10 du 28 février 2013 portant nomination de Monsieur Thierry Romero aux fonctions d'assistant de prévention,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Thierry Romero, dans l'unité du CNRS UMR7515 à compter du 31 décembre 2016.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 14 décembre 2016

ICPEES
*Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie,
l'Environnement et la Santé*
UMR 7515 CNRS - UNIV. Strasbourg / ECPM
25 rue Becquerel
67087 STRASBOURG Cedex / FRANCE

Le directeur de l'unité
Cuong Pham Huu

Visa du délégué régional du CNRS

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg



Le Président de l'Université de Strasbourg

Michel DENEKEN

DEC162635DR10

Décision portant nomination de M. Dominique MULLER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 7357 intitulée

Laboratoire des sciences de l'Ingénieur, de l'Informatique et de l'Imagerie (ICube)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123202DGDS du 19 décembre 2012 nommant M. Michel DE MATHELIN, directeur de l'unité UMR 7357;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie/recherche option « sources radioactives scellées » (sources radioactives scellées, générateurs de rayons X et accélérateurs de particules) délivré à M. Dominique Muller le 14/09/2015 par l'APAVE;

Vu l'avis favorable de la commission CLHSCT du 26 novembre 2013,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Dominique MULLER, Ingénieur de Recherche, est nommé(e) personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 14/09/2015.

Article 2 : Missions

M. Dominique MULLER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Dominique MULLER sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 13/01/2017

Le directeur d'unité
Michel DE MATHELIN

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université de Strasbourg

DEC162635DR10

Décision portant nomination de M. Dominique MULLER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 7357 intitulée Laboratoire des sciences de l'Ingénieur, de l'Informatique et de l'Imagerie (ICube)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123202DGDS du 19 décembre 2012 nommant M. Michel DE MATHELIN, directeur de l'unité UMR 7357;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie/recherche option « sources radioactives scellées » (sources radioactives scellées, générateurs de rayons X et accélérateurs de particules) délivré à M. Dominique Muller le 14/09/2015 par l'APAVE;

Vu l'avis favorable de la commission CLHSCT du 26 novembre 2013,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Dominique MULLER, Ingénieur de Recherche, est nommé(e) personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 14/09/2015.

Article 2 : Missions

M. Dominique MULLER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Dominique MULLER sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 13/01/2017



Le directeur d'unité
Michel DE MATHELIN

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

Visa du président de l'Université de Strasbourg



Le Président de l'Université de Strasbourg



Michel DENEKEN

DEC170212INSHS

Décision portant nomination de Mme Mélanie SCHMITT aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°7354 intitulée Droit, religion, entreprise et société (DRES).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC122886DGDS en date du 19 décembre 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7354 intitulée Droit, religion, entreprise et société (DRES) et nommant M. Michel Deneken, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC162610INSHS en date du 11 janvier 2017 portant nomination de Mme Vincente Fortier, directrice de l'unité mixte de recherche n°7354 intitulée Droit, religion, entreprise et société (DRES) ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

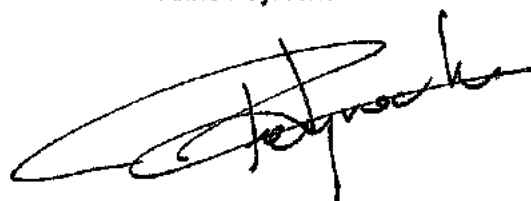
Mme Mélanie SCHMITT, Maître de conférences à l'Université de Strasbourg, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, du 1^{er} février 2017 au 31 juillet 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le / 6 FEV. 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC162628DR10

Décision portant nomination de M. Denis OSTER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien et nommant Madame Christelle Roy en qualité de directrice;

Vu les certificats de formation de personne compétente en radioprotection (niveau 2) dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées* » (*sources radioactives scellées, générateurs de rayons X et accélérateurs de particules*) et « *sources radioactives non scellées* » délivrés à M. Denis Oster respectivement les 14/09/2015 et 17/06/2015 par l'APAVE;

Vu l'avis favorable de l'instance de concertation de l'UMR7178 du 27/10/2011.

DÉCIDE :

Article 1er : Nomination

M. Denis OSTER, Ingénieur de Recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 17/06/2015.

Il est affecté au service compétent de radioprotection de l'institut.

Article 2 : Missions

M. Denis OSTER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Denis OSTER sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 13 janvier 2017

La directrice de l'unité
Christelle Roy

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

DEC162628DR10

Décision portant nomination de M. Denis OSTER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien et nommant Madame Christelle Roy en qualité de directrice;

Vu les certificats de formation de personne compétente en radioprotection (niveau 2) dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées* » (*sources radioactives scellées, générateurs de rayons X et accélérateurs de particules*) et « *sources radioactives non scellées* » délivrés à M. Denis Oster respectivement les 14/09/2015 et 17/06/2015 par l'APAVE;

Vu l'avis favorable de l'instance de concertation de l'UMR7178 du 27/10/2011.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Denis OSTER, Ingénieur de Recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 17/06/2015.
Il est affecté au service compétent de radioprotection de l'institut.

Article 2 : Missions

M. Denis OSTER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Denis OSTER sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 13 janvier 2017

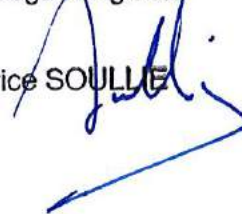
La directrice de l'unité
Christelle Roy



Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional

Patrice SOULLE



Visa du Président de l'Université de Strasbourg



Le Président de l'Université de Strasbourg



Michel DENEKEN

DEC162777IN2P3

Décision portant cessation de fonctions de M. Marc Rousseau et nomination de M. Stéphane Blanc aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7178 intitulée «Institut pluridisciplinaire Hubert Curien » (IPHC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC122886DGDS en date du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7178 intitulée Institut pluridisciplinaire Hubert Curien et nommant Mme Christelle Roy directrice de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'université d'Alsace ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Stéphane Blanc, directeur de recherche de 2^{ème} classe au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2017 et jusqu'au terme du mandat de l'unité, en remplacement de M. Marc Rousseau, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 03/01/17

Pour le président et par
déléga

tion,

La directrice générale
déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC170078DR10

Décision portant nomination de M. Jean-Louis TECQUERT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité MOY1000 intitulée Délégation Alsace du CNRS

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection (niveau 2) dans le secteur industrie option *sources radioactives non scellées* délivré à M. Jean-Louis Tecquert le 18/06/2015 par l'APAVE ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Jean-Louis Tecquert, ingénieur d'études, est nommé(e) personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 18/06/2015.

Article 2 : Missions

M. Jean-Louis Tecquert exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Jean-Louis Tecquert sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 13/01/2017

Le Directeur d'unité, Délégué régional
Patrice Soullie

DEC170078DR10

Décision portant nomination de M. Jean-Louis TECQUERT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité MOY1000 intitulée Délégation Alsace du CNRS

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection (niveau 2) dans le secteur industrie option *sources radioactives non scellées* délivré à M. Jean-Louis Tecquert le 18/06/2015 par l'APAVE ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Jean-Louis Tecquert, ingénieur d'études, est nommé(e) personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 18/06/2015.

Article 2 : Missions

M. Jean-Louis Tecquert exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

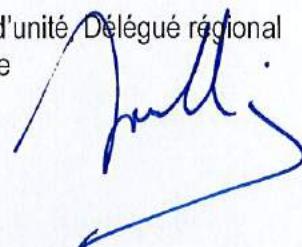
L'identité et les coordonnées de M. Jean-Louis Tecquert sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 13/01/2017

Le Directeur d'unité, Délégué régional
Patrice Soullie



DEC170201DR10

Décision portant nomination de M. Vincent-Joseph POIREL aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR 3212 Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122894DGDS portant renouvellement de l'unité propre UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives et nommant Madame Marie-France BADER en qualité de directrice ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection dans le secteur « Industrie et Recherche » option « *sources radioactives non scellées et sources radioactives scellées associées* » délivré à M. Vincent-Joseph POIREL le 19 Juin 2015 par l'APAVE ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Vincent-Joseph POIREL, ingénieur d'études, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 19/06/2015.

Article 2 : Missions

M. Vincent-Joseph POIREL exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Vincent-Joseph POIREL sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 20 janvier 2017

La directrice d'unité
Marie-France BADER

Visa du délégué régional du CNRS

DEC170201DR10

Décision portant nomination de M. Vincent-Joseph POIREL aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR 3212 Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122894DGDS portant renouvellement de l'unité propre UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives et nommant Madame Marie-France BADER en qualité de directrice ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection dans le secteur « Industrie et Recherche » option « sources radioactives non scellées et sources radioactives scellées associées » délivré à M. Vincent-Joseph POIREL le 19 Juin 2015 par l'APAVE ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Vincent-Joseph POIREL, ingénieur d'études, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 19/06/2015.

Article 2 : Missions

M. Vincent-Joseph POIREL exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

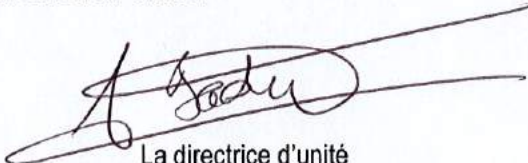
Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Vincent-Joseph POIREL sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

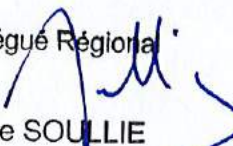
Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 20 janvier 2017


La directrice d'unité
Marie-France BADER

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

DEC170091INSHS

Décision portant nomination de M. Laurent Simula aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5313 intitulée Laboratoire d'Economie Appliquée de Grenoble-GAEL

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant création des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment l'unité mixte de recherche n° 5313 intitulée Laboratoire d'Economie Appliquée de Grenoble et nommant M. Stéphane Lemarié directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Laurent Simula, professeur à l'université de Grenoble est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 30 juin 2017.

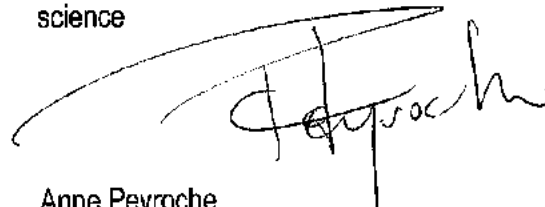
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

- 3 FEV. 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science



Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75784 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 86 53 90

DEC162712INSMI

Décision portant nomination de Mme Evelyne Miot aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de service UMS5638 intitulée Cellule de Coordination Documentaire nationale pour les Mathématiques.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°159-87 du 02 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151298DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de service UMS5638 intitulée Cellule de Coordination Documentaire nationale pour les Mathématiques (Mathdoc) et nommant M. Thierry Bouche directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

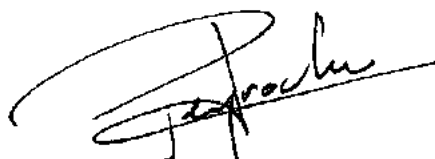
Mme Evelyne Miot chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2017 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75784 Paris cedex 16

T. 01 44 98 40 00
F. 01 44 96 53 80

DEC162381INSMI

Décision portant nomination de M. Hervé Pajot aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service UMS3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°159-87 du 02 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151298DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de service UMS3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES) et nommant M. Stéphane Cordier directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Hervé Pajot professeur à l'université de Grenoble Alpes, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2017 et jusqu'au terme du mandat.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 86 40 00
F. 01 44 86 53 90

DEC162311DR12

Décision portant nomination de M. Philippe CANTAU aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7257 intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC151309 du 18 décembre 2015 nommant M. Yves BOURNE, directeur de l'UMR7257;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « laboratoires, usines, sites de gestion des déchets » option « *sources radioactives scellées* » délivré à M. Philippe CANTAU le 11 juillet 2016 par APAVE;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire du 18 mai 2016,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Philippe CANTAU, AI, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 22 juin 2016.

Article 2 : Missions¹

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

M. Philippe CANTAU exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Philippe CANTAU sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 30 septembre 2016

Le directeur d'unité
M. Yves BOURNE

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du Président D'Aix-Marseille Université
M. Yvon BERLAND

DEC162310DR12

Décision portant nomination de M. Olivier UTEZA aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7341 intitulée Laboratoire lasers, plasmas et procédés photoniques.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC151309DGDS du 18 décembre 2012 nommant M. Philippe DELAPORTE, directeur de l'UMR7341;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « laboratoires, usines, sites de gestion des déchets » option « *sources radioactives scellées* » délivré à M. Olivier UTEZA le 11 août 2016 par APAVE;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire du 12 avril 2012,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Olivier UTEZA, DR2, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 04 mai 2016.

Article 2 : Missions

M. Olivier UTEZA exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Olivier UTEZA sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 23 septembre 2016

Le directeur d'unité
M. Philippe DELAPORTE

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
M. Yvon BERLAND

DEC160527DR12

Décision portant nomination de M. Christophe VERTHUY aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7280 intitulée Centre d'Immunologie de Marseille Luminy (CIML)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 nommant M. Éric VIVIER directeur de l'unité UMR7280 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources scellées délivrée à M. Christophe VERTHUY le 03 décembre 2015 par l'APAVE ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 24/05/2016,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Christophe VERTHUY, ingénieur d'étude, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 03 novembre 2015.

Article 2 : Missions¹

M. Christophe VERTHUY exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

L'identité et les coordonnées de M. Christophe VERTHUY sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 17/06/2016

Le directeur d'unité
M. Éric VIVIER

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du délégué régional de l'INSERM
M. Dominique Nobile

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
M. Yvon BERLAND

DEC162309DR12

Décision portant nomination de M. Laurent CHARMASSON aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7341 intitulée Laboratoire lasers, plasmas et procédés photoniques.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC151309DGDS du 18 décembre 2012 nommant M. Philippe DELAPORTE, directeur de l'UMR7341;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « laboratoires, usines, sites de gestion des déchets » option « *sources radioactives scellées* » délivré à M. Laurent CHARMASSON le 7 juillet 2016 par APAVE;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire du 12 avril 2012,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Laurent CHARMASSON, IR2, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 04 mai 2016.

Article 2 : Missions

M. Laurent CHARMASSON exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Laurent CHARMASSON sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 23 septembre 2016

Le directeur d'unité
M. Philippe DELAPORTE

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
M. Yvon BERLAND

DEC170208INSHS

Décision portant nomination de M. Pascal Taranto, directeur de l'unité mixte de recherche UMR7304 intitulée Centre d'épistémologie et ergologie comparatives (CEPERC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité mixte de recherche n°7304 intitulée Centre d'épistémologie et ergologie comparatives (CEPERC) et nommant M. Pascal Taranto, directeur par intérim de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pascal Taranto, professeur des universités à l'université Aix-Marseille, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée du 1^{er} janvier 2017 jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 février 2017



Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC162724INSU

Décision portant modification de la décision DEC162611INSU du 6 décembre 2016

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne PEYROCHE aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC162611INSU en date du 6 décembre 2016 portant nomination de M. Daniel BOYER aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service n°3538 intitulée « Laboratoire souterrain à bas bruit » (LSBB)

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 1^{er} de la décision DEC162611INSU, les termes « Ingénieur d'études au CNRS » sont remplacés par les termes « Ingénieur d'études à l'université de Nice ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 janvier 2017

Pour le président et par délégation,
La Directrice Générale Déléguée à la Science
Anne PEYROCHE

DEC162687INSU

Décision portant nomination de Monsieur Olivier BELLIER aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7330 intitulée « Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement » (CEREGE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne PEYROCHE aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°7330 intitulée Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement (CEREGE) ;

Vu la décision DEC161909INSU en date du 5 septembre 2016 portant nomination de Monsieur Olivier BELLIER aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7330 intitulée « Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement » (CEREGE)

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2017, Monsieur Olivier BELLIER, Professeur des universités à l'université Aix-Marseille, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7330 jusqu'à la fin du mandat de l'unité tel que défini dans la décision DEC151309DGDS susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2017

Pour le président et par délégation,
La Directrice Générale Déléguée à la Science
Anne PEYROCHE

DEC162709INSHS

Décision portant nomination de M. Giuseppe Di Liberti aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7304 intitulée Centre d'épistémologie et ergologie comparatives (CEPERC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité mixte de recherche n°7304 intitulée Centre d'épistémologie et ergologie comparatives (CEPERC) et nommant M. Pascal Taranto, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC161293INSHS en date du 13 septembre 2016 portant cessation de fonctions et nomination de M. Giuseppe Di Liberti aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7304 intitulée Centre d'épistémologie et ergologie comparatives (CEPERC) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Giuseppe Di Liberti, maître de conférences à l'université d'Aix-Marseille, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Fait à Paris, le 9 janvier 2017

science

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la

Anne Peyroche

DEC162477DR13

Décision portant nomination de M. Stéphane RIVOIRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5299 intitulée Laboratoire Univers et Particules de Montpellier.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5299 intitulée LUPM et nommant M. PUY en qualité de directeur ;

Considérant que M. Stéphane RIVOIRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Montpellier 2 et les partenaires du 01/02/2010 au 07/05/2010.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Stéphane RIVOIRE, *AI*, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5299 intitulée LUPM, à compter du 28/07/2011.

M. Stéphane RIVOIRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Stéphane RIVOIRE, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 05/10/2016

La Déléguée Régionale


Ghislaine GIBELLO

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Le directeur de l'unité



Le Directeur du LUPM
Denis PUY



Visa des partenaires (si nécessaire)

Le Président de
l'Université de Montpellier


Philippe AUGÉ

DEC162265DR13

Décision portant nomination de Mme Valérie DURAND aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5554 intitulée Institut des Sciences de l'Evolution de Montpellier.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5554 intitulée ISEM et nommant Mme MIGNOT en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5554¹ en date du 21/09/2015;

Considérant que Mme Valérie DURAND a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée en Inter-établissement à Montpellier du 20/06/2016 au 27/09/2016.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Valérie DURAND, TCE, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5554 intitulée ISEM, à compter du 28 septembre 2016.

Mme Valérie DURAND exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Valérie DURAND, est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 28 septembre 2016

Christine CHIHELLO
Visa de la déléguée régionale du CNRS

Visa des partenaires (si nécessaire)

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

La directrice de l'unité

Directrice
Institut des Sciences de l'Evolution Montpellier
Agnès MIGNOT

Le Président de
l'Université de Montp.

Philippe AUGÉ

DEC162516INSHS

Décision portant nomination de M. Brice Magdalou aux fonctions de directeur et de M. Pierre Courtois et de M. Nicolas Querou aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche N°5474 intitulée Laboratoire Montpellierain d'Economie Théorique et Appliquée-LAMETA.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5474 intitulée Laboratoire Montpellierain d'Economie Théorique et Appliquée et nommant M Jean Michel Salles directeur de cette unité;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} novembre 2016, M Brice Magdalou, Professeur à l'université de Montpellier, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au terme du mandat de l'unité en remplacement de M. Jean Michel Salles, démissionnaire.

Article 2

A compter du 1^{er} novembre 2016, M. Pierre Courtois, Chargé de recherche à l'INRA, et M. Nicolas Querou, chargé de recherche au CNRS sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au terme du mandat de l'unité en remplacement de M. Thierry Blayac et Mme Mabel Tidball démissionnaires.

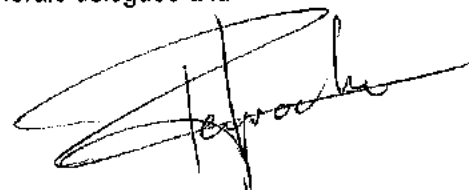
Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le - 9 JAN. 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science

Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC162741INSHS

Décision portant nomination de M. Arnaud Reynaud aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR n°5314 intitulée TSE Recherche,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant création de l'unité mixte de recherche n°5314 intitulée TSE Recherche et nommant M Jean-marie Lozachmeur directeur et M Vincent Requillart directeur adjoint de cette unité ;

Vu la décision DEC161075INSHS du 7 juillet 2016 portant nomination de M Arnaud Reynaud aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Arnaud Reynaud, Directeur de recherche INRA, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **- 2 JAN. 2017**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science

Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 63 90

DEC162695INSU

Décision portant nomination de M. Etienne RUELLAN aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5563 intitulée « Géosciences Environnement Toulouse » (GET).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne PEYROCHE aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR5563 intitulée « Géosciences Environnement Toulouse » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} juillet 2016, M. Etienne RUELLAN, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5563 jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2017

Pour le président et par délégation,
La Directrice Générale Déléguée à la Science
Anne PEYROCHE

DEC162600INSHS

Décision portant cessation de fonctions M. Andrew Smith, directeur et nomination de M. Xavier Itçaina, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5116 intitulée Centre Emile Durkheim - Science politique et sociologie comparatives.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5116 intitulée Centre Emile Durkheim - Science politique et sociologie comparatives et nommant M. Andrew Smith, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Andrew Smith, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 31 décembre 2016.

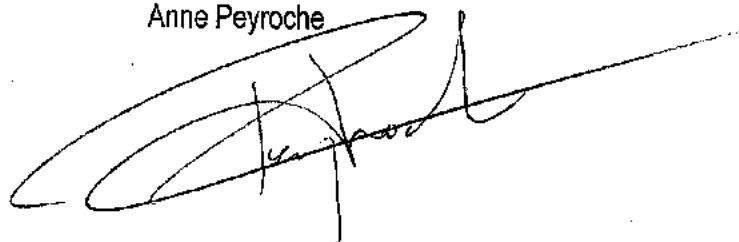
II. A compter de cette même date, M. Xavier Itçaina, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **0 8 DEC. 2016**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75704 Paris cedex 16

T 01 44 95 40 00
F 01 44 95 53 90

DEC162721INSHS

Décision portant nomination de M. Claude Dupuy aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 5113 intitulée Groupe de Recherche en Economie Théorique et Appliquée- GRETHA

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment l'unité mixte de recherche n°5113 intitulée Groupe de Recherche en Economie Théorique et Appliquée-GRETHA et nommant M. Marc-Alexandre Sénégas, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC161576INSHS en date du 27 juillet 2016 portant nomination de M. Claude Dupuy aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}


A compter du 1^{er} décembre 2016, M. Claude Dupuy, professeur à l'université de Bordeaux est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'UMR5113.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le - 2 JAN. 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science



Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC170207DR15

Décision portant cessation de fonctions de M. Alain OCHSENHOFER, assistant de prévention (AP) au sein de l'UMR5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC130535DR15 du 14 février 2013 portant nomination de M. Alain OCHSENHOFER aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Alain OCHSENHOFER, dans l'UMR n° 5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M), à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 20 janvier 2017

Le directeur de l'unité
Jean-Christophe
BATSALE



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

DEC162779IN2P3

Décision portant nomination de M. Stéphane Grévy aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5797 intitulée Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan (CENBG)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5797 intitulée Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan et nommant M. Philippe Moretto directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'université de Bordeaux ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Stéphane Grévy, directeur de recherche de 2^{ème} classe au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2017 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 03/01/17

Pour le président et par
déléga
tion,

La directrice générale
déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC162770INSIS

Décision portant cessation de fonctions et nominations de M. Jean-Christophe Batsale aux fonctions de directeur et de Mrs Thierry Palin Luc, Olivier Cahuc et Jean-Luc Battaglia aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5295 intitulée « Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5295 intitulée « Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M) » et nommant M. Eric Arquis directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1er janvier 2017 :

I. M. Jean-Christophe Batsale, professeur à l'ENSAM, est nommé directeur de l'UMR5295 jusqu'au terme du mandat de l'unité, en remplacement de M. Eric Arquis, appelé à d'autres fonctions.

II. Mrs Thierry Palin Luc, Olivier Cahuc et Jean-Luc Battaglia, professeurs à l'université de Bordeaux, sont nommés en qualité de directeur adjoint de l'UMR5295 pour la même période, en remplacement de M. Henri Bertin, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02 janvier 2017

Pour le président et par
déléga
tion,

La directrice générale
déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC170103DR15

Décision portant cessation de fonctions de M. Claude MANIGAND, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité de l'UMR5248 intitulée Institut de chimie et de biologie des membranes et des nanoobjets (CBMN)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC132659DR15 du 9 septembre 2013 portant nomination de M. Claude MANIGAND aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Claude MANIGAND, dans l'UMR 5248 intitulée Institut de chimie et de biologie des membranes et des nanoobjets (CBMN), à compter du 2 janvier 2017.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 10 janvier 2017

Le directeur de l'unité
Erick DUFOURC



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

DEC162689INSU

Décision portant nomination de Madame Valentine Wakelam aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5804 intitulée « Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux » (LAB).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de M. Anne PEYROCHE aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5804 intitulée Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux ;

Vu la décision DEC161125INSU en date du 8 juin 2016 portant nomination Madame Valentine Wakelam aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°5804 intitulée « Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux » (LAB) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de la tutelle ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2017, Madame Valentine Wakelam, Chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5804 jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2017

Pour le président et par délégation,
La Directrice Générale Déléguée à la Science
Anne PEYROCHE

DEC170104DR15

Décision portant cessation de fonctions de Mme Chantal BLANCHARD, assistante de prévention (AP) au sein de l'UMR5142 intitulée Laboratoire de mathématiques et de leurs applications (LMAP)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC132645DR15 du 6 septembre 2013 portant nomination de Mme Chantal BLANCHARD aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Chantal BLANCHARD, dans l'UMR 5142 intitulée Laboratoire de mathématiques et de leurs applications (LMAP), à compter du 2 janvier 2017.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 10 janvier 2017

Le directeur de l'unité
Jacques GIACOMONI



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

DEC170326DR16

Décision portant nomination de M. Christophe FERSING aux fonctions de responsable par intérim du service technique et logistique de la délégation Paris Michel-Ange

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christophe FERSING, Ingénieur de recherche hors classe, est nommé, à compter du 1^{er} janvier 2017, responsable par intérim du service technique et logistique de la délégation Paris Michel-Ange, en remplacement de M. Jessy VIOUGEAS, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2017

Pour le président et par délégation,

Hélène NAFTALSKI
Déléguée Régionale Paris Michel-

Ange

DEC161393INSHS

Décision portant cessation de fonction et nomination de Mme Elodie Apard en tant que directrice adjointe par intérim de l'unité de service et de recherche USR3336 intitulée « Afrique au Sud du Sahara » UMIFRE 24 Institut Français d'Afrique du sud Nairobi.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°USR3336 intitulée « Afrique au sud du Sahara » (Institut de recherches en Afrique Nairobi) et nommant M. Xavier Moyet directeur adjoint de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I- Il est mis fin aux fonctions de M. Xavier Moyet, directeur adjoint de l'unité de service et de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions à compter du 1^{er} septembre 2016.

II- A compter de cette même date, Mme Elodie Apard, chercheuse contractuelle ministère des affaires étrangères et du développement international, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité de service susvisée jusqu'au 31 décembre 2016

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

28 JUIL. 2016

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75704 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 00

DEC161392INSHS

Décision portant cessation de fonction et nomination de M. Thomas Vernet en tant que directeur adjoint par intérim de l'unité de service et de recherche USR3336 intitulée « Afrique au Sud du Sahara » UMIFRE 25 Institut Français d'Afrique du sud.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3336 intitulée « Afrique au sud du Sahara » Institut français d'Afrique du Sud et nommant M. Adrien Delmas, directeur adjoint de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I- Il est mis fin aux fonctions de M. Adrien Delmas, directeur adjoint de l'unité de service et de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions à compter du 1^{er} septembre 2016.

II- A compter de cette même date, M. Thomas Vernet, maître de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, est nommé directeur par intérim de l'unité de service et de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **28 JUIL. 2016**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 18

T. 01 44 98 40 00
F. 01 44 98 53 99

DEC162918INSHS

Décision portant nomination de M. Thomas Vernet aux fonctions de directeur adjoint de l'unité de service et de recherche n°3336 intitulée « Afrique au Sud du Sahara » UMIFRE 25 Institut Français d'Afrique du sud.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3336 intitulée « Afrique au sud du Sahara » Institut français d'Afrique du Sud et nommant M. Adrien Delmas, directeur adjoint de cette unité ;

Vu la décision DEC162088INSHS du 13 septembre 2016 portant modification de la décision DEC161392INSHS portant cessation de fonctions de M. Adrien Delmas et nomination de M. Thomas Vernet aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité de service et de recherche n°3336 intitulée « Afrique au Sud du Sahara » UMIFRE25 Institut français d'Afrique du sud ;

Vu le relevé de conclusions du Comité d'Orientation Stratégique du réseau des Instituts Français de Recherche à l'Etranger (Réunion du 20 mai 2016) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

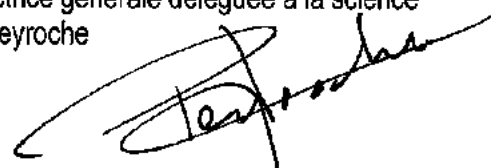
M. Thomas Vernet, maître de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, est nommé directeur adjoint de l'unité de service et de recherche susvisée à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **20 JAN 2017**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 98 40 00
F. 01 44 98 53 90

DEC162817INSMI

Décision portant nomination de M. James Ellis Collandier aux fonctions de directeur, UMI 3069 intitulée The Pacific Institute for the Mathematical Sciences (PIMS).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC14123DGDS date du 1^{er} janvier 2015 portant renouvellement de l'unité mixte internationale n° 3069 intitulée The Pacific Institute for the Mathematical Sciences et nommant M. Alejandro Adem directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Sur proposition du directeur d'Institut concerné ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. James Ellis Collandier, professeur des universités, est nommé directeur de l'unité mixte internationale susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2017, en remplacement de M. Alejandro Adem.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 décembre 2016



délégation,
déléguée à la

Pour le président et par
la directrice générale
science
Anne Peyroche



DEC162641DR17

Décision portant nomination de Mme Catherine Boussard aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes, dont le directeur est Jean-Luc Adam ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR6226 en date du 13 octobre 2016;

Considérant que Mme Catherine Boussard a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée du 20 au 22 avril et du 18 au 20 mai 2016 par l'Université de Rennes 1.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Catherine Boussard, ingénieure de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes à compter du 1^{er} novembre 2016.

Mme Catherine Boussard exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Catherine Boussard est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le

Le directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Jean-Luc Adam

Clarisse David

Visa du président de l'Université Rennes 1

David Allis



DEC162640DR17

Décision portant nomination de Mme Claudia Lalli aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes, dont le directeur est Jean-Luc Adam ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR6226 en date du 13 octobre 2016;

Considérant que Mme Claudia Lalli a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée du 20 au 22 avril et du 18 au 20 mai 2016 par l'Université de Rennes 1.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Claudia Lalli, chargée de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes à compter du 1^{er} novembre 2016.

Mme Claudia Lalli exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Claudia Lalli est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Clarisse David

Le directeur de l'unité

Jean-Luc Adam

Visa du président de l'Université Rennes 1

David Allis



DEC162341DR17

Décision portant nomination de Mme Christelle Pareige aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6082 intitulée Fonctions Optiques pour les Technologies de l'information

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6082, intitulée Fonctions optiques pour les technologies de l'information, dont le directeur est Pascal Besnard ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 6082 en date du 03/03/2016 ;

Considérant que Mme Christelle Pareige a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée du 20 au 22 avril et du 18 au 20 mai 2016 par l'Université de Rennes 1.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Christelle Pareige, Ingénieure d'étude, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6082 intitulée Fonctions Optiques pour les Technologies de l'Information, à compter du 1^{er} juin 2016.

Mme Christelle Pareige exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Christelle Pareige, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le

Le directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Pascal Bernard

Clarisse David

Visa du directeur de l'INSA

Visa du président de l'université de Rennes 1

M'Hamed Drissi

David Allis

DEC161091INP

Décision portant nomination de Mme Francine Solal aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections des commissions concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Francine Solal, professeur des universités, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'institut de physique, du 1^{er} mai au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet de suivre les activités des grands instruments de l'Institut de Physique.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Francine Solal demeure affectée à l'UMR6251 -Institut de physique de Rennes – Campus de Beaulieu – Bâtiment 11A – 35042 Rennes Cedex.

Article 2

Du 1^{er} mai au 31 décembre 2016, Mme Francine Solal percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne et Pays de la Loire (DR17).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 juin 2016

Le président
Alain Fuchs

DEC170029INSHS

Décision portant nomination de Mme Bernadette Selliers aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité propre de recherche UPR299 intitulée Centre d'Etudes Himalayennes.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133026DGDS en date du 20 décembre 2013 portant notamment renouvellement de l'unité propre de recherche intitulée Centre d'Etudes Himalayennes UPR299 ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

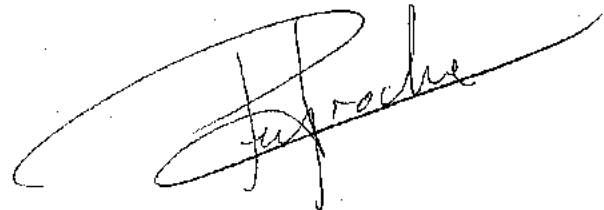
Mme Bernadette SELLERS, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe du CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité propre de recherche intitulée Centre d'Etudes Himalayennes UPR299 à compter du 1^{er} janvier 2017 et jusqu'au 31 juillet 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **31 JAN. 2017**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC170029INSHS

Décision portant nomination de Mme Bernadette Selliers aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité propre de recherche UPR299 intitulée Centre d'Etudes Himalayennes.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133026DGDS en date du 20 décembre 2013 portant notamment renouvellement de l'unité propre de recherche intitulée Centre d'Etudes Himalayennes UPR299 ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

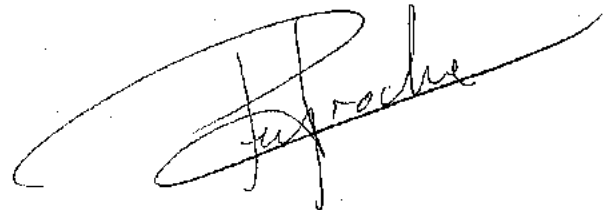
Mme Bernadette SELLERS, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe du CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité propre de recherche intitulée Centre d'Etudes Himalayennes UPR299 à compter du 1^{er} janvier 2017 et jusqu'au 31 juillet 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **31 JAN. 2017**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC170025DAJ

Décision portant nomination de M. Yann Pavic aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 portant nomination de Mme Clarisse David aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire ;

Vu la décision 112744DAJ du 20 décembre 2011 portant nomination de Mme Florence Morineau aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire ;

DECIDE :

Art. 1er. – M. Yann Pavic, administrateur territorial, est nommé adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire à compter du 2 janvier 2017 en remplacement de Mme Florence Morineau appelée à d'autres fonctions.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC170062INSB

Décision portant nomination de M. Frank LAFONT aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Frank LAFONT., Directeur de recherche est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 Sa mission a pour objet le suivi de la section 27, Immunologie, Relation hôte pathogène.

Pour l'exercice de cette mission, M. Frank LAFONT demeure affecté au Centre d'Infection et d'Immunité de Lille (CIIL - UMR8204).

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, M. Frank LAFONT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain FUCHS

DEC170062INSB

Décision portant nomination de M. Frank LAFONT aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Frank LAFONT, Directeur de recherche est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 Sa mission a pour objet le suivi de la section 27, Immunologie, Relation hôte pathogène.

Pour l'exercice de cette mission, M. Frank LAFONT demeure affecté au Centre d'Infection et d'Immunité de Lille (CIIL - UMR8204).

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, M. Frank LAFONT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain FUCHS

DEC162882INC

Décision portant nomination de M. Franck DUMEIGNIL aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR8181 intitulée Unité de Catalyse et de Chimie du Solide (UCCS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8181 intitulée Unité de Catalyse et de Chimie du Solide et nommant M. Lionel MONTAGNE et M. Franck DUMEIGNIL, directeur et directeur adjoint de cette unité ;

Vu la décision DEC161319INC du 26 juillet 2016 portant cessation de fonctions et nomination de M. Franck DUMEIGNIL aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8181 intitulée Unité de Catalyse et de Chimie du Solide (UCCS) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Franck DUMEIGNIL, Professeur des universités à l'Université des Sciences et Technologies de Lille, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

20 JAN. 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 86 40 00
F. 01 44 86 49 13

DEC162772INSIS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Pierre Boulet, responsable de la formation de recherche en évolution (FRE3723) intitulée « Laboratoire de mécanique de Lille (LML) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151663INSIS en date du 29 septembre 2015 portant création de la formation de recherche en évolution n°3723 intitulée « Laboratoire de mécanique de Lille (LML) » et nommant M. Olivier Coutier-Delgosha, responsable de cette unité ;

Vu la décision DEC161473INSIS en date du 7 juillet 2016 portant nomination de M. Jean-François Pauwels, responsable par intérim de la formation de recherche en évolution n°3723 intitulée « Laboratoire de mécanique de Lille (LML) » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} octobre 2016 :

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Jean-François Pauwels, responsable de la formation de recherche en évolution susvisée, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

II. A compter de cette même date, M. Pierre Boulet, professeur à l'université de Lille 1, est nommé responsable de la formation de recherche en évolution susvisée jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2017

Pour le président et par
déléga
tion,

La directrice générale
déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC161311DR19

Décision portant nomination de M Jérôme LECOURT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMS 3318 intitulée Centre National de Recherche Technologique (CNRT)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC152926 du 19 janvier 2016 portant renouvellement de l'unité mixte n°3318 intitulée Centre National de Recherche Technologique et nommant M Antoine MAIGNAN en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 20 mai 2016;

Considérant que M LECOURT Jérôme a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le Centre National de la Recherche Scientifique du 22 au 24 septembre 2015 et du 16 au 18 novembre 2015,

DECIDE :

Article 1^{er} : M Jérôme LECOURT, Technicien , est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°3318 intitulée Centre National de Recherche Technologique (CNRT) à compter du 19 novembre 2015 .

M Jérôme LECOURT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Jérôme LECOURT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Normandie

www.dr19.cnrs.fr

Unicité - 14, rue Alfred-Kastler
14052 Caen cedex 4

+33 (0) 2 31 43 45 00
+33 (0) 2 31 44 86 56

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 10/06/2016

A. MAIGNAN
Directeur du Laboratoire CRISMAT-ENSICAEN
6, boulevard Marechal-Juin
14050 CAEN CEDEX 4 - France
Le directeur Antoine MAIGNAN Tél. : 02 31 45 26 34



Délégation Normandie

www.dr19.cnrs.fr

Unicité - 14, rue Alfred-Kastler
14052 Caen cedex 4

+33 (0) 2 31 43 45 00
+33 (0) 2 31 44 86 56

Visa du délégué régional du CNRS

Pr le Président de la Délégation Visa du président de l'Université de CAEN (ou de son délégataire)

La Directrice Générale
des Services

Nathalie HAUGHARD-SEGUIN

Visa du Directeur de l'ENSICAEN (ou de son délégataire)



DEC170115DR19

Décision portant nomination de Mme Béatrice TOFONI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de la délégation Normandie – MOY1900

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC130356DAJ du 14/02/2013 nommant M. Vincent GOUJON, Délégué régional pour la Normandie;

Vu l'avis du conseil de service en date du 28/06/2016;

Considérant que Mme Béatrice TOFONI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de NANTES et le CNRS du 8 au 10 novembre 2016 et du 13 au 15 décembre 2016,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Béatrice TOFONI, ingénieur d'étude, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n° MOY 1900 à compter du 1/1/2017.

Mme Béatrice TOFONI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Béatrice TOFONI est placée directement sous l'autorité du Délégué régional, M Vincent GOUJON.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 02/01/2017

Le Délégué Régional
Vincent GOUJON



Délégation Normandie

www.dr19.cnrs.fr

Unité - 14, rue Alfred-Kastler
14052 Caen cedex 4

T +33 (0) 2 31 43 45 00
F +33 (0) 2 31 44 86 56

DEC170137DRH

Décision portant nomination de M. Pascal LOISEL aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 45 35
F. 01 44 96 48 94

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pascal LOISEL, ingénieur de recherche hors classe, responsable du service Systèmes et Traitement de l'Information à la Direction des ressources humaines, est reconduit dans ses fonctions de chargé de mission à temps partiel auprès du président, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet la direction de la maîtrise d'ouvrage du système décisionnel ZENTO de l'établissement.

Pour l'exercice de cette mission, M. Pascal LOISEL demeure affecté à la Direction des ressources humaines du CNRS, 3 rue Michel-Ange 75016 PARIS.

Article 2

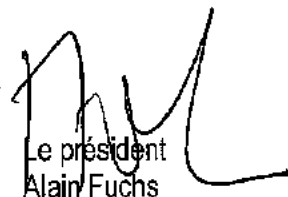
Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, M. Pascal LOISEL percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel-Ange.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **26 JAN. 2017**


Le président
Alain Fuchs

DEC170003DAI

Décision portant cessation de fonctions de M. Eric Palazzo chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

Vu la décision n° DEC161460DAI du 19 juillet 2016 nommant M. Eric Palazzo, chargé de mission auprès du président du CNRS pour la Direction de l'audit interne (DAI) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 31 décembre 2016, aux fonctions de chargé de mission, exercées par M. Eric Palazzo pour la Direction de l'audit interne.

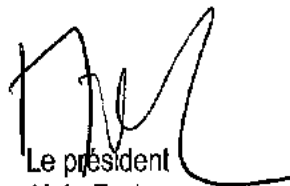
Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **10 JAN. 2017**


Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 98 40 00
F 01 44 86 53 90

DEC170005DAJ

Décision portant renouvellement de M. Srinivas Kaveri aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à New-Delhi

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC142599DAJ du 1^{er} décembre 2014 portant nomination de M. Srinivas Kaveri aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à New-Delhi ;

Sur proposition de la directrice générale déléguée à la science ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Srinivas Kaveri, directeur de recherche, est renouvelé dans ses fonctions de directeur du Bureau du CNRS à New-Delhi à compter du 1^{er} février 2017, pour une durée de 2 ans.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2017

Alain Fuchs

DEC162457DRH

LE PRESIDENT DU CNRS

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

VU le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

VU le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

VU le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

VU le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique- Alain FUCHS,

VU l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS,

VU la décision n°DEC150172DRH du 15 janvier 2015 portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire des assistants ingénieurs,

DECIDE

- Article 1^{er} : Est nommé membre titulaire à la commission administrative paritaire du corps des assistants ingénieurs à compter du 1^{er} janvier 2017, Olivier GRENET, ingénieur de recherche de première classe, en remplacement de Monsieur Antoine CHARLOT
- Article 2 : Le Président du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27/10/2016

Alain FUCHS



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 PARIS CEDEX 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC162931DAJ

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Emmanuelle Lacaze aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut de Physique (INP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC122531DAJ du 1^{er} octobre 2012 portant nomination de Mme Taleb-Ibrahimi aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut de Physique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de Physique (INP) ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 31 décembre 2016, il est mis fin aux fonctions de Mme Amina Taleb, directrice adjointe scientifique de l'INP en charge du domaine des « Très Grandes Infrastructures de Recherche », appelée à d'autres fonctions.

Art. 2. – A compter du 1^{er} janvier 2017, Mme Emmanuelle Lacaze, directrice de recherche, est nommée directrice adjointe scientifique de l'INP, en charge du domaine des « Très Grandes Infrastructures de Recherche ».

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2017



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC170223DAJ

Décision portant fin de fonctions de M. Augustin Holl, directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC152184DAJ du 10 novembre 2015 portant nomination de M. Augustin Holl aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 31 janvier 2017, il est mis fin aux fonctions de M. Augustin Holl, directeur adjoint scientifique de l'INSHS en charge du suivi des sections 31 et 32, des unités qui y sont rattachées, et des plates-formes numériques mises à la disposition des communautés en archéologie, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2017



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC162907DAJ

Décision portant fin de fonctions de M. Michel de Labachellerie et nomination de M. Gilles Dambrine aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes (INSIS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC121109DAJ du 6 avril 2012 portant nomination de M. Michel de Labachellerie aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes (INSIS) ;

Vu la proposition du directeur de l'INSIS,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} janvier 2017, M. Gilles Dambrine, professeur des universités, est nommé délégué scientifique de l'INSIS en charge des partenariats et de l'innovation, en remplacement de M. Michel de Labachellerie, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC162460DAJ

Décision portant nomination de M. Michel de Labachellerie aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes (INSIS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la proposition du directeur de l'INSIS,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} janvier 2017, M. Michel de Labachellerie, directeur de recherche, est nommé délégué scientifique de l'INSIS en charge de Renatech.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

Décision portant délégation de signature à Madame Laure BLANC-FERAUD, directrice de l'unité GDR720 intitulée Information, signal, vision, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 approuvant le renouvellement de l'unité GDR720, intitulée « Information, signal, vision », dont la directrice est Madame Laure BLANC-FERAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Laure BLANC-FERAUD, directrice de l'unité GDR720, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laure BLANC-FERAUD, délégation de signature est donnée à Monsieur Walid HACHEM, Directeur de recherche 2^{ème} classe, Monsieur Olivier CAPPE, Directeur de recherche 2^{ème} classe, et Madame Janique REGIS, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC143209DR01 du 16 décembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170158DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Khaled HASSOUNI, directeur de l'unité UPR3407 intitulée Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 modifiée par la décision DEC162967DAJ du 4 janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD, délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC162043DASTR du 26 juillet 2016 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS ;

Vu la décision DEC133026DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UPR3407, intitulée « Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux », dont le directeur est Monsieur Khaled HASSOUNI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Khaled HASSOUNI, directeur de l'unité UPR3407, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Khaled HASSOUNI, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick FRANCIOSI, Directeur Adjoint, et Madame Nathalie DUROS, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 17 janvier 2017

Le délégué régional
Patrick MOUMAUD



DEC170148DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier COMPAGNON, directeur de l'unité UMR7227 intitulée Centre de recherche et de documentation des Amériques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 modifiée par la décision DEC162967DAJ du 4 janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD, délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC162761INSHS du 3 janvier 2017 portant nomination de Monsieur Olivier COMPAGNON comme directeur de l'unité UMR7227, intitulée « Centre de recherche et de documentation des Amériques » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier COMPAGNON, directeur de l'unité UMR7227, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif
www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier COMPAGNON, délégation de signature est donnée à Monsieur Banduka DA SILVA, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162221DR01 du 7 septembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 17 janvier 2017

Le délégué régional
Patrick MOUHAUD



DEC170147DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier GORCEIX, directeur de l'unité UMR7538 intitulée Laboratoire de physique des lasers, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;
- Vu** la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 modifiée par la décision DEC162967DAJ du 4 janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD, délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;
- Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant le renouvellement de l'unité UMR7538, intitulée « Laboratoire de physique des lasers », dont le directeur est Monsieur Olivier GORCEIX » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier GORCEIX, directeur de l'unité UMR7538, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité

;



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier GORCEIX, délégation de signature est donnée à Madame Solen GUEZENEC, Assistant ingénieur, et Madame Carole GRANGIER, Technicien de classe supérieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC132395DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 16 janvier 2017

Le délégué régional
Patrick MOUNAUD



DEC170049DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe SAVARIN, directeur par Intérim de l'unité UMR7244 intitulée Laboratoire de Chimie, Structures, Propriétés de Biomatériaux et d'Agents Thérapeutiques (CSPBAT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 modifiée par la décision DEC162967DAJ du 4 janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD, délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC162043DASTR du 26 juillet 2016 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS;

Vu la décision DEC161252INC du 27 juillet 2016 portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Philippe SAVARIN, directeur par intérim de l'unité UMR7244, intitulée « Laboratoire de Chimie, Structures, Propriétés de Biomatériaux et d'Agents Thérapeutiques (CSPBAT) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe SAVARIN, directeur par intérim de l'unité UMR7244, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité

;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 6 janvier 2017

Le délégué régional
Patrick MOUNAUD



DEC170479DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Marc CHAUSSIDON, directeur de l'unité UMR7154 intitulée Institut de physique du globe de Paris (UMR-IPGP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017 ;

Vu la décision DEC162690INSU du 2 janvier 2017 portant nomination de Monsieur Marc CHAUSSIDON, aux fonctions de directeur de l'unité UMR7154, intitulée « Institut de physique du globe de Paris » (IPGP) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marc CHAUSSIDON, directeur de l'unité UMR7154, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc CHAUSSIDON, délégation de signature est donnée à Monsieur Antoine CHARLOT, ingénieur de recherche 2^{ème} classe, et Monsieur Gauthier HULOT, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170447DR01 du 2 février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

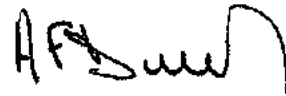
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 3^r février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170478DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Marc CHAUSSIDON, directeur de l'unité UMS3454 intitulée Institut de physique du globe de Paris » (IPGP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC162691NSU du 2 janvier 2017 portant nomination de Monsieur Marc CHAUSSIDON, directeur de l'unité UMS3454, intitulée « Institut de physique du globe de Paris » (IPGP) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marc CHAUSSIDON, directeur de l'unité UMS3454, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc CHAUSSIDON, délégation de signature est donnée à Monsieur Antoine CHARLOT, ingénieur de recherche 2^{ème} classe, et Madame Anne LE FRIANT, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170448DR01 du 2 février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 3 février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170448DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Marc CHAUSSIDON, directeur par intérim de l'unité UMS3454 intitulée Institut de physique du globe de Paris » (IPGP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC161282INSU du 22 juin 2016 portant cessation de fonctions de Monsieur Claude JAUPART et nomination de Monsieur Marc CHAUSSIDON, directeur par intérim de l'unité UMS3454, intitulée « Institut de physique du globe de Paris » (IPGP) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marc CHAUSSIDON, directeur par intérim de l'unité UMR3454, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc CHAUSSIDON, délégation de signature est donnée à Monsieur Antoine CHARLOT, ingénieur de recherche 2^{ème} classe, et Madame Anne LE FRIANT, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC122072DR03 du 4 juillet 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 2 février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170447DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Marc CHAUSSIDON, directeur par intérim de l'unité UMR7154 intitulée Institut de physique du globe de Paris (UMR-IPGP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;
- Vu** la décision DEC161281INSU du 22 juin 2016 portant cessation de fonctions de Monsieur Claude JAUPART et nomination de Monsieur Marc CHAUSSIDON, directeur par intérim de l'unité UMR7154, intitulée « Institut de physique du globe de Paris » (IPGP) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marc CHAUSSIDON, directeur par intérim de l'unité UMR7154, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



Délégation Paris-Villejuif
www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc CHAUSSIDON, délégation de signature est donnée à Monsieur Antoine CHARLOT, ingénieur de recherche 2^{ème} classe, et Monsieur Gauthier HULOT, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 2^r février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170406DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Alexandre FRANCOIS, directeur de l'unité UMR7107 intitulée Laboratoire de Langues et Civilisations à Tradition Orale (LACITO), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017 ;

Vu la décision DEC152754INSHS du 5 avril 2016 portant nomination de Monsieur Alexandre FRANCOIS, directeur et de Monsieur Lameen SOUAG, directeur adjoint, de l'unité 'UMR7107, intitulée « Laboratoire de Langues et Civilisations à Tradition Orale (LACITO) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Alexandre FRANCOIS, directeur de l'unité UMR7107, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre FRANCOIS, délégation de signature est donnée à Monsieur Lameen SOUAG, Chargé de recherche 2^{ème} classe et Madame Anissa FORGET, Technicien de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC161048DR01 du 11 mai 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Monsieur François KEPES, directeur de l'unité FRE3561 intitulée Institut de Biologie Systémique et Synthétique, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017 ;

Vu la décision DEC162958INSB et DEC162959INSB du 23 mars 2016 portant nomination de Monsieur François KEPES directeur et de Monsieur Joan HERISSON directeur adjoint de l'unité FRE3561, intitulée « Institut de Biologie Systémique et Synthétique » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur François KEPES, directeur de l'unité FRE3561, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François KEPES, délégation de signature est donnée à Monsieur Joan HERRISSON, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160849DR01 du 6 mars 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Madame Anouk BARBEROUSSE, directrice par intérim de l'unité FRE3593 intitulée Sciences, Normes, Décisions (SND), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC161219DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité FRE3593, intitulée « Sciences, Normes, Décision (SND), dont la directrice par intérim est Madame Anouk BARBEROUSSE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anouk BARBEROUSSE, directrice par intérim de l'unité FRE3593, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anouk BARBEROUSSE directrice par intérim, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Christine NOËL, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152748DR01 du 10 décembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Monsieur Christophe FOUQUERE, directeur de l'unité FR3734 intitulée Fédération MathSTIC, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité FR3734, intitulée « Fédération MathSTIC », dont le directeur est Monsieur Christophe FOUQUERE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Christophe FOUQUERE, directeur de l'unité FR3734, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n° DEC170175DR01 du 18 janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Monsieur Eric DUPREZ, directeur de l'unité FR3242 intitulée Institut d'Alembert (IDA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité FR3242, intitulée « Institut d'Alembert (IDA) » le directeur est Monsieur Eric DEPRES ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Eric DEPRES, directeur de l'unité FR3242, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric DEPREZ, délégation de signature est donnée à Monsieur Malcolm BUCKLE, Directeur de recherche 2^{ème} classe, et Madame Marjolaine VERNIER, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC141191DR03 du 8 avril 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} II 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Monsieur Samuel FOREST, directeur de l'unité FR2609 intitulée Fédération Francilienne de Mécanique – matériaux, structures, procédés, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC133023DGDS20 du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité FR2609, intitulée « Fédération Francilienne de Mécanique – matériaux, structures, procédés, dont le directeur est Monsieur Samuel FOREST ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Samuel FOREST, directeur de l'unité FR2609, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Samuel FOREST, délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric VALES, Ingénieur de recherche 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150387DR01 du 29 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Madame Isabelle BRIL DE ROUGEMONT, directrice de l'unité FR2559 intitulée Fédération typologie et universaux linguistiques : données et modèles, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC133023DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité FR2559, intitulée « Fédération typologie et universaux linguistiques : données et modèles », dont la directrice est Madame Isabelle BRIL DE ROUGEMONT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Isabelle BRIL DE ROUGEMONT, directrice de l'unité FR2559, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle BIL DE ROUGEMONT, délégation de signature est donnée à Madame Véronique BRISSET-FONTANA, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC142892DR01 du 2 décembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170269DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Fabrice JEJCIC, directeur de l'unité UPS2259 intitulée Cultures, Langues, Textes, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017 ;

Vu la décision DEC161237DGDS du 16 décembre 2016 portant prolongation de l'unité UPS2259, intitulée « Cultures, Langues, Textes », dont le directeur est Monsieur Fabrice JEJCIC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Fabrice JEJCIC, directeur de l'unité UPS2259, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice JECIC, délégation de signature est donnée à Monsieur Bernard WEISS, Ingénieur d'étude, Madame Elodie CHACON, Assistant ingénieur, et Madame Céline FERLITA, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC162223DR01 du 7 décembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170248DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe BATIFOULIER, directeur de l'unité 7234 intitulée Centre d'Economie de Paris Nord-CEPN, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162043DASTR du 26 janvier 2016 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;
- Vu** la décision DEC160170INSHS du 5 avril 2016 portant nomination de Monsieur Philippe BATIFOULIER directeur et de Monsieur Jonathan MARIE directeur adjoint de l'unité UMR7234, intitulée « Centre d'Economie de Paris Nord-CEPN » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe BATIFOULIER, directeur de l'unité UMR7234, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe BATIFOULIER, délégation de signature est donnée à Madame Jonathan MARIE, Maître de conférences, et Madame Corinne VERCHER, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

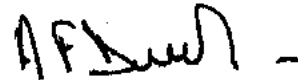
Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170242DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Rainier LANSELLE, directeur de l'unité UMR8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale (C.R.C.A.O), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC162656INSHS du 11 janvier 2017 portant cessation de fonctions de Monsieur Nicolas FIEVE, directeur, et nomination de Monsieur Rainier LANSELLE aux fonctions de directeur par intérim et de Monsieur Matthias HAYEK aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité UMR8155, intitulée « Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale (C.R.C.A.O) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Rainier LANSELLE, directeur par intérim, de l'unité UMR8155, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Rainier LANSELLE, délégation de signature est donnée à Monsieur Matthias HAYEK, Maître de conférences, Madame Béatrice L'HARIDON, Maître de conférences, Madame Claire BRISSET, Maître de conférences, et Monsieur Charles RAMBLE, Directeur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162485DR01 du 27 octobre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

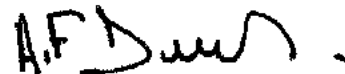
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170240DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Gabrielle Le TALLEC-LLORET, directrice de l'unité UMR7187 intitulée Lexiques, Dictionnaires, Informatiques-LDI, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162043DASTR du 26 janvier 2016 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017 ;

Vu la décision DEC150679INSHS du 1^{er} janvier 2015 portant nomination de Madame Gabrielle Le TALLEC-LLORET directrice et de Monsieur Jean PRUVOST, directeur adjoint de l'unité UMR7187, intitulée « Lexiques, Dictionnaires, Informatique-LDI » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Gabrielle Le TALLEC-LLORET, directrice de l'unité UMR7187, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Gabrielle LE TALLEC-LLORET, délégation de signature est donnée à Madame Arabelle BAUDETTE-ELLEWI, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe, et Madame Marie-Madeleine, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

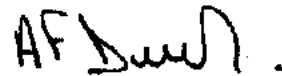
Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170174DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Laurence Decker-Jugie pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Mme Véronique Debisschop, aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016;

Vu la décision DEC162598DAJ du 23 novembre 2016 portant nomination de Laurence Decker-Jugie aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la Délégation Paris B ;

Vu la décision DEC990001DR02 du 18 janvier 1999 portant nomination Mme Dominique Le Fur aux fonctions de responsable des ressources Humaines de la Délégation Paris B ;

Vu la décision DEC162588DR02 du 18 novembre 2016 portant nomination de Julie Zittel aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la Délégation Paris B ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Laurence Decker-Jugie, adjointe à la Déléguée régionale, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.



Délégation régionale Paris B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence Decker-Jugie, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Dominique Le Fur, responsable du service des ressources humaines, et Mme Julie Zittel, responsable du service partenariat et valorisation.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} Décembre 2016

La Déléguée régionale

Véronique Debisschop



Délégation régionale Paris B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

DEC162851DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité FR3510 intitulée Fédération de chimie physique de Paris Saclay

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142124DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité FR3510, intitulée « Fédération de chimie physique de Paris Saclay » ;

Vu la décision DEC152730INC modifiée nommant Monsieur Thomas GUSTAFSSON directeur de l'unité à compter du 01/01/2016 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Fabienne MEROLA, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Fabienne MEROLA, délégation est donnée à Madame Caroline LEBE, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 14 décembre 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Thomas GUSTAFSSON

Madame Fabienne MEROLA

Madame Caroline LEBE



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC162845DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Thomas GUSTAFSSON*, directeur de l'unité *FR3510* intitulée *Fédération de chimie physique de Paris Saclay*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142124DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité FR3510, intitulée « Fédération de chimie physique de Paris Saclay » ;

Vu la décision DEC152730INC modifiée nommant Monsieur Thomas GUSTAFSSON directeur de l'unité à compter du 01/01/2016 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Thomas GUSTAFSSON, directeur de l'unité FR3510, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas GUSTAFSSON, délégation de signature est donnée à Madame Fabienne MEROLA, directrice de recherche, et Madame Caroline LEBE, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 14 décembre 2016

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Thomas GUSTAFSSON Madame Fabienne MEROLA

Madame Caroline LEBE

DEC170136DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7644 intitulée Centre de physique théorique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7644, intitulée « Centre de physique théorique » ;

Vu la décision DEC162748INP nommant Monsieur Jean-René CHAZOTTES directeur de l'unité à compter du 01/01/2017 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Florence AUGER, ingénieure d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence AUGER, délégation est donnée à Monsieur Stéphane MUNIER, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Jean-René CHAZOTTES

Madame Florence AUGER

Monsieur Stéphane MUNIER



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC170135DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Jean-René CHAZOTTES*, directeur de l'unité *UMR7644* intitulée *Centre de physique théorique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7644, intitulée « Centre de physique théorique » ;

Vu la décision DEC162748INP nommant Monsieur Jean-René CHAZOTTES directeur de l'unité à compter du 01/01/2017 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-René CHAZOTTES, directeur de l'unité UMR7644, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-René CHAZOTTES, délégation de signature est donnée à Madame Florence AUGER, ingénieure d'étude, et Monsieur Stéphane MUNIER, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2017

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Jean-René CHAZOTTES

Madame Florence AUGER

Monsieur Stéphane MUNIER

DEC170152DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Bertrand Minault, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Sud

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC02A149DR04 du 1^{er} octobre 2002 portant nomination de Mme Françoise Barrière aux fonctions de responsable du service des affaires générales ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nomination de M. Bertrand Minault aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Sud ;

Vu le projet de compromis de vente conclu entre Monsieur Pascal, Nicolas, Michel Couvreur, Madame Marie-Anne Jacquot épouse Couvreur et le CNRS relatif à la vente d'un bien (studio) sis 3 Cour de l'Image Saint-Jean – 91190 Gif-sur-Yvette ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à M. Bertrand Minault, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le compromis de vente conclu entre Monsieur Pascal, Nicolas, Michel Couvreur, Madame Marie-Anne Jacquot épouse Couvreur et le CNRS relatif à la vente d'un bien (studio) sis 3 Cour de l'Image Saint-Jean – 91190 Gif-sur-Yvette.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée à Mme Françoise Barrière, responsable du service des affaires générales, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'acte de vente susvisé.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC170041DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Michel GUIDAL*, directeur de l'unité *UMR8608* intitulée *Institut de physique nucléaire d'Orsay*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8608, intitulée « Institut de physique nucléaire d'Orsay » ;
- Vu** la décision DEC162768IN2P3 nommant Monsieur Michel GUIDAL directeur de l'unité à compter du 01/01/2017 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Michel GUIDAL, directeur de l'unité UMR8608, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel GUIDAL, délégation de signature est donnée à Madame Catherine SALOU, ingénieure de recherche, Monsieur Bruno ESPAGNON, professeur, et Madame Marcella GRASSO, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2017

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Michel GUIDAL

Madame Catherine SALOU

Monsieur Bruno ESPAGNON

Madame Marcella GRASSO

DEC162841DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Daniel Ernesto SHULZ*, directeur de l'unité *FRE3693* intitulée *Unité de neuroscience, information et complexité*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;
- Vu** la décision DEC161220DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2017, de l'unité FRE3693, intitulée « Unité de neuroscience, information et complexité », dont le directeur est Monsieur Daniel Ernesto SHULZ ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Daniel Ernesto SHULZ, directeur de l'unité FRE3693, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel Ernesto SHULZ, délégation de signature est donnée à Madame Aline GINOIS, assistante ingénieure, et Madame Irina KOPYSOVA, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2017

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Daniel Ernesto SHULZ Madame Aline GINOIS

Madame Irina KOPYSOVA

DEC162842DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité FRE3693 intitulée Unité de neuroscience, information et complexité

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161220DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2017, de l'unité FRE3693, intitulée « Unité de neuroscience, information et complexité », dont le directeur est Monsieur Daniel Ernesto SHULZ ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Aline GINOIS, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aline GINOIS, délégation est donnée à Madame Irina KOPYSOVA, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Daniel Ernesto SHULZ

Madame Aline GINOIS

Madame Irina KOPYSOVA



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC162872DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Achille STOCCHI*, directeur de l'unité *UMR8607* intitulée *Laboratoire de l'accélérateur linéaire*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8607, intitulée « Laboratoire de l'accélérateur linéaire », dont le directeur est Monsieur Achille STOCCHI ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Achille STOCCHI, directeur de l'unité UMR8607, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Achille STOCCHI, délégation de signature est donnée à Monsieur Fabien CAVALIER, directeur de recherche, et Monsieur Bruno MOAL, ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2017

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Achille STOCCHI

Monsieur Fabien CAVALIER

Monsieur Bruno MOAL

DEC162873DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR8607 intitulée Laboratoire de l'accélérateur linéaire

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8607, intitulée « Laboratoire de l'accélérateur linéaire », dont le directeur est Monsieur Achille STOCCHI ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Fabien CAVALIER, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabien CAVALIER, délégation est donnée à Monsieur Bruno MOAL, ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Achille STOCCHI

Monsieur Fabien CAVALIER

Monsieur Bruno MOAL



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC170231DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Christophe CLANET*, directeur de l'unité *UMR7646* intitulée *Laboratoire d'hydrodynamique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7646, intitulée « Laboratoire d'hydrodynamique », dont le directeur est Monsieur Christophe CLANET ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Christophe CLANET, directeur de l'unité UMR7646, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe CLANET, délégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien MICHELIN, professeur, et Monsieur Emmanuel DE LANGRE, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2017

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Christophe CLANET

Monsieur Sébastien MICHELIN

Monsieur Emmanuel DE LANGRE

DEC170042DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR8608 intitulée Institut de physique nucléaire d'Orsay

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8608, intitulée « Institut de physique nucléaire d'Orsay » ;

Vu la décision DEC162768IN2P3 nommant Monsieur Michel GUIDAL directeur de l'unité à compter du 01/01/2017 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Catherine SALOU, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine SALOU, délégation est donnée à Monsieur Bruno ESPAGNON, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine SALOU et de Monsieur Bruno ESPAGNON, délégation est donnée à Madame Marcella GRASSO, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Michel GUIDAL

Madame Catherine SALOU

Monsieur Bruno ESPAGNON

Madame Marcella GRASSO

DEC170151DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR3681 intitulée Institut de physique théorique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142120DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR3681, intitulée « Institut de physique théorique » ;

Vu la décision DEC162618INP nommant Monsieur François DAVID directeur de l'unité à compter du 01/01/2017 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anne ANGLES, cadre administratif CEA, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne ANGLES, délégation est donnée à Monsieur François GELIS, ingénieur chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2017

Le directeur d'unité
Monsieur François DAVID

Madame Anne ANGLES

Monsieur François GELIS



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC170150DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur François DAVID*, directeur de l'unité *UMR3681* intitulée *Institut de physique théorique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142120DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR3681, intitulée « Institut de physique théorique » ;

Vu la décision DEC162618INP nommant Monsieur François DAVID directeur de l'unité à compter du 01/01/2017 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur François DAVID, directeur de l'unité UMR3681, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François DAVID, délégation de signature est donnée à Madame Anne ANGLES, cadre administratif CEA, et Monsieur François GELIS, ingénieur chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2017

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur François DAVID

Madame Anne ANGLES

Monsieur François GELIS

DEC170157DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Emmanuelle DELEPORTE, directeur de l'unité GDR2010 intitulée Pérovskites halogénées, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC161232DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2017, de l'unité GDR2010, intitulée « Pérovskites halogénées », dont le directeur est Madame Emmanuelle DELEPORTE ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Emmanuelle DELEPORTE, directeur de l'unité GDR2010, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2017

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Madame Emmanuelle DELEPORTE

DEC170444DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7640 intitulée Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7640, intitulée « Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique » ;

Vu la décision DEC170154INSMI nommant Monsieur Charles FAVRE directeur de l'unité à compter du 01/02/2017 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bertrand REMY, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bertrand REMY, délégation est donnée à Madame Pascale FUSEAU, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Charles FAVRE

Monsieur Bertrand REMY

Madame Pascale FUSEAU



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC170443DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Charles FAVRE*, directeur de l'unité *UMR7640* intitulée *Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7640, intitulée « Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique » ;

Vu la décision DEC170154INSMI nommant Monsieur Charles FAVRE directeur de l'unité à compter du 01/02/2017 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Charles FAVRE, directeur de l'unité UMR7640, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Charles FAVRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Bertrand REMY, professeur, et Madame Pascale FUSEAU, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2017

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Charles FAVRE

Monsieur Bertrand REMY

Madame Pascale FUSEAU

DEC170144DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle GUENEAU et Mme Fadoua HAMMAMI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8218 intitulée Arts, Créations, Théories, Esthétiques (ACTE)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8218 intitulée Arts, Créations, Théories, Esthétiques (ACTE), dont le directeur est M. Richard CONTE;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle GUENEAU, IE1C et Mme Fadoua HAMMAMI, AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet à compter du 2 janvier 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Fait à Paris, le 13 janvier 2017

Le directeur d'unité

M. Richard CO

DEC162903DR05

Décision portant délégation de signature à Madame Sylvie THENAULT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8058 intitulée Centre d'Histoire du XXe siècle

LA DIRECTTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS. du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8058, intitulée «Centre d'Histoire du XXe siècle», dont la directrice est Madame Pascale GOETSCHER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Sylvie THENAULT, Directeur de recherche 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet à compter du 2 janvier 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 décembre 2016

La Directrice d'unité
Pascale GOETSCHÉL

DEC162902DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Pascale GOETSCHER, directrice de l'unité UMR8058 intitulée Centre d'histoire sociale du XXème siècle (CHS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8058, intitulée « Centre d'Histoire Sociale du XXe siècle » dont la directrice est Madame Pascale GOETSCHER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Pascale GOETSCHER, directrice de l'unité UMR8058, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale GOETSCHER, délégation de signature est donnée à Madame Sylvie THENAULT, Directeur de recherche 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet à compter du 2 janvier 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 26 décembre 2016

Le délégué régional
Philippe Cavalier

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162889DR05

Décision portant délégation de signature à M. Maximilian KISTLER, directeur de l'unité UMR8590 intitulée Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8590 intitulée Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST), dont le directeur est M. Maximilian KISTLER;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Maximilian KISTLER, directeur de l'unité UMR8590, à l'effet de signer, au nom du délégué

régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Maximilian KISTLER, délégation de signature est donnée à Mme Peggy TESSIER, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet à compter du 2 janvier 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 23 décembre 2016

Le délégué régional
Philippe Cavalier

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162887DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine BERROIR, à Mme Martine LABORDE et à Mme Veronique DEGOUT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8504 intitulée Géographie-cités

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8504 intitulée Géographie-cités, dont le directeur est M. Arnaud BANOS;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sandrine BERROIR, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine BERROIR, délégation de signature est donnée à Mme Martine LABORDE, Secrétaire générale de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine LABORDE, délégation de signature est donnée à Mme Veronique DEGOUT, Technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 4

Cette délégation de signature prend effet à compter du 2 janvier 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 décembre 2016

Le directeur d'unité

Arnaud BANON

DEC162885DR05

Décision portant délégation de signature à M. Arnaud BANOS, directeur de l'unité UMR8504 intitulée Géographie-cités, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8504 intitulée Géographie-cités, dont le directeur est M. Arnaud BANOS;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Arnaud BANOS, directeur de l'unité UMR8218, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement

de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud BANOS, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine BERROIR, Maître de conférences, à Mme Martine LABORDE, Secrétaire générale de l'unité, à Mme Veronique DEGOUT, Technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet à compter du 2 janvier 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 23 décembre 2016

Le délégué régional
Philippe Cavalier

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Décision portant délégation de signature à M. David Schmool, directeur par intérim de l'unité UMR8635 intitulée Groupe d'Étude de la Matière Condensée - GEMAC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8635, intitulée Groupe d'Étude de la Matière Condensée – GEMAC, dont le directeur est David Schmool ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. David Schmool, directeur par intérim de l'unité UMR8635, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David Schmool, délégation de signature est donnée à Mme Karen Bremond, IE1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC161479DR05 du 24 juin 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend effet à compter du 3 janvier 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 19 décembre 2016

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC170156DR05

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Giraud, directeur de l'unité UMR3320 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique (LISE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC133019DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3320 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique (LISE), dont le directeur est M. Olivier Giraud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier Giraud, directeur de l'unité UMR3320, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Giraud, délégation de signature est donnée à Mme Léa LIMA, MC et Mme Zaera MARIAUX, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet à compter du 2 janvier 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 16 janvier 2017

Le délégué régional
Philippe Cavalier

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170048DR05

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Erikson, directeur de l'unité UMR7186 intitulée Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7186 intitulée Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative, dont le directeur est M. Philippe Erikson ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Erikson, directeur de l'unité UMR7186, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Erikson, délégation de signature est donnée à M. Baptiste Buob, CR1 et Mme Farida Djeridi, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision N° DEC140120DR05 du 2 janvier 2014 donnant délégation de signature est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend effet à compter du 6 février 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 06 janvier 2016

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC170130DR05

Décision portant délégation de signature à M. François Villeneuve, directeur de l'unité UMR7041 intitulée Archéologies et sciences de l'Antiquité, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7041 intitulée Archéologies et sciences de l'Antiquité ;

Vu la décision DEC162788INSHS du 12 janvier 2017 portant nomination de M. François Villeneuve aux fonctions de directeur de l'UMR7041 intitulée Archéologies et sciences de l'Antiquité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François Villeneuve, directeur de l'unité UMR7041, à l'effet de signer, au nom du délégué

régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Villeneuve, délégation de signature est donnée à Mme Brigitte Boissavit, PU2, Mme Anne Violaine Szabados, IR1 et Mme Sophia Fremiot, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet à compter du 2 janvier 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 12 janvier 2017

Le délégué régional
Philippe Cavalier

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170209DR05

Décision portant délégation de signature à M. Christophe CHALONS, directeur de l'unité UMR8100 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Versailles, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8100 intitulée Laboratoire de mathématiques de Versailles (LMV).

Vu la décision DEC162816INSMI portant nomination, à compter du 1^{er} janvier 2017, de M. Christophe CHALONS aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 8100, intitulée Laboratoire de Mathématiques de Versailles ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe CHALONS, directeur de l'unité UMR8100, à l'effet de signer, au nom du délégué

régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe CHALONS, délégation de signature est donnée à M. Laurent Dumas, PU, M. Vincent Secherre, PU, et à M. Oleksiy Khorunzhiy, PU2, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet à compter du 2 janvier 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 17 janvier 2017

Le délégué régional
Philippe Cavalier

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170050DR05

Décision portant délégation de signature à M. Baptiste Buob et Mme Farida Djeridi, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7186 intitulée Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7186 intitulée Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative, dont le directeur est M. Philippe Erikson ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Baptiste Buob, CR1 et Mme Farida Djeridi, AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision N° DEC140124DR05 du 2 janvier 2014 donnant délégation de signature est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet à compter du 6 février 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06 janvier 2017

Le directeur d'unité
M. Philippe Erikson

DEC170143DR05

Décision portant délégation de signature à M. Richard CONTE, directeur de l'unité UMR8218 intitulée Arts, Créations, Théories, Esthétiques (ACTE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8218 intitulée Arts, Créations, Théories, Esthétiques (ACTE), dont le directeur est M. Richard CONTE;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Richard CONTE, directeur de l'unité UMR8218, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Richard CONTE, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle GUENEAU, IE1C et Mme Fadoua HAMMAMI, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet à compter du 2 janvier 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 13 janvier 2017

Le délégué régional
Philippe Cavelier

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170236DR05

Décision portant délégation de signature à M. Alain Vienne et Mme Rachida Amhidez pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8028 intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8028, intitulée «Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides » dont le directeur est M. Daniel Hestroffer ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alain Vienne, PU, Mme Rachida Amhidez, AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet à compter du 9 novembre 2016 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2017

Le directeur d'unité
Daniel Hestroffer

DEC170233DR05

Décision portant délégation de signature à M. Daniel Hestroffer, directeur de l'unité UMR8028 intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8028, intitulée «Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides » dont le directeur est Daniel Hestroffer ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Daniel Hestroffer, directeur de l'unité UMR 8028, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Daniel Hestroffer, délégation de signature est donnée à M. Alain Vienne, PU, Mme Rachida Amhidez, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150817DR05 du 4 mars 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend effet à compter du 9 novembre 2016 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 24 janvier 2017

Le délégué régional
Philippe Cavalier

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Décision portant délégation de signature à Mme Brigitte Boissavit, Mme Anne Violaine Szabados et Mme Sophia Fremiot, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité l'UMR7041 intitulée Archéologies et sciences de l'Antiquité

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7041 intitulée Archéologies et sciences de l'Antiquité ;

Vu la décision DEC162788INSHS du 12 janvier 2017 portant nomination de M. François Villeneuve aux fonctions de directeur de l'UMR7041 intitulée Archéologies et sciences de l'Antiquité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Brigitte Boissavit, PU2, Mme Anne Violaine Szabados, IR1 et Mme Sophia Fremiot, IE2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 janvier 2017

Le directeur d'unité
M. François Villeneuve

DEC162412DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Eva Buchi, directrice de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7118, intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française, dont la directrice est Mme Eva Buchi ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Eva Buchi**, directrice de l'unité UMR7118, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Eva Buchi, directrice de l'unité, délégation de signature est donnée à **M. Alex Boulton**, professeur à l'Université de Lorraine, et à **Mme Sabrina Martin**, technicienne CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC152545DR06 du 01 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 26 Octobre 2016

La Déléguée Régionale
Muriel Sinanidès

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162818DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Jocelyne Dias, adjointe à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale de la circonscription Centre Est

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC152137DR06 du 29 septembre 2015 portant nomination de Mme Christine Oriol aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC162247DR06 du 13 septembre 2016 portant nomination de Mme Caroline François, adjointe à la responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC162929DAJ du 06 janvier 2017 portant nomination de Jocelyne Dias aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 02 janvier 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est, délégation est donnée à **Mme Jocelyne Dias**, ingénieure de recherche Inria, adjointe à la Déléguée Régionale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel Sinanidès et de Mme Jocelyne Dias, délégation est donnée à **Mme Christine Oriol**, ingénieure de recherche CNRS, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel Sinanidès, de Mme Jocelyne Dias et de Mme Christine Oriol, délégation de signature est donnée à **Mme Caroline François**, ingénieure d'études CNRS, adjointe à la responsable des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 4

La décision DEC161707DR06 du 18 juillet 2016 est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 2 janvier 2017

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC162819DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Jocelyne Dias, adjointe à la déléguée régionale Centre-Est pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Jocelyne Dias**, ingénieure de recherche Inria, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jocelyne Dias, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à **Mme Christine Oriol**, ingénieure de recherche CNRS, responsable des ressources humaines.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jocelyne Dias et de Mme Christine Oriol, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à **Mme Caroline François**, ingénieure d'études CNRS, adjointe à la responsable des ressources humaines.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 02 janvier 2017.

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC162927DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Sabine Lefebvre, directrice de l'unité UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire - Sociétés par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6298, intitulée Archéologie - Terre - Histoire - Sociétés, dont la directrice est Sabine Lefebvre ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Sabine Lefebvre**, directrice de l'unité UMR6298, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine Lefebvre, délégation de signature est donnée à **M. Sébastien Bully**, chargé de recherche CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152536DR06 du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre-les-Nancy, le 02 janvier 2017

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC162928DR06

Décision portant délégation de signature à M. Sébastien Bully pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire - Sociétés

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6298, intitulée Archéologie - Terre - Histoire - Sociétés, dont la directrice est Sabine Lefebvre ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Sébastien Bully**, chargé de recherche CNRS, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 02 janvier 2017

La directrice d'unité
Sabine Lefebvre

DEC162930DAJ

Décision portant modification de la décision DEC152286DAJ du 9 novembre 2015 modifiée, portant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale Centre-Est

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 9 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est ;

Vu la décision DEC152286DAJ du 9 novembre 2015 modifiée, portant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale Centre-Est ;

Vu la décision DEC162929DAJ portant nomination de Mme Jocelyne Dias aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Centre-Est ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A l'article 2 de la décision DEC152286DAJ susvisée, après les termes « *En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale, délégation est donnée à* » sont ajoutés les termes « *Mme Jocelyne Dias, adjointe* ».

Art. 2. – Aux articles 3 et 4 de la décision DEC152286DAJ susvisée, après les termes « *En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel Sinanidès et de* », sont ajoutés les termes « *Mme Jocelyne Dias* ».

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06 janvier 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC170012DR06

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Larger, directeur de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique – Sciences et Technologie (FEMTO-ST), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité UMR6174, intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique – Sciences et Technologie dont le directeur est M. Laurent Larger ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Laurent Larger**, directeur de l'unité UMR6174, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Laurent Larger**, délégation de signature est donnée à **M. Jean-Pascal Carpentier**, Ingénieur de recherche CNRS, secrétaire général, à **Mme Marie-Cécile Pera**, Professeur à l'Université de Franche-Comté et directrice adjointe, à **M. Frédéric Cherioux**, directeur de recherche CNRS, directeur adjoint et à **M. Michaël Gauthier**, directeur de recherche et directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, aux directeurs de départements mentionnées ci-après, relevant de l'unité **et dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs** :

- à **M. François Lanzetta**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur du département Energie ;
- à **M. Yann Kersale**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Temps-Fréquence;
- à **M. Julien Bourgeois**, Directeur du département DISC ;
- à **M. Emmanuel Foltête**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Mécanique Appliquée;
- à **Mme Maria Pilar Bernal-Artajona**, Directrice de Recherche CNRS, Directrice du département Optique ;
- à **M. Philippe Lutz**, Professeur à l'université de Franche-Comté, directeur du département AS2M ;
- à **M. Wilfrid Boireau**, Chargé de Recherche CNRS, Directeur du département MN2S ;
- à **M. Christophe Gorecki**, Directeur de Recherche CNRS, Directeur de la centrale de technologie Mimento ;

Article 4

La décision n° DEC162272DR06 du 19 septembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 02 janvier 2017

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC170014DR06

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Larger pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6174 intitulée Franche Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique- Sciences et Technologie (FEMTO ST).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité UMR6174, intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique -Sciences Technologie – (FEMTO ST), dont le directeur est M. Laurent Larger ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jean-Pascal Carpentier**, Ingénieur de recherche CNRS et secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal Carpentier délégation est donnée à **Mme Marie-Cécile Pera**, Professeur à l'Université de Franche-Comté et directrice adjointe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal Carpentier et de Mme Marie-Cécile Pera, délégation est donnée à **M. Frédéric**

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Cherious, directeur de recherche CNRS, directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal Carpentier, Mme Marie-Cécile Pera, et de M. Frédéric Cherious, délégation est donnée à **M. Michaël Gauthier**, directeur de recherche et directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal Carpentier, Mme Marie-Cécile Pera, de M. Frédéric Cherious, et de M. Michaël Gauthier, délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision aux directeurs de départements mentionnés ci-après, relevant de l'unité **et dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs** :

- à **M. François Lanzetta**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur du département Energie ;
- à **M. Yann Kersale**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Temps-Fréquence ;
- à **M. Julien Bourgeois**, Directeur du département DISC ;
- à **M. Emmanuel Foltête**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Mécanique Appliquée ;
- à **Mme Maria Pilar Bernal-Artajona**, Directrice de Recherche CNRS, Directrice du département Optique ;
- à **M. Philippe Lutz**, Professeur à l'université de Franche-Comté, directeur du département AS2M ;
- à **M. Wilfrid Boireau**, Chargé de Recherche CNRS, Directeur du département MN2S ;
- à **M. Christophe Gorecki**, Directeur de Recherche CNRS, Directeur de la centrale de technologie Mimento ;

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 02 janvier 2017

Le directeur d'unité,
Laurent Larger

DEC170015DR06

Décision portant délégation de signature à M. Lionel Breillon, directeur de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 Novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre Est à compter du 1^{er} janvier 2016;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6265, intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation dont le directeur est M.Lionel Breillon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M.Lionel Breillon** directeur de l'unité UMR6265, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M.Lionel Breillon** délégation de signature est donnée à **M.Olivier Lalouette** Ingénieur d'Etudes, secrétaire général, et **Mme Sylvie Issanchou**, directrice de recherche INRA et directrice adjointe aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152533DR06 du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 02/01/2017

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC170016DR06

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Lalouette et à Mme Sylvie Issanchou pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Science du Goût et de l'Alimentation.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6265, intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation, dont le directeur est M. Lionel Bretillon;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Olivier Lalouette**, Ingénieur d'Etudes et Secrétaire général à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Lalouette, délégation est donnée à **Mme Sylvie Issanchou** directrice de recherche INRA et directrice adjointe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 02 janvier 2017

Le directeur d'unité
Lionel Breillon

DEC170021DR06

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Fara, directeur de l'unité UMR6282 intitulée Biogéosciences - Dijon, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 Novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6282, intitulée Biogéosciences-Dijon dont le directeur est M. Emmanuel Fara

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Emmanuel Fara**, directeur de l'unité UMR6282, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Emmanuel Fara**, délégation de signature est donnée à **M. Thomas Saucedo**, maître de conférences à l'université de Bourgogne et directeur adjoint, et à **Mme Laëtitia Bassereau-Vauthier**, assistante ingénieur et administratrice d'unité, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152534DR06 du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 02 janvier 2017

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Décision portant délégation de signature à M. Thomas Saucedo et à Mme Laëtitia Bassereau-Vauthier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6282 intitulée Biogéosciences – Dijon.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6282, intitulée Biogéosciences-Dijon, dont le directeur est M. Emmanuel Fara ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M.Thomas Saucedo**, maître de conférences à l'Université de Bourgogne et directeur adjoint à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas Saucedo, délégation est donnée à **Mme Laëtitia Bassereau-Vauthier**, assistante ingénieur et administratrice d'unité aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 02 janvier 2017

Le directeur d'unité,
Emmanuel Fara

DEC170043DR06

Décision portant délégation de signature à M. Sylvain Picaud, directeur de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Temps fréquence, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6213, intitulée Univers, Temps fréquence, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules, dont le directeur est M. Sylvain Picaud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Sylvain Picaud**, directeur de l'unité UMR6213, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Sylvain Picaud**, délégation de signature est donnée à **M. Jean-Yves Hihn**, professeur à l'Université de Franche-Comté et directeur adjoint et **Mme Christiane Grillier**, Ingénieur d'études à l'Université de Franche-Comté et gestionnaire d'unité aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC161991DR06 du 1^{er} septembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e) (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 02 janvier 2017

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Yves Hihn et à Mme Christiane Grillier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Temps- fréquence, Interfaces, Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6213, intitulée Univers, Temps-fréquence, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules, dont le directeur est M. Sylvain Picaud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jean-Yves Hihn**, professeur à l'Université de Franche-Comté et directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves Hihn, délégation est donnée à **Mme Christiane Grillier**, Ingénieur d'études à l'Université de Franche-Comté et gestionnaire d'unité aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 02 janvier 2017

Le directeur d'unité
Sylvain Picaud

DEC170053DR06

Décision portant délégation de signature à M. Abderrahim Jourani, directeur de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5584, intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne, dont le directeur est M. Abderrahim Jourani;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Abderrahim Jourani**, directeur de l'unité UMR5584, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Abderrahim Jourani**, délégation de signature est donnée à **Mme Lucy Moser-Jauslin**, Professeur à l'université de Bourgogne, et **M. Daniele Faenzi**, Professeur à l'université de Bourgogne aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC161850DR06 du 1^{er} septembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 02 janvier 2017

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC170054DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Lucy Moser-Jauslin et à M. Daniele Faenzi pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5584, intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne, dont le directeur est M. Abderrahim Jourani;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Lucy Moser-Jauslin**, Professeur à l'université de Bourgogne à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucy Moser-Jauslin, délégation est donnée à **M. Daniele Faenzi**, Professeur à l'université de Bourgogne aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 02 janvier 2017

Le directeur d'unité
Abderrahim Jourani

DEC170057DR06

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Delaunay, directeur de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon, dont le directeur est M. Christophe Delaunay ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Christophe Delaunay**, directeur de l'unité UMR6623, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Delaunay, délégation de signature est donnée à **M. Clément Dombry**, professeur à l'Université de Franche-Comté et **M. Alexei Lozinski**, professeur à l'Université de Franche-Comté aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152541DR06 du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 02 janvier 2017

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Décision portant délégation de signature à M. Clément Dombry et à M. Alexei Lozinski pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6623, intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon, dont le directeur est M. Christophe Delaunay;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Clément Dombry**, professeur à l'Université de Franche-Comté, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Clément Dombry, délégation est donnée à **M. Alexei Lozinski**, professeur à l'université de Franche-Comté aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 02 janvier 2017

Le directeur d'unité,
Christophe Delaunay

DEC170100DR06

Décision portant délégation de signature à M. Franck Denat, directeur de l'unité UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6302, intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne, dont le directeur est **M. Franck Denat** ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Franck Denat, directeur de l'unité UMR6302, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Franck Denat**, délégation de signature est donnée à **M. Jean-Cyrille Hierso**, professeur à l'université de Bourgogne et directeur adjoint, et à **Mme Claire Lejault**, assistante ingénieur et gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152537DR06 du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 02 janvier 2017

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170101DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Cyrille Hierso et Mme Claire Lejault pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6302, intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne, dont le directeur est **M. Franck Denat** ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jean-Cyrille Hierso**, professeur à l'université de Bourgogne et directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Cyrille Hierso, délégation est donnée à **Mme Claire Lejault**, assistante ingénieur et gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 02 janvier 2017

Le directeur d'unité

Franck Den

DEC170105DR06

Décision portant délégation de signature à M. Francis Aubert, directeur de l'unité USR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité USR3516, intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon, dont le directeur est M. Francis Aubert ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Francis Aubert** directeur de l'unité USR3516, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis Aubert, délégation de signature est donnée à **Mme Nélia Roulot**, Ingénieur de recherche à l'université de Bourgogne et Responsable administratif et scientifique aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152573DR06 du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 02 janvier 2017

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC170106DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Nélia Roulot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité USR3516, intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon, dont le directeur est M. Francis Aubert ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Nélia Roulot**, Ingénieur de recherche à l'université de Bourgogne et Responsable administratif et scientifique de l'unité à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 02 janvier 2017

Le directeur d'unité
Francis Aubert

DEC170109DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis Tornatore, directeur de l'unité UMR7366 intitulée Centre Georges Chevrier, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7366, intitulée Centre Georges Chevrier, dont le directeur est Jean-Louis Tornatore ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jean-Louis Tornatore**, directeur de l'unité UMR7366, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean-Louis Tornatore**, délégation de signature est donnée à **M. Vincent Chambarlhac**, maître de conférences à l'Université de Bourgogne et directeur adjoint de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC162198DR06 du 1^{er} septembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 02 janvier 2017

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC170110DR06

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Chambarlhac pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7366 intitulée Centre Georges Chevrier.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7366, intitulée Centre Georges Chevrier, dont le directeur est M. Jean-Louis Tornatore ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Vincent Chambarlhac**, maître de conférences à l'université de Bourgogne et directeur adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 02 janvier 2017

Le directeur d'unité
Jean-Louis Tornatore

DEC170169DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Bénédicte Poulin-Charronnat, directrice de l'unité UMR5022 intitulée Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et du Développement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5022, intitulée Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et du Développement, dont la directrice est Mme Bénédicte Poulin-Charronnat ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Bénédicte Poulin-Charronnat**, directrice de l'unité UMR5022, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Bénédicte Poulin-Charronnat**, délégation de signature est donnée à **Mme Annie Vinter**, professeur à l'université de Bourgogne et directrice adjointe, à **Mme Corinne Martin**, technicienne CNRS et à **Mme Sandrine Pinson** adjoint technique à l'université de Bourgogne aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC161147DR06 du 25 avril 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre lès Nancy, le 02 janvier 2017

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC170171DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Annie Vinter, Mme Corinne Martin et à Mme Sandrine Pinson pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5022 intitulée Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et du Développement.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5022, intitulée Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et du Développement, dont la directrice est Mme Bénédicte Poulin-Charronnat ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Annie Vinter**, professeur à l'université de Bourgogne et directrice adjointe à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie Vinter, délégation est donnée à **Mme Corinne Martin**, technicienne CNRS aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie Vinter et de Mme Corinne Martin, délégation est donnée à **Mme Sandrine Pinson**, adjoint technique à l'université de Bourgogne aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon le 02 janvier 2017

	La directrice d'unité, Bénédicte	Poulin-
Charronnat		

DEC170182DR06

Décision portant délégation de signature à M. Dominik Schaniel directeur de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7036, intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations, dont le directeur est M. Dominik Schaniel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominik Schaniel, directeur de l'unité UMR7036, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Dominik Schaniel**, délégation de signature est donnée à **M. Massimo Nespolo**, professeur à l'université de Lorraine et à **Mme Anne Clause**, technicienne CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC161149DR06 du 1^{er} juin 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 02/01/2017

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC170183DR06

Décision portant délégation de signature à **M. Massimo Nespolo** et **Mme Anne Clause** pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité **UMR7036** intitulée **Cristallographie, résonance magnétique et modélisations**.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7036, intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations, dont le directeur est **M. Dominik Schaniel**;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Massimo Nespolo**, professeur à l'Université de Lorraine à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Massimo Nespolo**, délégation est donnée à **Mme Anne Clause**, technicienne CNRS aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 02/01/2017

Le directeur d'unité
Dominik Schaniel

DEC170188DR06

Décision portant délégation de signature à M. Alain Dereux, directeur de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6303, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne, dont le directeur est M. Alain Dereux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Alain Dereux**, directeur de l'unité UMR6303, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Dereux, délégation de signature est donnée à **M. Sébastien Chevalier**, Professeur à l'Université de Bourgogne, à **M. Guy Millot**, Professeur à l'Université de Bourgogne, à **Mme Claudine Jonon**, Ingénieur de recherche CNRS, à **Mme Nathalie Dufour**, Assistante ingénieur CNRS, et à **Mme Claire Priou-Jacotot**, Assistante ingénieur CNRS aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152538DR06 du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 02 janvier 2017

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC170189DR06

Décision portant délégation de signature à M. Sébastien Chevalier, à M. Guy Millot, à Mme Claudine Jonon, à Mme Nathalie Dufour, et à Mme Claire Priou-Jacotot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6303, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne, dont le directeur est M. Alain Dereux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Sébastien Chevalier**, Professeur à l'Université de Bourgogne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien Chevalier, délégation est donnée à **M. Guy Millot**, Professeur à l'Université de Bourgogne aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien Chevalier et de M. Guy Millot, délégation est donnée à **Mme**

Claudine Jonon, Ingénieur de recherche CNRS aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien Chevalier, de M. Guy Millot et de Mme Claudine Jonon, délégation est donnée à **Mme Nathalie Dufour**, Assistante ingénieur CNRS aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien Chevalier, de M. Guy Millot, de Mme Claudine Jonon et de Mme Nathalie Dufour, délégation est donnée à **Mme Claire Priou-Jacotot**, Assistante ingénieur CNRS aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 02 janvier 2017

Le directeur d'unité,
Alain Dereux

DEC170163DR07

Décision portant délégation de signature à M. Téléspore SIME-NGANDO, directeur de l'unité UMR6023 intitulée LABORATOIRE MICROORGANISMES: GENOME ET ENVIRONNEMENT, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6023, intitulée LABORATOIRE MICROORGANISMES : GENOME ET ENVIRONNEMENT, dont le directeur est M. Téléspore SIME-NGANDO ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Téléphore SIME-NGANDO, directeur de l'unité UMR6023, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1· les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ¹ susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2· les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3· les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Téléphore SIME-NGANDO, délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric DELBAC, directeur adjoint, et à Madame Christiane Forestier, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC131333DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC170176DR07

Décision portant délégation de signature à M. Didier LAPORTE, directeur de l'unité UMR6524 intitulée LABORATOIRE MAGMAS ET VOLCANS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6524, intitulée LABORATOIRE MAGMAS ET VOLCANS, dont le directeur est M. Didier LAPORTE ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Didier LAPORTE, directeur de l'unité UMR6524, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ¹ susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier LAPORTE, délégation de signature est donnée à M. Yvan VLASTELIC, chargé de recherche et Mme Audrey CHAZAL Ingénieure d'étude aux fins nommées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC160898DR07 du 18 avril 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC170184DR07

Décision portant délégation de signature à M. David COEURJOLLY, directeur de l'unité FR2000 intitulée Fédération Informatique de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016, portant création de l'unité FR2000, intitulée Fédération Informatique de Lyon, dont le directeur est M. David COEURJOLLY ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. David COEURJOLLY, directeur de l'unité FR2000, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ¹ susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David COEURJOLLY, délégation de signature est donnée à Mme Catherine LOMBARDI, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC170190DR07

Décision portant délégation de signature à M. Dejan DIMITRIJEVIC, responsable de l'unité FRE2002 intitulée Laboratoire d'anthropologie des enjeux contemporains, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC161219DGDS du 16 décembre 2016, portant création de l'unité FRE2002, intitulée Laboratoire d'anthropologie des enjeux contemporains, dont le responsable est M. Dejan DIMITRIJEVIC ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Dejan DIMITRIJEVIC, responsable de l'unité FRE2002, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ¹ susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC170211DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Martine MEUNIER, directrice de l'unité GDR2003 intitulée Recherche biomédicale française en immunologie, infectiologie et neurosciences, et primates non-humains, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC161233DGDS du 16 décembre 2016, portant création de l'unité GDR2003, intitulée Recherche biomédicale française en immunologie, infectiologie et neurosciences, et primates non-humains, dont la directrice est Mme Martine MEUNIER ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Martine MEUNIER, directrice de l'unité GDR2003, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ¹ susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine MEUNIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Emmanuel PROCYK, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC170215DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Evelyne GIL, directrice de l'unité UMR6602 intitulée INSTITUT PASCAL, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6602, intitulée INSTITUT PASCAL, dont la directrice est Mme Evelyne GIL ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Evelyne GIL, directrice de l'unité UMR6602, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ¹ susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Evelyne GIL, délégation de signature est donnée à Madame Pascale DUGAT, Ingénieure d'études, Monsieur Christophe VIAL, Directeur adjoint, et Monsieur Jean-Christophe FAUROUX, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC131338DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC170217DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC150739DR07 du 1 janvier 2015 portant délégation de signature à M. Guillaume HANROT, directeur de l'unité UMR5668 intitulée Laboratoire d'Informatique du Parallélisme, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5668, intitulée Laboratoire d'Informatique du Parallélisme, dont le directeur est M. Guillaume HANROT ;

Vu la décision DEC150739DR07 du 1 janvier 2015 donnant délégation de signature à M. Guillaume HANROT, directeur de l'unité UMR5668 intitulée Laboratoire d'Informatique du Parallélisme, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC150739DR07 du 1er Janvier 2015 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume HANROT, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick Baillot, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC170227DR07

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice LEROUX, directeur de l'unité UMR6296 intitulée INSTITUT DE CHIMIE DE CLERMONT-FERRAND, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6296, intitulée INSTITUT DE CHIMIE DE CLERMONT-FERRAND, dont le directeur est M. Fabrice LEROUX ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Fabrice LEROUX, directeur de l'unité UMR6296, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ¹ susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice LEROUX, délégation de signature est donnée à Mme Laurence HECQUET, directrice adjointe, et à Mme Carole TURPIN, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC151175DR07 du 21 avril 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC170239DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Alice GUIONNET, directrice de l'unité UMR5669 intitulée Unité de mathématiques pures et appliquées de l'ENS de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5669, intitulée Unité de mathématiques pures et appliquées de l'ENS de Lyon, dont la directrice est Mme Alice GUIONNET ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Alice GUIONNET, directrice de l'unité UMR5669, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ¹ susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alice GUIONNET, délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude SIKORAV, Professeur, à Mme Magalie LE BORGNE, Technicienne, et à Mme Virginia GONCALVES, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC162144DR07 du 29 août 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC170241DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Christine DETREZ, directrice de l'unité UMS3773 intitulée Le Laboratoire de l'éducation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC152861INSHS du 5 janvier 2016, portant création de l'unité UMS3773, intitulée Le Laboratoire de l'éducation, dont la directrice est Mme Christine DETREZ ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Christine DETREZ, directrice de l'unité UMS3773, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ¹ susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC162331DR07 du 1er septembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC170508DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC131340DR07 du 15 janvier 2013 portant délégation de signature à M. Patrick BACHELERY, directeur de l'unité UMS833 intitulée Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC162790DGDS du 16 décembre 2016, approuvant le renouvellement de l'unité UMS833, intitulée Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand, dont le directeur est M. Patrick BACHELERY ;

Vu la décision DEC131340DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature à M. Patrick BACHELERY, directeur de l'unité UMS833 intitulée Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC131340DR07 du 15 Janvier 2013 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick BACHELERY, délégation de signature est donnée à Madame Aurélie COLOMB, Directrice-adjointe, à Monsieur Philippe LABAZUY, Directeur-adjoint, Monsieur Thierry MENAND, Directeur-adjoint, et à Monsieur Pascal BEYRIE, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC170119dr08

Décision portant délégation de signature à M. Vincent RIDOUX, directeur de l'unité UMS3462 intitulée « Système d'Observation pour la Conservation des Mammifères et Oiseaux Marins » - SOCMOM par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2013 portant création de l'unité UMR7311, intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMS3462 intitulée « Système d'Observation pour la Conservation des Mammifères et Oiseaux Marins » - SOCMOM, dont le directeur est M. Vincent RIDOUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent RIDOUX, directeur de l'unité UMS3462, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent RIDOUX, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Grâce TEXEIRA, Responsable administrative et financière de l'UFR Sciences de La Rochelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160462dr08 du 02 mars 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 11 janvier 2017

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC170121dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Grâce TEXEIRA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3462 intitulée « Système d'Observation pour la Conservation des Mammifères et Oiseaux Marins » - SOCMOM.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMS3462 intitulée « Système d'Observation pour la Conservation des Mammifères et Oiseaux Marins » - SOCMOM, dont le directeur est M. Vincent RIDOUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Grâce TEXEIRA, Responsable administrative et financière de l'UFR Sciences de La Rochelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La décision n° DEC160463dr08 du 11 mars 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 12/01/2017

Le directeur d'unité
Vincent RIDOUX

DEC170122dr08

Décision portant délégation de signature à M. Benoist PIERRE, directeur de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7323, intitulée « Centre d'Etudes Supérieures sur la Renaissance » - CESR ;

Vu la décision DEC162711INSHS du 10 janvier 2017 portant nomination de M. Benoist PIERRE aux fonctions de directeur de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance – CESR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Benoist PIERRE, directeur de l'unité UMR7323, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoist PIERRE, délégation de signature est donnée à M. Joël BIARD, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC161665dr08 du 06 juillet 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 11 janvier 2017

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC170442dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Alexis DIRER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » - LEO.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7322, intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » ;

Vu la décision DEC162075INSHS du 26 août 2016 portant nomination de M. Christophe HURLIN aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » - LEO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alexis DIRER, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexis DIRER, délégation est donnée à Mme Karine NAUDIN, Assistante-Ingénieure pour les ROP, commandes et factures carte achat, les commandes et factures carte logée, les ordres de mission.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 30 janvier 2017

Le directeur d'unité
Christophe HURLIN

DEC170504dr08

Décision portant délégation de signature à M. Pascal BONNET, directeur de l'unité UMR7311 intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2013 portant création de l'unité UMR7311, intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA ;

Vu la décision DEC162706INC du 14 décembre 2016 portant nomination de M. Pascal BONNET aux fonctions de directeur de l'unité UMR7311 intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal BONNET, directeur de l'unité UMR7311, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BONNET, délégation de signature est donnée à M. Arnaud TATIBOUET, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BONNET et de M. Arnaud TATIBOUET, délégation de signature est donnée à M. Christophe DUBOIS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et dans la limite de 4 000 €uros HT.

Article 4

La décision n° DEC170116DR08 du 11 janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 03 février 2017

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC170111dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Carine LUCAS, directrice de l'unité GDR3485 intitulée « Modélisation et simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels » - EGRIN par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3485, intitulée « Modélisation et simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels » - EGRIN, dont la directrice est Mme Carine LUCAS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Carine LUCAS, directrice de l'unité GDR3485, à l'effet de signer, au nom du délégué

régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carine LUCAS, délégation de signature est donnée à Mme Marie-France GRESPIER, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 11 janvier 2017

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170112dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-France GRESPIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3485 intitulée « Modélisation et simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels » - EGRIN.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3485, intitulée « Modélisation et simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels » - EGRIN, dont la directrice est Mme Carine LUCAS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-France GRESPIER, Assistante-Ingénieure, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 09 janvier 2017

La directrice d'unité
Carine LUCAS

DEC170113dr08

Décision portant délégation de signature à M. Samir ADLY, directeur de l'unité GDR3273 intitulée « Mathématiques de l'Optimisation et Applications » - MOA par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3273, intitulée « Mathématiques de l'Optimisation et Applications » - MOA, dont le directeur est M. Samir ADLY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Samir ADLY, directeur de l'unité GDR3273, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris

en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 11 janvier 2017

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170116dr08

Décision portant délégation de signature à M. Pascal BONNET, directeur de l'unité UMR7311 intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2013 portant création de l'unité UMR7311, intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA ;

Vu la décision DEC162706INC du 14 décembre 2016 portant nomination de M. Pascal BONNET aux fonctions de directeur de l'unité UMR7311 intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal BONNET, directeur de l'unité UMR7311, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC162277dr08 du 19 septembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 11 janvier 2017

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170118dr08

Décision portant délégation de signature à M. Pascal BASEILHAC, directeur adjoint de l'unité UMR7350 intitulée « Laboratoire de Mathématique et Physique Théorique » - LMPT par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7350 intitulée " Laboratoire de Mathématique et Physique Théorique " - LMPT, dont le directeur est M. Ahmad EL SOUFI ;

A titre transitoire et dans l'attente de la nomination du nouveau Directeur de l'unité UMR7350 intitulée " Laboratoire de Mathématique et Physique Théorique " - LMPT, suite au décès de M. Ahmad EL SOUFI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal BASEILHAC, directeur adjoint de l'unité UMR7350 et Chargé de recherche, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BASEILHAC, délégation de signature est donnée à Mme Anouchka LEPINE, ADTRF gestionnaire de l'UMR7350 aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 11 janvier 2017

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162389DR10

Décision portant délégation de signature à M. Didier Rognan, directeur de l'unité GDR3418 intitulée Chémoïnformatique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégation de signature consentie par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrice Soullie, délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC142133DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3418, intitulée Chémoïnformatique, dont le directeur est M. Didier Rognan.

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Didier Rognan directeur de l'unité GDR3418, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Rognan, délégation de signature est donnée à Mme Françoise Herth [AI], M. Alexandre Varnek [PR], M. Paccal Bonnet [PR] et M. Olivier Sperandio [CR1] aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente décision prend effet au 1 janvier 2015.

Article 4

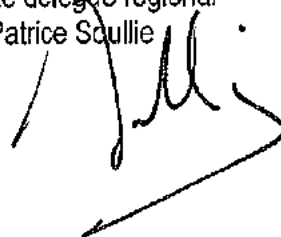
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le **18 NOV. 2016**

Le délégué régional
Patrice Scullie



DEC162398DR10

Décision portant délégation de signature à M Frédéric Colin, directeur de l'unité UMR 7044 intitulée Archéologie et Histoire Ancienne : Méditerranée et Europe (ARCHIMEDE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégation de signature consentie par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrice Soullie, délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR 7044, intitulée Archéologie et Histoire Ancienne : Méditerranée et Europe (ARCHIMEDE), dont le directeur est M. Frédéric Colin.

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à M. Frédéric Colin directeur de l'unité UMR7044, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Colin, délégation de signature est donnée à Mme Anne Jacquemin [PR1], Mme Sabine Zinck [TCN] et Monsieur Stavros Lazaris [CR2] aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La décision n°DEC142679DR10 du 17 novembre 2014 portant délégation de signature à M Frédéric Colin, directeur de l'unité UMR 7044 intitulée Archéologie et Histoire Ancienne : Méditerranée et Europe (ARCHIMEDE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 17 novembre 2014.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

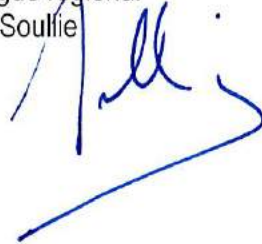
Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le

06 DEC. 2015

Le délégué régional
Patrice Soullie



DEC162452DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Françoise Colobert, directrice de l'unité UMR7509 intitulée Laboratoire de Chimie Moléculaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégation de signature consentie par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrice Soullie, délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;
- Vu** la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7509 intitulée Laboratoire de Chimie Moléculaire, dont la directrice est Mme Françoise Colobert ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Mme Françoise Colobert, directrice de l'unité UMR7509, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise Colobert, délégation de signature est donnée à M. Frédéric Leroux [DR2] aux fins mentionnées à l'article 1, et à Mme Karima Benchabane [AI] aux fins mentionnées à l'article 1 et dans la limite de 4 000 € HT.

Article 3

La décision n°DEC162394DR10 du 20 octobre 2016 portant délégation de signature à Mme Françoise Colobert, directrice de l'unité UMR7509 intitulée Laboratoire de Chimie Moléculaire par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 01 février 2016.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 21 OCT. 2016

Le délégué régional
Patrice Soullie



Décision portant délégation de signature à M Frédéric Colin, directeur de l'unité UMR 7044 intitulée Archéologie et Histoire Ancienne : Méditerranée et Europe (ARCHIMEDE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégation de signature consentie par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrice Soullie, délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR 7044, intitulée Archéologie et Histoire Ancienne : Méditerranée et Europe (ARCHIMEDE), dont le directeur est M. Frédéric Colin.

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à M. Frédéric Colin, directeur de l'unité UMR 7044, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Colin, délégation de signature est donnée à Mme Anne Jacquemin [PR1], aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La décision n° DEC162398DR10 du 6 décembre 2016 donnant délégation de signature à M. Frédéric Colin directeur de l'unité UMR 7044 intitulée Archéologie et Histoire Ancienne : Méditerranée et Europe (ARCHIMEDE), par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au jour de sa signature par le Délégué Régional.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

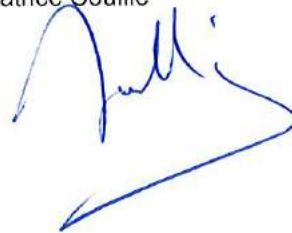
Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le

16 DEC. 2016

Le délégué régional
Patrice Soullie



Décision portant délégation de signature à M. Marcel Hibert, directeur de l'unité UMR 7200 intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégation de signature consentie par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrice Soullie, délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'UMR 7200 intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique, dont le directeur est M. Marcel Hibert ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à M. Marcel Hibert, directeur de l'unité UMR 7200, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marcel Hibert directeur, délégation de signature est donnée à M. Didier Rognan [DR1] et à M. David Palmis [AI], aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La décision DEC142735DR10 du 17 novembre 2014 portant délégation de signature à M. Marcel Hibert, directeur de l'UMR7200 intitulée « Laboratoire d'Innovation Thérapeutique », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au jour de sa signature par le Délégué Régional.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

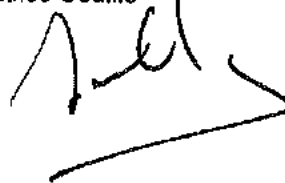
Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le

11 JAN. 2017

Le délégué régional
Patrice Soullie



DEC162815DR10

Décision portant délégation de signature à M. David Brasse, directeur de l'unité GDR 2917 intitulée *Outils et Méthodes Nucléaires pour la Lutte contre le Cancer*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégation de signature consentie par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrice Soullie, délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC142133DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement du GDR2917 intitulé *Outils et Méthodes Nucléaires pour la Lutte contre le Cancer* ;

Vu la décision DEC161785IN2P3 du 14 novembre 2016 portant nomination de M. David Brasse aux fonctions de directeur du groupement de recherche n°2917 intitulé *Outils et Méthodes nucléaires pour la lutte contre le cancer* ;

Vu la décision DEC162426IN2P3 du 13 décembre 2016 portant modification de la décision DEC142133DGDS - modification de la délégation de rattachement du GDR2917.

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. David Brasse, directeur de l'unité GDR2917, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David Brasse, délégation de signature est donnée à M. Ali Ouadi [IR] et à Mme Fabienne Hamel [TCE], aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision prend effet au jour de sa signature par le Délégué Régional.

Article 4

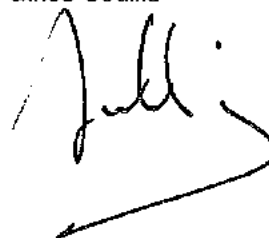
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le **11 JAN, 2017**

Le Délégué Régional
M. Patrice Soullie



Décision portant délégation de signature à M. Didier Rognan directeur de l'unité GDR 3418 intitulée *Chémoinformatique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégation de signature consentie par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrice Soullie, délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC142133DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité GDR 3418, intitulée *Chémoinformatique*, dont le directeur est M. Didier Rognan.

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Didier Rognan, directeur de l'unité GDR 3418, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Rognan délégation de signature est donnée à M. David Palmis [AI] aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La décision DEC162389DR10 du 18 novembre 2016 portant délégation de signature à M. Didier Rognan, directeur de l'unité GDR3418 intitulée *Chémoinformatique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au jour de sa signature par le Délégué Régional.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

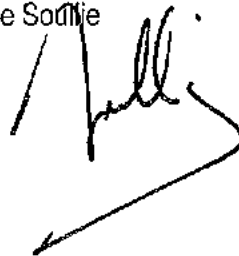
Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le

13 JAN. 2017

Le délégué régional
Patrice Souffie



DEC170061DR11

Décision portant délégation de signature à M. Dominique DUCHESNEAU, directeur de l'unité GDR2918 intitulée NEUTRINO par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC142133DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité *GDR2918 intitulée NEUTRINO*, dont le directeur est *M. Dominique DUCHESNEAU* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *M. Dominique DUCHESNEAU*, directeur de l'unité GDR2918, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Dominique DUCHESNEAU*, délégation de signature est donnée à M. Lionel BERT-ERBOUL, IE1 CNRS, responsable administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC122171DR11 du 24 juillet 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 6 janvier 2017

Le délégué régional
Jérôme VITRE

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170360DR11

Décision portant délégation de signature à M. Christophe SALOMON, directeur de l'unité UMS2002 intitulée Ecole de Physique des Houches, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMS2002 intitulée Ecole de Physique des Houches, dont le directeur est M. Christophe SALOMON, et M. Philippe PEYLA, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe SALOMON, directeur de l'unité UMS2002, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe SALOMON, délégation de signature est donnée à M. Philippe PEYLA, directeur adjoint, PR1C UGA, et Mme Anny GLOMOT, responsable administrative, IGE UGA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 2 février 2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170368DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Elisabeth BLANQUET NICOLAS, directeur de l'unité GDR2009, intitulée Réseau des Acteurs Français de l'ALD (RAFALD), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC161233DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité GDR2009, intitulée Réseau des Acteurs Français de l'ALD (RAFALD), à compter du 01/01/2017, pour une durée de 5 ans, dont la directrice est Mme Elisabeth BLANQUET NICOLAS, et Mme Nathanaelle SCHNEIDER, la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Elisabeth BLANQUET NICOLAS, directrice de l'unité GDR2009, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire,

et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elisabeth BLANQUET NICOLAS, délégation de signature est donnée à Mme Nathanaelle SCHNEIDER, directrice adjointe, CR CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 2 février 2017

Le délégué régional
Jérôme VITRE

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170020DR11

Décision portant délégation de signature à M. Pierre BRASSEUR, directeur de l'unité UMR5001 intitulée Institut des Géosciences de l'Environnement (IGE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC161217DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMR5001 intitulée Institut des Géosciences de l'Environnement (IGE), dont le directeur est M. Pierre BRASSEUR, Mme Sandrine ANQUETIN la directrice adjointe, et MM. Marc DESCLOITRES, Jean-Luc JAFFREZO et Gaël DURAND les directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre BRASSEUR, directeur de l'unité UMR5001, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre BRASSEUR, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine ANQUETIN, DR2 CNRS, directrice adjointe, et MM. Marc DESCLOITRES, IR0 IRD, directeur-adjoint, Gaël DURAND, CR1 CNRS, directeur adjoint, Jean-Luc JAFFREZO, DR1 CNRS, directeur adjoint, Mmes Carole BIENVENU, IE1 CNRS, responsable administrative et financière et Valérie LANARI, AI CNRS, responsable administrative adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 5 janvier 2017

Le délégué régional
Jérôme VITRE

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170010DR11

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric CHANDEZON, directeur de l'unité UMR5819 intitulée Systèmes Moléculaires et nano Matériaux pour l'Energie et la Santé (SyMMES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision *DEC161216DGDS* du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMR5819 intitulée Systèmes Moléculaires et nano Matériaux pour l'Energie et la Santé (SyMMES), dont le directeur est M. Frédéric CHANDEZON, et les directeurs adjoints sont M. Yoann ROUPIOZ et M. Thierry DOUKI;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric CHANDEZON, directeur de l'unité UMR5819, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric CHANDEZON, délégation de signature est donnée à M. Thierry DOUKI, Directeur-adjoint, M. Yoann ROUPIOZ, CR1 CNRS, directeur-adjoint, et à Mme Joëlle PAPARELLA, TCS CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160065DR11 du 25 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 4 janvier 2017

Le délégué régional
Jérôme VITRE

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170011DR12

Décision portant délégation de signature à M. Marin DACOS, directeur de l'unité UMS3287 intitulée *Centre pour l'édition électronique ouverte*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC122893DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3287, intitulée «Centre pour l'édition électronique ouverte (CLEO) », dont le directeur est Marin DACOS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marin DACOS, directeur de l'unité UMS3287, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Marin DACOS**, délégation de signature est donnée à Pierre MOUNIER, IGR, à Mme Mireille FAURE, IGE, à M. Patrick GENDRE, IR, à M. Jean-François RIVIERE, IE et à Mme Dasa RADOVIC, IGE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162202DR12 du 01/09/2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2017

Le délégué régional
Younis HERMES

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162764DR13

Décision portant délégation de signature à M. Philippe FRAISSE, directeur par intérim du groupement de recherche GDR3072 intitulée Robotique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC162552INS21 du 25 novembre 2016 portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe FRAISSE, directeur par intérim du groupement de recherche GDR3072], intitulée *Robotique* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe FRAISSE, directeur par intérim du groupement de recherche GDR3072, à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe FRAISSE, délégation de signature est donnée à M. Christophe DHENAUT, IR1, et à Mme Louise CASTEILL, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 25 novembre 2016

La Déléguée Régionale



Ghislaine GIBELLO

DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL
AUX DIRECTEURS D'UNITES

GDR 3072

Directeur d'unité :

NOM : FRAISSE Philippe
signature

Spécimen de



En cas d'empêchement (3 personnes maximum)

1) NOM : DHENAUT Christophe
Spécimen de signature

GRADE : IR1



2) NOM : CASTEILL Louise
Spécimen de signature

GRADE : IE2



3) NOM :

Spécimen de signature

GRADE :

ANNEXE 2

DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES
SOUS SON AUTORITE

Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en **annexe 1**.

GDR 3072

1) NOM : DHENAUT Christophe

GRADE : IR1

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Directeur des services

SPECIMEN DE SIGNATURE :



2) NOM : CASTEILL Louise

GRADE : IE2

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Responsable service Gestion

SPECIMEN DE SIGNATURE :



Le Directeur d'Unité

P. Freissot



DEC162765DR13

Décision portant délégation de signature à M. Philippe FRAISSE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3072 intitulée Robotique ;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162552IN2I du 25 novembre 2016 portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe FRAISSE, directeur par intérim du groupement de recherche GDR3072, intitulée Robotique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe DHENAUT, Directeur des services, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe DHENAUT, délégation est donnée à Mme Louise CASTEILL, Responsable service gestion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 25 novembre 2016

Le directeur d'unité

Philippe FRAISSE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Fraisse', with a long horizontal line extending to the right.

DEC170228DR13

Décision portant délégation de signature à M. Jacques MERCIER, directeur de l'unité UMR9214 intitulée Physiologie et médecine expérimentale du cœur et des muscles, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, portant création de l'unité UMR9214 intitulée, *Physiologie et médecine expérimentale du cœur et des muscles* dont le directeur est M. Jacques MERCIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jacques MERCIER, directeur de l'unité UMR9214, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques MERCIER, délégation de signature est donnée à M. Sylvain RICHARD, DR1 CNRS, à M. Alain LACAMPAGNE, DR1 CNRS, et à M. Pascal DE SANTA BARBARA, DR2 INSERM, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150789DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2017

La Déléguée Régionale



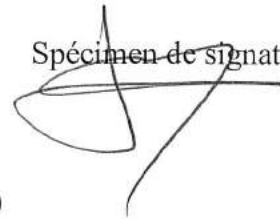
Ghislaine GIBELLO

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL
AUX DIRECTEURS D'UNITES**

Directeur d'unité :

NOM : MERCIER Jacques

Spécimen de signature



En cas d'empêchement (3 personnes maximum)

1) NOM : RICHARD Sylvain

Spécimen de signature

GRADE : DR1 CNRS



2) NOM : LACAMPAGNE Alain

Spécimen de signature

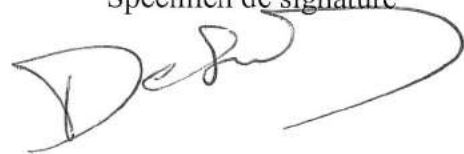
GRADE : DR1 CNRS



3) NOM : DE SANTA BARBARA Pascal

Spécimen de signature

GRADE : DR2 INSERM



**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES
SOUS SON AUTORITE**

Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

1) NOM : RICHARD Sylvain

GRADE : DR1 CNRS

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Directeur Adjoint et Responsable Equipe 1

SPECIMEN DE SIGNATURE :

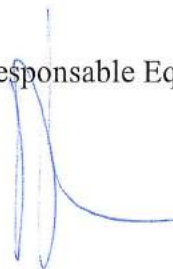


2) NOM : LACAMPAGNE Alain

GRADE : DR1 CNRS

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Responsable Equipe 2

SPECIMEN DE SIGNATURE :



3) NOM : DE SANTA BARBARA Pascal

GRADE : DR2 INSERM

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Responsable Equipe 4

SPECIMEN DE SIGNATURE :



DEC170097DR13

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel MESNARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9004, intitulée Institut de Recherche en Infectiologie de Montpellier (IRIM) ;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161217DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMR9004, intitulée *Institut de Recherche en Infectiologie de Montpellier (IRIM)* dont le directeur est M. Jean-Michel MESNARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre DIAMANTE, Administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre DIAMANTE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Martine MICHAUD, Assistante Gestionnaire ;

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2017

Le directeur d'unité



Jean-Michel MESNARD



DEC170096DR13

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel MESNARD, directeur de l'unité UMR9004 intitulée Institut de Recherche en Infectiologie de Montpellier (IRIM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC161217DGDS du 16 décembre 2016, portant création de l'unité UMR9004 intitulée, *Institut de Recherche en Infectiologie de Montpellier (IRIM)* dont le directeur est M. Jean-Michel MESNARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Michel MESNARD, directeur de l'unité UMR9004, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel MESNARD, délégation de signature est donnée à M. Stephan KOHLER, DR2, à M. Pierre DIAMANTE, IE2, et à Mme Martine MICHAUD, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2017

La Déléguée Régionale



Ghislaine GIBELLO

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL
AUX DIRECTEURS D'UNITES**

Directeur d'unité :

NOM : MESNARD
Jean Michel .

Spécimen de signature



En cas d'empêchement (3 personnes maximum)

1) NOM : STEPHAN KÖHLER
GRADE : DR 2

Spécimen de signature



2) NOM : DIAMANDE Pierre
GRADE : IE 2

Spécimen de signature



3) NOM : MICHAUD Antoine
GRADE : AE

Spécimen de signature



**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITÉ
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES
SOUS SON AUTORITE**

Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

1) NOM: *DIANANE PEEË*

GRADE: *SE2 -*

FONCTIONS AU SEIN DU LABO: *Administratrice*

SPECIMEN DE SIGNATURE:



2) NOM: *Mickaela Naudé*

GRADE: *AE*

FONCTIONS AU SEIN DU LABO: *Assistante Gestionnaire*

SPECIMEN DE SIGNATURE:



Le Directeur d'Unité



DEC170086DR13

Décision portant délégation de signature à Mme Claude GRISON, directrice de l'unité UMR5021 intitulée Laboratoire de Chimie Bio-Inspirée et Innovations Ecologiques (ChimEco), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC161217DGDS du 16 décembre 2016, portant création de l'unité UMR5021 intitulée, *Laboratoire de Chimie Bio-Inspirée et Innovations Ecologiques (ChimEco)* dont la directrice est Mme Claude GRISON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Claude GRISON, directrice de l'unité UMR5021, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claude GRISON, délégation de signature est donnée à M. Christophe MORILLAS, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2017

La Déléguée Régionale



Ghislaine GIBELLO

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL
AUX DIRECTEURS D'UNITES**

Directeur d'unité :

NOM : GRISON Claude

Spécimen de signature



En cas d'empêchement (3 personnes maximum)

1) NOM : MORILLAS Christophe

Spécimen de signature

GRADE : TCN



2) NOM :

Spécimen de signature

GRADE :

3) NOM :

Spécimen de signature

GRADE :

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES
SOUS SON AUTORITE**

Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

1) NOM : MORILLAS Christophe

GRADE : TCN

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Assistant en gestion administrative

SPECIMEN DE SIGNATURE :



2) NOM :

GRADE :

FONCTIONS AU SEIN DU LABO :

SPECIMEN DE SIGNATURE :



Le Directeur d'Unité

DEC170094DR13

Décision portant délégation de signature à M. Monsef BENKIRANE, directeur de l'unité UMR9002 intitulée Institut de Génétique Humaine (IGH), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC161217DGDS du 16 décembre 2016, portant création de l'unité UMR9002 intitulée, *Institut de Génétique Humaine (IGH)* dont le directeur est M. Monsef BENKIRANE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Monsef BENKIRANE, directeur de l'unité UMR9002, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Monsef BENKIRANE, délégation de signature est donnée à M. Dominique GIORGI, DR2, à Mme Brigitte MANGONI, IE1, et à Mme Sahondra RAKOTONDRAMASY, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2017

La Déléguée Régionale



Ghislaine GIBELLO

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL
AUX DIRECTEURS D'UNITES**

Directeur d'unité :

NOM : BENKIRANE Monsef

Spécimen de signature



En cas d'empêchement (3 personnes maximum)

1) NOM : GIORGI Dominique

Spécimen de signature

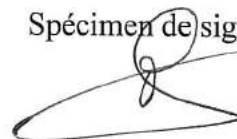
GRADE : DR2 CNRS



2) NOM : MANGONI Brigitte

Spécimen de signature

GRADE : IE1 CNRS



3) NOM : RAKOTONDRAMASY Sahondra

Spécimen de signature

GRADE : AI CNRS



**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES
SOUS SON AUTORITE**

Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

1) NOM : GIORGI Dominique

GRADE : DR2 CNRS

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Directeur-Adjoint

SPECIMEN DE SIGNATURE :

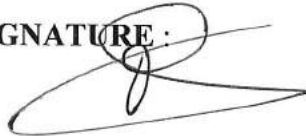
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Giorgi', written over a horizontal line.

2) NOM : MANGONI Brigitte

GRADE : IE1 CNRS

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Administratrice

SPECIMEN DE SIGNATURE :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Mangoni', written over a horizontal line.

Le Directeur d'Unité

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J.P.', written over a horizontal line.

DEC170095DR13

Décision portant délégation de signature à M. Monsef BENKIRANE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9002, intitulée Institut de Génétique Humaine (IGH) ;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161217DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMR9002, intitulée *Institut de Génétique Humaine (IGH)* dont le directeur est M. Monsef BENKIRANE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominique GIORGI, Directeur-Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique GIORGI, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Brigitte MANGONI, Administratrice ;

Article 3

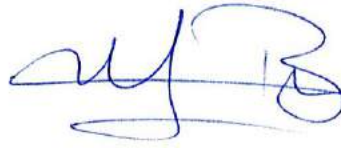
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2017



Le directeur d'unité

Monsef BENKIRANE

DEC170084DR13

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Sébastien HOFFMANN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du groupement de recherche GDR2915 intitulée Réplication des chromosomes eucaryotes et ses checkpoints ;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161839INSB du 27 juillet 2016 portant nomination de M. Jean-François HOFFMANN, directeur du groupement de recherche GDR2915, intitulée *Réplication des chromosomes eucaryotes et ses checkpoints* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Silke CONQUET, Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} août 2016

Le directeur d'unité



Jean-François HOFFMANN

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170083DR13

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Sébastien HOFFMANN, directeur du groupement de recherche GDR2915 intitulée Réplication des chromosomes eucaryotes et ses checkpoints, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC161839INSB du 27 juillet 2016, portant nomination de M. Jean-Sébastien HOFFMANN aux fonctions de directeur du groupement de recherche GDR2915 intitulée, *Réplication des chromosomes eucaryotes et ses checkpoints* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Sébastien HOFFMANN, directeur du groupement de recherche GDR2915 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Sébastien HOFFMANN, délégation de signature est donnée à Mme Silke CONQUET, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC151904DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} août 2016

La Déléguée Régionale



Ghislaine GIBELLO

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL
AUX DIRECTEURS D'UNITES**

Directeur d'unité : GDR2915

NOM : Jean-Sébastien HOFFMANN

Spécimen de signature

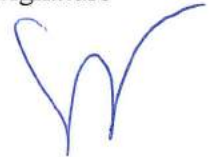


En cas d'empêchement (3 personnes maximum)

1) NOM : Silke CONQUET

Spécimen de signature

GRADE : TCS



2) NOM :

Spécimen de signature

GRADE :

3) NOM :

Spécimen de signature

GRADE :

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES
SOUS SON AUTORITE**

Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

1) NOM : Silke CONQUET

GRADE : TCS

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Gestionnaire

SPECIMEN DE SIGNATURE :



2) NOM :

GRADE :

FONCTIONS AU SEIN DU LABO :

SPECIMEN DE SIGNATURE :

Le Directeur d'Unité



DEC170178DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Safiatou Delpoux, à Mme Marie Pelletier et à M. Yves Henry pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5099 intitulée Laboratoire de biologie moléculaire eucaryote

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5099, intitulée Laboratoire de biologie moléculaire eucaryote, dont le directeur est M. Pierre-Emmanuel Gleizes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Safitou Delpoux, TCN, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Safiatou Delpoux, délégation est donnée à Mme Marie Pelletier, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Safiatou Delpoux et de Mme Marie Pelletier, délégation est donnée à M. Yves Henry, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le

Le directeur d'unité

M. Pierre-Emmanuel Gleizes

DEC170177DR14

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Emmanuel Gleizes, directeur de l'UMR5099 intitulée Laboratoire de biologie moléculaire eucaryote, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5099, intitulée Laboratoire de biologie moléculaire eucaryote, dont le directeur est M. Pierre-Emmanuel Gleizes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre-Emmanuel Gleizes, directeur de l'UMR5099, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Emmanuel Gleizes, délégation de signature est donnée à Mme Safiatou Delpoux, TCN, à Mme Marie Pelletier, AI, et à M. Yves Henry, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150404DR14 du 29 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 18 janvier 2017

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170140DR15

Décision portant délégation de signature à M. Fabio Pistolesi, directeur de l'UMR5798 intitulée Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine (LOMA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC162968INP du 04 janvier 2016 portant renouvellement de l'UMR5798, intitulée Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine (LOMA) et nommant M. Jean-Pierre Delville en qualité de directeur ;

Vu la décision DEC162300INP du 14 décembre 2016 portant nomination de M. Fabio Pistolesi, directeur de l'UMR5798, intitulée Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine (LOMA) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Fabio Pistolesi, directeur de l'UMR5798, à l'effet de signer, au nom de la déléguée

régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabio Pistolesi, directeur, délégation de signature est donnée à M. Hamid Kellay, directeur adjoint et Mme Sophie Grandet, sous-directrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC143325DR15 du 20 décembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Fait à Talence, le 13 janvier 2017

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC170281DR15

Décision portant délégation de signature à M. Hamid Kellay pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5798 intitulée Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine (LOMA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162968INP du 04 janvier 2016 portant renouvellement de l'UMR5798, intitulée Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine (LOMA) et nommant M. Jean-Pierre Delville en qualité de directeur ;

Vu la décision DEC162300INP du 14 décembre 2016 portant nomination de M. Fabio Pistolesi, directeur de l'UMR5798, intitulée Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine (LOMA) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Hamid Kellay, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hamid Kellay, délégation est donnée à Mme Sophie Grandet, sous-directrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 26 janvier 2017

Le directeur d'unité
Fabio Pistolesi

DEC170283DR15

Décision portant délégation de signature à M. Ronan Hervouet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5116 intitulée Centre Emile Durkheim – Science politique et sociologie comparatives

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5116 intitulée Centre Emile Durkheim – Science politique et sociologie comparatives dont le directeur est M. Andrew Smith ;

Vu la décision DEC162600INSHS du 8 décembre 2016 portant cessation de fonctions de M. Andrew Smith et nomination de M. Xabier Itçaina aux fonctions de directeur de l'UMR5116 intitulée Centre Emile Durkheim – Science politique et sociologie comparatives ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ronan Hervouet, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ronan Hervouet, délégation est donnée à Mme Dominique Nguyen, secrétaire

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 26 janvier 2017

Le directeur d'unité
Xabier Itçaina

DEC170132DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Hontebeyrie pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5142 intitulée Laboratoire de Mathématiques et de leurs Applications (LMAP)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5142, intitulée Laboratoire de Mathématiques et de leurs Applications (LMAP) dont le directeur est M. Jacques Giacomoni ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie Hontebeyrie, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pau, le 10 janvier 2017

Le directeur d'unité

Jacques Giaco

DEC170271DR15

Décision portant délégation de signature à M. Xabier Itçaina, directeur de l'UMR5116 intitulée Centre Emile Durkheim – Science politique et sociologie comparatives, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5116 intitulée Centre Emile Durkheim – Science politique et sociologie comparatives dont le directeur est M. Andrew Smith ;

Vu la décision DEC162600INSHS du 8 décembre 2016 portant cessation de fonctions de M. Andrew Smith et nomination de M. Xabier Itçaina aux fonctions de directeur de l'UMR5116 intitulée Centre Emile Durkheim – Science politique et sociologie comparatives ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Xabier Itçaina, directeur de l'UMR5116, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xabier Itçaina, directeur, délégation de signature est donnée à M. Ronan Hervouet, directeur adjoint et Mme Dominique Nguyen, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC161003DR15 du 29 avril 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Fait à Talence, le 26 janvier 2017

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC170145DR15

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Moretto, directeur de l'UMR5797 intitulée Centre d'Etudes Nucléaires de Bordeaux-Gradignan (CENBG), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5797 intitulée Centre d'Etudes Nucléaires de Bordeaux-Gradignan (CENBG) dont le directeur est M. Philippe Moretto ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Moretto, directeur de l'UMR5797, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Moretto, directeur, délégation de signature est donnée à M. Jérôme Baussart, administrateur, Mme Sylvie Perrève, Gestionnaire et M. Stéphane Grévy, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC143325DR15 du 20 décembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 13 janvier 2017

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC170153DR15

Décision portant délégation de signature à M. Didier Lassaque pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M) dont le directeur est M. Eric Arquis ;

Vu la décision DEC162770INSIS portant cessation de fonctions de M. Eric Arquis et nomination de M. Jean-Christophe Batsale aux fonctions de directeur de l'UMR5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Didier Lassaque, directeur administratif et financier, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Lassaque, délégation est donnée à Mme Sandrine Guit, Responsable gestion du site Université de Bordeaux, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Lassaque et de Mme Sandrine Guit, délégation est donnée à M. Gérard Lebreton, Responsable gestion du site Ensam, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 13 janvier 2017

Le directeur d'unité

Jean-Christoph

DEC170149DR15

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme Baussart pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5797 intitulée Centre d'Etudes Nucléaires de Bordeaux-Gradignan (CENBG)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5797 intitulée Centre d'Etudes Nucléaires de Bordeaux-Gradignan (CENBG) dont le directeur est M. Philippe Moretto ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jérôme Baussart, administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme Baussart, délégation est donnée à Mme Sylvie Perrève, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme Baussart et de Mme Sylvie Perrève, délégation est donnée à M. Stéphane

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Grévy, directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gradignan, le 13 janvier 2017

Le directeur d'unité

Philippe Moret

DEC170146DR15

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe Batsale, directeur de l'UMR5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M) dont le directeur est M. Eric Arquis ;

Vu la décision DEC162770INSIS portant cessation de fonctions de M. Eric Arquis et nomination de M. Jean-Christophe Batsale aux fonctions de directeur de l'UMR5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe Batsale, directeur de l'UMR5295, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe Batsale, directeur, délégation de signature est donnée à M. Didier Lassaque, directeur administratif et financier, Mme Sandrine Guit, responsable gestion du site Université de Bordeaux et Gérard Lebreton, responsable gestion du site Ensam, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160028DR15 du 19 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 6

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 13 janvier 2017

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC170519DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Eiichi YOSHIDA, directeur de l'unité UMI3218 intitulée Joint Robotics Laboratory (JRL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC161221DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'UMI3218, intitulée «joint robotics laboratory (JRL)», dont le directeur est Monsieur Eiichi YOSHIDA;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Eiichi YOSHIDA, directeur de l'UMI3218, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Eiichi YOSHIDA**, délégation de signature est donnée à Monsieur **Abderrahmane KHEDDAR**, directeur adjoint de l'UMI3218, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02 janvier 2017

La déléguée régionale
Hélène NAFTALSKI

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170028DAJ

Décision portant modification de la décision DEC140818DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire

Le PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 portant nomination de Mme Clarisse David aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire ;

Vu la décision DEC140818DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire ;

Vu la décision DEC170025DAJ portant nomination de M. Yann Pavic aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – La décision DEC140818DAJ du 28 février 2014 susvisée est modifiée comme suit :

- Aux articles 2 et 3, les termes « Mme Florence Morineau, adjointe » sont supprimés et les termes « M. Yann Pavic, adjoint » sont insérés.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2017



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC170024DR17

Décision portant délégation de signature à M. Yann Pavic pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Mme Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yann Pavic, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 17 janvier 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

DEC170022DR17

Décision portant délégation de signature à M. Yann Pavic, adjoint à la déléguée régionale en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clarisse David, déléguée régionale de la délégation Bretagne – Pays de la Loire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Mme Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC170025DAJ du 17 janvier 2017 nommant M. Yann Pavic, aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire, délégation est donnée à M. Yann Pavic, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire¹.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 19 janvier 2017

La déléguée régionale

¹ Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué(e) régional(e) et du premier délégataire

Clarisse DAVID

DEC162923DR18

Décision portant délégation de signature à M. Pierre BOULET, Responsable de la Formation de Recherche en Evolution FRE3723, intitulée Laboratoire de mécanique de Lille (LML) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,



Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1er janvier 2011 ;
Vu la décision N°DEC151663INSIS du 29/09/2015 approuvant la création de la formation de recherche en évolution FRE3723 intitulée « Laboratoire de mécanique de Lille », dont le responsable est M. Pierre BOULET.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre BOULET, Responsable de la Formation de Recherche en Evolution FRE3723, intitulée : Laboratoire de mécanique de Lille (LML), à l'effet de signer à compter du 1^{er} Janvier 2017, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC161449DR18 du 14/06/16 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le : 10 Janvier 2017

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS

DEC170040DR19

Décision portant délégation de signature à M. Luc BOURGEOIS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6273 intitulée Centre Michel de Bouärd - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6273 intitulée Centre Michel de Bouärd - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales dont la directrice est Mme Christine DELAPLACE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Luc BOURGEOIS, Professeur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc BOURGEOIS, délégation est donnée à Mme Marie-Agnès LUCAS-AVENEL, Maître de conférences aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 5 janvier 2017

La directrice d'unité
Christine DELAPLACE

DEC170159DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Philippe PAREIGE, Directeur de l'unité UMR6634 intitulée Groupe de physique des matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie à compter du 18 février 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6634 intitulée Groupe de physique des matériaux dont le directeur est M. Philippe PAREIGE;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe PAREIGE, directeur de l'unité UMR6634, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PAREIGE, délégation de signature est donnée à M. Xavier SAUVAGE, Directeur de recherche et Mme Christine VURPILLOT, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC1700732DR19 du 9 janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 17 janvier 2017

Le délégué régional
Vincent GOUJON

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170160DR19

Décision portant délégation de signature à M. Xavier SAUVAGE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6634 intitulée Groupe de physique des matériaux.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6634 intitulée Groupe de physique des matériaux dont le directeur est M. Philippe PAREIGE;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Xavier SAUVAGE, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier SAUVAGE, délégation est donnée à Mme Christine VURPILLOT, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Mont Saint Aignan, le 17 janvier 2017

Le directeur d'unité
Philippe PAREIGE

DEC170026DR19

Décision portant délégation de signature à Monsieur Navin ALAHARI directeur de l'unité intitulée Grand accélérateur national d'ions lourds UPR3266, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie à compter du 18 février 2013 ;

Vu la décision DEC162774IN2P3 du 03 janvier 2017 portant cessation de fonction de M. Marek LEWITOWICZ et nomination de M. Navin ALAHARI aux fonctions de directeur de l'unité propre de recherche UPR3266 intitulée « Grand accélérateur national d'ions lourds » GANIL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Navin ALAHARI, directeur de l'unité UPR3266 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Navin ALAHARI, délégation de signature est donnée à Madame Christine LAURENT, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°130585DR19 du 18 février 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 5 janvier 2017

Le délégué régional
Vincent GOUJON

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170027DR19

Décision portant délégation de signature à Madame Christine LAURENT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR 3266 intitulée Grand accélérateur national d'ions lourds.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité UPR 3266 intitulée « Grand accélérateur national d'ions lourds » dont le directeur est Monsieur Marek LEWITOWICZ ;

Vu la décision DEC162774IN2P3 du 03 janvier 2017 portant cessation de fonction de M. Marek LEWITOWICZ et nomination de M. Navin ALAHARI aux fonctions de directeur de l'unité propre de recherche UPR3266 intitulée « Grand accélérateur national d'ions lourds » GANIL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Christine LAURENT, Ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 05 janvier 2017

Le directeur d'unité

Navin ALAHA

DEC170030DR19

Décision portant délégation de signature à M. Wilfrid PRELLIER, directeur de l'unité UMR6508 intitulée Laboratoire de cristallographie et sciences des matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie à compter du 18 février 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6508 intitulée Laboratoire de cristallographie et sciences des matériaux dont le directeur est M. Wilfrid PRELLIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Wilfrid PRELLIER, directeur de l'unité UMR6508, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Wilfrid PRELLIER, délégation de signature est donnée à M. Vincent HARDY, Directeur de recherche et M. Benoît HERVIEU, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°130587DR19 du 18 février 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 5 janvier 2017

Le délégué régional
Vincent GOUJON

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170034DR19

Décision portant délégation de signature à M. Christian FERNANDEZ, directeur de l'unité UMR6506 intitulée Laboratoire Catalyse et Spectrochimie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie à compter du 18 février 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6506 Laboratoire Catalyse et Spectrochimie dont le directeur est M. Christian FERNANDEZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian FERNANDEZ, directeur de l'unité UMR6506, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian FERNANDEZ, délégation de signature est donnée à M. Guillaume CLET, Maître de conférences et à Mme Sophie GREARD, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162219DR19 du 07 septembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 05 janvier 2017

Le délégué régional
Vincent GOUJON

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170035DR19

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume CLET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6506 intitulée Laboratoire Catalyse et Spectrochimie.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6506 Laboratoire Catalyse et Spectrochimie dont le directeur est M. Christian FERNANDEZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Guillaume CLET, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume CLET, délégation est donnée à Mme Sophie GREARD, Assistant Ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 05 janvier 2017

Le directeur d'unité
Christian FERNANDEZ

DEC170037DR19

Décision portant délégation de signature à M. Gilles BAN directeur de l'unité UMR6534 intitulée Laboratoire de physique corpusculaire de Caen par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie à compter du 18 février 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6534 intitulée Laboratoire de physique corpusculaire de Caen dont le directeur est M. Gilles BAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gilles BAN, directeur de l'unité UMR6534, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles BAN, délégation de signature est donnée à M. Rémi BOUGAULT, Directeur de recherche et à Mme Aurélie GONTIER, Technicienne de la recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC140990DR19 du 17 mars 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 05 janvier 2017

Le délégué régional
Vincent GOUJON

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170038DR19

Décision portant délégation de signature à M. Rémi BOUGAULT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6534 intitulée Laboratoire de physique corpusculaire de Caen.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6534 intitulée Laboratoire de physique corpusculaire de Caen dont le directeur est M. Gilles BAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Rémi BOUGAULT, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémi BOUGAULT, délégation est donnée à Mme Aurélie GONTIER, Technicienne de la recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 05 janvier 2017

Le directeur d'unité
Gilles BAN

DEC170039DR19

Décision portant délégation de signature à Mme Christine DELAPLACE, directrice de l'unité UMR6273 intitulée Centre Michel de Bouärd - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie à compter du 18 février 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6273 intitulée Centre Michel de Bouärd - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales dont la directrice est Mme Christine DELAPLACE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine DELAPLACE, directrice de l'unité UMR6273, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine DELAPLACE, délégation de signature est donnée à M. Luc BOURGEOIS, Professeur et à Mme Marie-Agnès LUCAS-AVENEL, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC142220DR19 du 12 septembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 5 janvier 2016 |

Le délégué régional
Vincent GOUJON

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170051DR19

Décision portant délégation de signature à Mme Armelle CESSOU, directrice de l'unité UMR6614 intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie à compter du 18 février 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6614 intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie dont la directrice est Mme Armelle CESSOU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Armelle CESSOU, directrice de l'unité UMR6614, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Armelle CESSOU, délégation de signature est donnée à M. Christophe DUMOUCHEL, Directeur de recherche et à Mme Amandine CYR, Ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 160728DR19 du 23 mars 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rouen, le 06 janvier 2017

Le délégué régional
Vincent GOUJON

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170052DR19

Décision portant délégation de signature à M. Christophe DUMOUCHEL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6614 intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6614 intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie dont la directrice est Mme Armelle CESSOU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe DUMOUCHEL, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe DUMOUCHEL, délégation est donnée à Mme Amandine CYR, Ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Mont Saint Aignan, le 10 janvier 2017

La directrice d'unité
Armelle CESSOU

DEC170055DR19

Décision portant délégation de signature à Mme Myriam BERNAUDIN, Directrice de l'unité FRE2001 intitulée Imagerie et Stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie à compter du 18 février 2013 ;

Vu la décision DEC16129DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité FRE2001 intitulée Imagerie et Stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales dont la directrice est Mme Myriam BERNAUDIN;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Myriam BERNAUDIN, directrice de l'unité FRE2001, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Myriam BERNAUDIN, délégation de signature est donnée à Mme Florence COUTEAU, Technicienne de la recherche et à Mme Carole LOSLIER, Technicienne de la recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC130559DR19 du 18 février 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 06 janvier 2017

Le délégué régional
Vincent Goujon

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170056DR19

Décision portant délégation de signature à Mme Florence COUTEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE2001 intitulée Imagerie et Stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC16129DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité FRE2001 intitulée Imagerie et Stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales dont la directrice est Mme Myriam BERNAUDIN;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Florence COUTEAU, Technicienne de la recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence COUTEAU, délégation est donnée à Mme Carole LOSLIER, Technicienne de la recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 06 janvier 2017

La directrice d'unité

Myriam Berna

DEC170059DR19

Décision portant délégation de signature à M. Thierry LEQUEUX, directeur de l'unité UMR6507 intitulée Laboratoire de Chimie Moléculaire et Thio-organique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie à compter du 18 février 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6507 intitulée Laboratoire de Chimie Moléculaire et Thio-organique dont le directeur est M. Thierry LEQUEUX;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry LEQUEUX, directeur de l'unité UMR6507, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry LEQUEUX, délégation de signature est donnée à M. Jacques ROUDEN, Professeur et Mme Marie-Cécile HÉLAINE, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC130573 du 18 février 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 06 janvier 2017

Le délégué régional
Vincent GOUJON

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170060DR19

Décision portant délégation de signature M. Jacques ROUDEN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6507 intitulée Laboratoire de Chimie Moléculaire et Thio-organique.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6507 intitulée Laboratoire de Chimie Moléculaire et Thio-organique dont le directeur est M. Thierry LEQUEUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jacques ROUDEN, Professeur à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques ROUDEN, délégation est donnée à Mme Marie-Cécile HÉLAINE, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 06 janvier 2017

Le directeur d'unité
Thierry LEQUEUX

DEC170064DR19

Décision donnant délégation de signature à M. Benoît HAELEWYN, Directeur de l'unité UMS3408 intitulée Unité support CYCERON, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie à compter du 18 février 2013 ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3408 intitulée Unité support CYCERON dont le directeur est M. Benoît HAELEWYN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Benoît HAELEWYN, directeur de l'unité UMS3408, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît HAELEWYN, délégation de signature est donnée à M. Nicolas DELCROIX, Ingénieur de recherche et à M. Loïc DOEUVRE, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC141457DR19 du 13 mai 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 9 janvier 2017

Le délégué régional
Vincent GOUJON

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170065DR19

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas DELCROIX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3408 intitulée Unité support CYCERON.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3408 intitulée Unité support CYCERON dont le directeur est M. Benoît HAELEWYN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas DELCROIX, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas DELCROIX, délégation est donnée à M. Loïc DOEUVRE, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 09 janvier 2017

Le directeur d'unité

Benoît HAELEW

DEC170073DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Philippe PAREIGE, Directeur de l'unité UMR6634 intitulée Groupe de physique des matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie à compter du 18 février 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6634 intitulée Groupe de physique des matériaux dont le directeur est M. Philippe PAREIGE;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe PAREIGE, directeur de l'unité UMR6634, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PAREIGE, délégation de signature est donnée à M. Xavier SAUVAGE, Directeur de recherche et Mme Christine CLERGET, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC130592DR19 du 18 février 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 9 janvier 2017

Le délégué régional
Vincent GOUJON

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170074DR19

Décision portant délégation de signature à M. Xavier SAUVAGE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6634 intitulée Groupe de physique des matériaux.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6634 intitulée Groupe de physique des matériaux dont le directeur est M. Philippe PAREIGE;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Xavier SAUVAGE, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier SAUVAGE, délégation est donnée à Mme Christine CLERGET, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Mont Saint Aignan, le 9 janvier 2017

Le directeur d'unité
Philippe PAREIGE

DEC170076DR19

Décision portant délégation de signature à M. Antoine MAIGNAN directeur de l'unité UMS3318 intitulée CNRT Matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie à compter du 18 février 2013 ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3318 intitulée CNRT Matériaux dont le directeur est M. Antoine MAIGNAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Antoine MAIGNAN, directeur de l'unité UMS3318, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au

seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine MAIGNAN, délégation de signature est donnée à M. Loïc LE PLUART, Maître de conférences aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 160700DR19 du 17 mars 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 9 janvier 2017

Le délégué régional
Vincent GOUJON

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170077DR19

Décision portant délégation de signature à M. Loïc LE PLUART pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3318 intitulée CNRT Matériaux.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3318 intitulée CNRT Matériaux dont le directeur est M. Antoine MAIGNAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Loïc LE PLUART, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 9 janvier 2017

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Le directeur d'unité
Antoine MAIGNAN

DEC170079DR19

Décision donnant délégation de signature à Mme Sophie de Ruffray, Directrice de l'unité UMR6266 intitulée Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie à compter du 18 février 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6266 intitulée Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés dont la directrice est Mme Sophie de Ruffray ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie de Ruffray, directrice de l'unité UMR6266, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie de Ruffray, délégation de signature est donnée à M. Fabien Liénard, maître de conférences, et Mme Sophie de Peindray d'Ambelle, Assistant ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162304DR19 du 22 septembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 10 janvier 2017

Le délégué régional
Vincent GOUJON

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170080DR19

Décision portant délégation de signature à M. Fabien Liénard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6266 intitulée Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6266 intitulée Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés dont la directrice est Mme Sophie de Ruffray ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Fabien Liénard, maître de conférences, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien Liénard, délégation est donnée à Mme Sophie de Peindray d'Ambelle, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Mont St Aignan, le 10 janvier 2017

La directrice d'unité
Sophie de Ruffray

DEC170089DR19

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Jurie, directeur de l'unité UMR6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie à compter du 18 février 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen dont le directeur est M. Frédéric Jurie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric Jurie, directeur de l'unité UMR6072, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Jurie, délégation de signature est donnée à M. Christophe Dolabdjian, Professeur, et à M. Christophe Rosenberger, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Jurie, délégation de signature est donnée à Mme Agnès Zannier, Technicienne, à hauteur de 600€ HT aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160814DR19 du 11 juillet 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 10 janvier 2017

Le délégué régional
Vincent GOUJON

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170090DR19

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Dolabdjian pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen dont le directeur est M. Frédéric Jurie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe Dolabdjian, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Dolabdjian, délégation est donnée à M. Christophe Rosenberger, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Dolabdjian et de M. Christophe Rosenberger, délégation est

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

donnée à Mme Agnès Zannier, Technicienne aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.
Fait à Caen, le 10 janvier 2017

DEC170092DR19

Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne PETIT, directrice de l'unité FR3730 intitulée Sciences Appliquées à l'Environnement par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie à compter du 18 février 2013 ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité FR3730 intitulée Sciences Appliquées à l'Environnement dont la directrice est Mme Fabienne PETIT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Fabienne PETIT, directrice de l'unité FR3730, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fabienne PETIT, délégation de signature est donnée à M. Dominique MOUAZE, Enseignant chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 10 janvier 2017

Le délégué régional
Vincent GOUJON

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170093DR19

Décision portant délégation de signature à M. Dominique MOUAZE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3730 intitulée Sciences Appliquées à l'Environnement.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité FR3730 intitulée Sciences Appliquées à l'Environnement dont la directrice est Mme Fabienne PETIT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominique MOUAZE, Enseignant chercheur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Mont ST AIGNAN, le 10 janvier 2017

La directrice d'unité
Fabienne PETIT

DEC162920DR20

Décision portant délégation de signature à M. Marc SOSSON, directeur par intérim de l'unité UMR7329 intitulée GEOAZUR, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160147DAJ du 20/04/16 nommant M. Benoît DEBOSQUE délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} juillet 2016 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18/12/15 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7329, intitulée GEOAZUR ;

Vu la décision DEC162621INSU du 09/12/16 nommant M. Marc SOSSON directeur par intérim de l'unité UMR7329, intitulée GEOAZUR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc SOSSON directeur par intérim de l'unité UMR7329, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc SOSSON, délégation de signature est donnée à M. Frédéric CAPPA, professeur, M. Gille METRIS, astronome, Mme Isabelle MANIGHETTI, physicienne et Mme Sandrine BERTETIC, ingénieur d'étude aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC161885DR20 du 04/07/16 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 02/01/2017

Le délégué régional
Benoît DEBOSQUE

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162921DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine BERTETIC pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7329 intitulée GEOAZUR

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18/12/15 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7329, intitulée GEOAZUR ;

Vu la décision DEC162621INSU du 09/12/16 nommant M. Marc SOSSON directeur par intérim de l'unité UMR7329, intitulée GEOAZUR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sandrine BERTETIC, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 02/01/2017

Le directeur d'unité

Marc Soss

DEC170017DR20

Décision portant délégation de signature à M. Olivier MESTE, directeur de l'unité UMR7271 intitulée Laboratoire informatique, signaux systèmes de Sophia Antipolis par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160147DAJ du 20/04/16 nommant M. Benoît DEBOSQUE délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} juillet 2016 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18/12/2015, portant prolongation de l'unité UMR7271, intitulée Laboratoire d'Informatique Signaux et Systèmes de Sophia Antipolis (IS) dont le directeur est Michel RIVEILL ;

Vu la décision DEC162681INS2I du 14/12/2016 portant cessation de fonctions et nomination de M. Olivier MESTE aux fonctions de directeur et de M. Frédéric MALLET, aux fonctions de directeur adjoint de l'unité UMR7271, intitulée Laboratoire d'Informatique Signaux et Systèmes de Sophia Antipolis ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier MESTE, directeur de l'unité UMR7271, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier MESTE, délégation de signature est donnée à M. Frédéric MALLET, professeur et Marie-Pierre COMBEAU, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC161847 du 04/07/2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 04/01/2017

Le délégué régional
Benoît DEBOSQUE]

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170085DR20

Décision portant délégation de signature à M. Médéric ARGENTINA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7010 intitulée Institut de Physique de Nice (INPHYNI)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161217DGDS du 16/12/2016 portant création de l'unité UMR7010 intitulée Institut de Physique de Nice (INPHYNI), dont le directeur est M. Guillaume HUYET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Médéric ARGENTINA professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Médéric ARGENTINA, délégation est donnée à M. Sébastien TANZILLI, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Médéric ARGENTINA et de M. Sébastien TANZILLI, délégation est

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

donnée à Mme Isabelle LAROCLETTE, assistant-ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Médéric ARGENTINA, de M. Sébastien TANZILLI, de Mme Isabelle LAROCLETTE, délégation est donnée à Mme Christine BOUDARD-MORTEAU, assistant-ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 03/01/2017

Le directeur d'unité
Guillaume HUYET

DEC170031DR19

Décision portant délégation de signature à M. Vincent HARDY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6508 intitulée Laboratoire de cristallographie et sciences des matériaux.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6508 intitulée Laboratoire de cristallographie et sciences des matériaux dont le directeur est M. Wilfrid PRELLIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent HARDY, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent HARDY, délégation est donnée à M. Benoît HERVIEU, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 05 janvier 2017

Le directeur d'unité

Wilfrid PRELL

DEC170082DR20

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume HUYET directeur de l'unité UMR7010 intitulée Institut de Physique de Nice (INPHYNI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160147DAJ du 20/04/16 nommant M. Benoît DEBOSQUE délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} juillet 2016 ;

Vu la décision DEC161217DGDS du 16/12/2016 portant création de l'unité UMR7010 intitulée Institut de Physique de Nice (INPHYNI), dont le directeur est M. Guillaume HUYET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Guillaume HUYET, directeur de l'unité UMR7010, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement

de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume HUYET, délégation de signature est donnée à M. Médéric ARGENTINA, professeur, M. Sébastien TANZILLI, directeur de recherche, Mme Isabelle LAROCLETTE, assistant-ingénieur et Mme Christine BOUDARD-MORTEAU, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 03/01/2017

Le délégué régional
Benoît DEBOSQUE

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170018DR20

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric MALLET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7271 intitulée Laboratoire informatique, signaux systèmes de Sophia Antipolis

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18/12/2015, portant prolongation de l'unité UMR7271, intitulée Laboratoire d'Informatique Signaux et Systèmes de Sophia Antipolis (I3S) dont le directeur est Michel RIVEILL ;

Vu la décision DEC162681INS2I du 14/12/2016 portant cessation de fonctions et nomination de M. Olivier MESTE aux fonctions de directeur et de M. Frédéric MALLET, aux fonctions de directeur adjoint de l'unité UMR7271, intitulée Laboratoire d'Informatique Signaux et Systèmes de Sophia Antipolis ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric MALLET, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric MALLET, délégation est donnée à Mme Marie-Pierre COMBEAU, ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 04/01/2017

Le directeur d'unité

Olivier

MESTE

DEC162745DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Nicolas CASTOLDI, Délégué général à la valorisation, conseiller juridique du président

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC152290DAJ portant nomination de M. Nicolas Castoldi aux fonctions de délégué général à la valorisation, conseiller juridique du président ;

Vu la décision n° DEC152291DAJ portant délégation de signature à M. Nicolas Castoldi, délégué général à la valorisation, conseiller juridique du président ;

Vu le projet d'accord-cadre de collaboration de recherche entre le CNRS et SOLVAY S.A.;

DECIDE :

Art. 1 – Délégation est donnée à M. Nicolas Castoldi, délégué général à la valorisation, conseiller juridique du président, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'accord-cadre de collaboration de recherche entre SOLVAY S.A. et le CNRS.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 décembre 2016

Alain FUCHS

DEC170002INEE

Décision portant création du groupement de recherche n°2012 intitulé « Arctique : Enjeux pour l'Environnement et les Sociétés »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu l'avis des instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Création

Est créé pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2017 le groupement de recherche n°2012 intitulé « Arctique : Enjeux pour l'Environnement et les Sociétés » :

Instituts : INEE

Délégation : 05 – Ile-de-France Ouest et Nord

Section : 31, 38, 39

Article 2 – Nomination

Mme Emmanuèle Gautier, professeur à l'Université Panthéon Sorbonne, est nommée directeur de ce groupement de recherche à compter de la date fixée à l'article 1^{er}.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
La directrice de l'Institut écologie et environnement
Stéphanie Thiebault

DEC170155INS2I

Portant modification de la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161232DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement du groupement de recherche GDR2340 intitulé Méthodes et Applications pour la Géomatique et l'Information Spatiale (MAGIS) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 2 de la décision DEC161232DGDS en date du 16 décembre 2016 susvisée, les dispositions relatives au GDR2340 intitulé Méthodes et Applications pour la Géomatique et l'Information Spatiale (MAGIS) sont modifiées, à compter du 1^{er} janvier 2017, comme suit :

Remplacer : Délégation Côte d'Azur

Par : Délégation Rhône Auvergne

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2017

Le Président
Alain Fuchs

DEC170001INEE

Décision portant création du groupement de recherche n°2011 intitulé « Sémantique de la Biodiversité »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu l'avis des instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Création

Est créé pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2017 le groupement de recherche n°2011 intitulé « Sémantique de la Biodiversité » :

Instituts : INEE

Délégation : 13 – Languedoc-Roussillon

Section : 30

Article 2 – Nomination

M. Eric Garnier, directeur de recherche, est nommé directeur de ce groupement de recherche à compter de la date fixée à l'article 1^{er}.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
La directrice de l'Institut écologie et environnement
Stéphanie Thiebault

DEC162861INSMI

Décision portant modification de la décision DEC161232DGDS du 18 décembre 2016 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante exclusivement CNRS)

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision 152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de M. Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 18 décembre 2016 portant création et renouvellement des groupements de recherche à composante exclusivement CNRS et notamment renouvellement du groupement de recherche n°3471 intitulé Mathématiques Appliquées à la Modélisation du Vivant (MAMOVI).

Vu l'accord des partenaires ;

Sur proposition du directeur de l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions ;

Décide :

Art. 1. – A l'article 2 de la décision DEC161232DGDS du 18 décembre 2016 susvisée, les dispositions relatives au groupement de recherche (GDR) n° 3471 intitulée « Mathématiques Appliquées à la Modélisation du Vivant » sont modifiées comme suit :

Les termes « *Délégation Aquitaine* »

Sont remplacés par les termes « *Délégation Rhône-Auvergne* »

Art. 2. - La présente décision prend effet à compter du 1^{er} juin 2016 et sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 17 janvier 2017



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Le président
Alain FUCHS

DEC162426IN2P3

**Décision portant modification de la décision DEC142133DGDS –
modification de la délégation de rattachement du GDR2917**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n° DEC142133DGDS du 18 décembre 2014 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS) et portant notamment renouvellement du GDR2917 ;

Vu la décision portant modification de la décision n°DEC150355DGDS – modification de la délégation de rattachement du GDR2917

Vu la décision n°DEC161785IN2P3 portant nomination de M. David Brasse aux fonctions de directeur du groupement de recherche n°2917 intitulé Outils et Méthodes nucléaires pour la lutte contre le cancer ;

Sur proposition du directeur de l'institut concerné ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 2 de la décision n°DEC142133DGDS du 18 décembre 2014 susvisée, les dispositions relatives au groupement de recherche n°2917 sont modifiées ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2017 :

La ligne suivante : « Délégation Rhône Auvergne »

Est remplacée par : « Délégation Alsace »

Les données relatives au GDR2917 deviennent ainsi :

Institut de rattachement : Institut national de physique
nucléaire et de physique des particules (IN2P3)
Délégation Alsace
GDR n°2917
Intitulé : Outils et Méthodes nucléaires pour la lutte
contre le Cancer
Directeur : David Brasse, directeur de recherche de 2^{ème}
classe
Section : 1
Durée : 4 ans

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC170477DR01

Décision relative à la tarification d'une chambre d'hôtes sur le campus CNRS Paris-Villejuif

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017 ;

Vu la décision DEC16280DAJ du 17 janvier 2017 portant délégation de signature à Madame Anne-Françoise DUVAL déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Le tarif mensuel d'hébergement en chambre d'hôtes pour le studio sur le campus du CNRS Paris-Villejuif s'élève à 440,53€ conformément à l'évaluation de France Domaines.


Article 2 :

Ce tarif prend effet à compter du 1^{er} avril 2017 et prend fin au 31 mai 2017, période de l'intérim de la déléguée régionale de Paris-Villejuif Madame Clarisse DAVID.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 3 février 2017



Pour le président et par délégation,
La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL



Délégation Paris-Villejuif
www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Décision relative au tarif des produits de l'Institut de Biologie Intégrative de la Cellule, I2BC-UMR9198 concernant la plateforme IMAGERIE GIF

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ en date du 17 juin 2016 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud, à compter du 1^{er} septembre 2016 ;

Vu la décision DEC161060DAJ en date du 17 juin 2016 donnant délégation de signature à M. Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs H.T des diverses prestations réalisées par la plateforme IMAGERIE GIF de l'I2BC sont fixés selon les barèmes joints en annexe.
Ces tarifs font l'objet d'un dossier d'instruction auditable, validé le 17 janvier 2017.

Article 2 :

La présente décision s'applique à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 janvier 2017

Pour le Président et par délégation
Le Délégué Régional

Bertrand MINAULT



Laboratoire	Institut de Biologie Intégrative de la Cellule - I2BC
Plateforme	Plateforme IMAGERIE-GIF

Prestation proposée	PHOT				
	SP2	Macro/Stereo + DMI + Reichert	Plein champ Nikon	SP8-X + SP8 + SPN	N-STORM
PROPOSITION DE PRIX DE VENTE					
Tarif interne I2BC	14.00 €	7.00 €	42.00 €	20.00 €	30.00 €
Tarif académique	18.00 €	12.00 €	47.00 €	25.00 €	35.00 €
Tarif industriel et acadé	75.00 €	60.00 €	198.00 €	148.00 €	415.00 €

Code prestation	PHOT-SP2	PHOT-DMIMS	PHOT-NIKON	PHOT-SP8SPN	PHOT-NTORM
-----------------	----------	------------	------------	-------------	------------

Prestation proposée	CYTO		
	Analyses Partec	Analyse ASTRIOS monocouleur (<i>Autonome</i>)	Analyse/Tri ASTRIOS Multicouleur (<i>Ingénieur</i>)
PROPOSITION DE PRIX DE VENTE			
Tarif interne I2BC	11.00 €	32.00 €	46.00 €
Tarif académique	16.00 €	37.00 €	51.00 €
Tarif industriel et acadé	81.00 €	130.00 €	161.00 €

Code prestation	CYTO-PARTEC	CYTO-ASTRIOSANA	CYTO-ASTRIOSTRI
-----------------	-------------	-----------------	-----------------

Prestation proposée	MET							
	Cryofixation (coupelle)	Inclusion manuelle LR White/EPON + inclusion robotisée + Inclusion Robotisée Microondes	Immuno IGL	Coloration négative (grille)	cryoplunging	Ultramicrotome (heure)	Cryoultramicrotome (heure)	Observation MET / cryo-MET / STEM-EDX (heure)
PROPOSITION DE PRIX DE VENTE								
Tarif interne I2BC	5.00 €	17.00 €	4.00 €	2.00 €	6.00 €	15.00 €	10.00 €	27.00 €
Tarif académique	10.00 €	22.00 €	9.00 €	2.00 €	10.00 €	19.00 €	15.00 €	32.00 €
Tarif industriel et acadé	21.00 €	96.00 €	11.00 €	36.00 €	29.00 €	40.00 €	35.00 €	61.00 €

Code prestation	MET-CRYOF	MET-INCL	MET-IGL	MET-CN	MET-CP	MET-COUP	MET-CRYOCOUP	MET-JEOL
-----------------	-----------	----------	---------	--------	--------	----------	--------------	----------

DEC170102DR10

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7361 intitulée Institut de Science des Matériaux de Mulhouse (IS2M)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC142559DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice Soullie aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n°DEC142561DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice Soullie, délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR7361 intitulée Institut de Science des Matériaux de Mulhouse (IS2M) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/01/2017.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 10/01/2017.

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Patrice Soullie

Pour le Délégué régional du CNRS Alsace
et par délégation,
l'Adjointe au Délégué régional,

Christine BRUNEL

PRESTATIONS REALISEES PAR L'UMR7361 – Institut de Science des Matériaux de Mulhouse (IS2M)

Code article	Nature des prestations	Tarif HT€
	DMA	Tarif horaire
2757	Laboratoire CNRS	120
2758	Secteur public – EPST et Universités	120
2759	Secteur privé	200
	Mouillabilité/Tensiomètre	Tarif horaire
	Tarifs « Personnel » - Intervention de l'opérateur	
5461	Laboratoire CNRS	55
5462	Secteur public – EPST et Universités	55
5463	Secteur privé	80
	Tarifs « Manipulation » - Utilisation de l'équipement sans personnel	
6951	Laboratoire CNRS	27
6952	Secteur public – EPST et Universités	27
6953	Secteur privé	40
	Microscope numérique	Tarif horaire
	Tarifs « Personnel » - Intervention de l'opérateur	
6500	Laboratoire CNRS	50
6501	Secteur public – EPST et Universités	50
6502	Secteur privé	100
	Tarifs « Manipulation » - Utilisation de l'équipement sans personnel	
6954	Laboratoire CNRS	25
6955	Secteur public – EPST et Universités	25
6956	Secteur privé	50



Délégation Bretagne et Pays de la Loire

www.dr17.cnrs.fr

Parc ALCYONE
1, rue André et Yvonne Meynier
CS 26936
35069 Rennes Cedex

T. 02 99 28 66 68
F. 02 99 28 68 01

DSFIM
N° . - 0 3 2
Reçu le 20 JAN. 2017

CNRS
DSFIM
A l'attention de Mr Jean-Marc OLERON
3 rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Rennes,
le 18 janvier 2017

Nos réf : CD/YP/PS/L02/17

Monsieur le Directeur,

Conformément à la note réf. DSFIM-SAGR-D-2016-47 autorisant le prélèvement des frais de gestion sur les colloques, je sollicite votre accord pour la mise en œuvre de la tarification que j'ai élaborée.

Pour l'année 2016, nous avons géré 21 colloques représentant 2755 inscriptions (dont 2500 payantes). Ce qui a nécessité le recrutement d'un CDD pour venir en appui à l'assistante ingénieur responsable de ce suivi.

Ainsi, je propose, un prélèvement forfaitaire de 5% sur le montant total des inscriptions encaissées. La somme obtenue nous permettra de financer un poste en CDD pour la gestion de ces manifestations.

Dans l'attente de votre décision, pour le démarrage de la gestion des colloques 2017, je vous prie de croire Monsieur le Directeur, en l'expression de mes salutations distinguées.

A la disposition à besoin, cordialement,

La Déléguée régionale

[Signature]
Clarisse DAVID

Copie : Mme Marie-Laure INISAN-EHRET

Accord DSFIM

Adjointe du directeur de la stratégie financière
de l'immobilier et de la modernisation

[Signature]
Sylvie PÉRINAL

DEC170268DR17

Décision relative au tarif des produits de l'unité MOY1700 intitulée « Taux de prélèvement sur les inscriptions aux colloques en DR17 ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC131272DAJ en date du 19/04/2013 portant nomination de Mme Clarisse DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Bretagne Pays de la Loire ;

Vu la décision n°DEC131273DAJ en date du 19/04/2013 donnant délégation de signature à Mme Clarisse DAVID, déléguée régionale pour la circonscription de Bretagne Pays de la Loire notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La Délégation régionale Bretagne Pays de la Loire prélèvera 5% sur le montant total des inscriptions encaissées aux colloques, ceci forfaitairement et au titre des frais de gestion.

Article 2 :


Ces tarifs prennent effet à compter du 26/01/2017.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS¹.

Fait à Rennes, le 26/01/2017.

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Clarisse DAVID



Délégation Bretagne - Pays de la Loire

www.cnrs.fr

Centre d'Affaires Oberthur
74E rue de Paris
CS 26936
35069 Rennes Cedex

T 02 99 28 68 68
F 02 99 28 68 01
http://www.dr17.cnrs.fr/

DEC162865DR05

Décision portant nomination de M. Jean-Louis Guilleron aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ modifiée portant création et organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Louis Guilleron, Ingénieur de recherche de 1^{ère} classe, IR1, Responsable des systèmes d'information à la Maison René-Ginouvès (USR3225), est nommé chargé de mission auprès du délégué régional de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018. Sa mission a pour objet la sécurité des systèmes d'information et la protection du patrimoine scientifique et technique de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Louis Guilleron demeure affecté à l'USR3225 intitulée Maison René-Ginouvès, Archéologie et Ethnologie, située 21 allée de l'Université à Nanterre (92).

Article 2

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018, M. Jean-Louis Guilleron percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

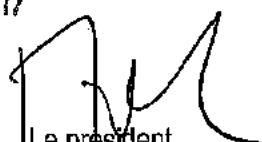
La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

19 JAN. 2017


Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC170162DR06

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6282 intitulée Biogéosciences

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC152286DAJ du 9 novembre 2015 donnant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité « Biogéosciences »,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité « Biogéosciences »

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints;
- 12 membres élus
- 5 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 17/01/2017

Pour le président et par délégation,
La déléguée Régionale
Muriel Sinanidès

DEC170164DR06

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6049 intitulée « Théoriser et Modéliser pour Aménager »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC152286DAJ du 9 novembre 2015 donnant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité « Théoriser et Modéliser pour Aménager »,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité « Théoriser et Modéliser pour Aménager »

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints;
- 10 membres élus
- 2 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 17/01/2017

Pour le président et par délégation,
La déléguée Régionale

Muriel Sinanidès

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6533 intitulée Laboratoire de Physique de Clermont (LPC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6533,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6533 intitulée Laboratoire de Physique de Clermont.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 8 membres élus :
 - Collège chercheurs/enseignants chercheurs : 5
 - Sous collège permanents : 4
 - Sous collège non permanents : 1
 - Collège ITA/BIATSS : 3 ;
- 5 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 11 janvier 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC162861INSMI

Décision portant modification de la décision DEC161232DGDS du 18 décembre 2016 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante exclusivement CNRS)

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision 152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de M. Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 18 décembre 2016 portant création et renouvellement des groupements de recherche à composante exclusivement CNRS et notamment renouvellement du groupement de recherche n°3471 intitulé Mathématiques Appliquées à la Modélisation du Vivant (MAMOVI).

Sur proposition du directeur de l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions ;

Décide :

Art. 1. – A l'article 2 de la décision DEC161232DGDS du 18 décembre 2016 susvisée, les dispositions relatives au groupement de recherche (GDR) n° 3471 intitulée « Mathématiques Appliquées à la Modélisation du Vivant » sont modifiées comme suit :

La localisation du groupement de recherche est modifiée par Délégation Rhône-Auvergne-7

Art. 2. - La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017 et sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Alain FUCHS

DEC170535DR13

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3426 intitulée BioCampus Montpellier

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140814DAJ du 28 février 2014 modifiée donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon ;

Vu la décision DEC142126DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité UMS3426 BioCampus,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3426 BioCampus Montpellier.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 7 membres élus ;
- 3 membres nommés ;

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 16 janvier 2017

Pour le président et par délégation,

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

DEC170166INSHS

Décision portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche n°5303 intitulée « Centre de Recherche en Management-CRM ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment l'unité mixte de recherche n° 5303 et nommant M. Patrice Roussel, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord de la direction de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2017, l'intitulé de l'unité mixte de recherche n°5303 Centre de Recherche en management est modifié comme suit :

« Toulouse School of Management Research (TSM-Research) »

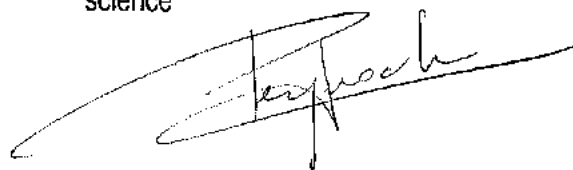
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

3 0 JAN. 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science



Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 83 90

DEC162852INSHS

Décision portant renouvellement de nomination de M. Pierre-Yves SAILLANT en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS

Vu la décision n° 100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités

Sur proposition du Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales,

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pierre-Yves SAILLANT, ingénieur de recherche au CNRS est nommé chargé de mission auprès du Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Sa mission est de piloter la réalisation du 3^{ème} Salon de la valorisation en sciences humaines et sociales intitulé « Innovatives SHS ».

Article 2

M. Pierre-Yves SAILLANT, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

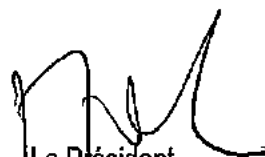
La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris 15 – Aquitaine.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

09 JAN. 2017


Le Président



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90



DEC170221SGCN

Décision relative à la nomination des experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ouverts au titre de l'année 2017

LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

- Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu le décret no 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;
- Vu le décret no 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;
- Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS;
- Vu l'arrêté 14 novembre 2016 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 1re classe du CNRS ;
- Vu l'arrêté 14 novembre 2016 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 2e classe du CNRS ;
- Vu l'avis du conseil scientifique du 23 janvier 2017.

DECIDE

Article 1er : Sont nommés experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ci-dessous désignés, ouverts au titre de l'année 2017, les personnes dont les noms suivent :

Prénom Nom	Section	Grade N° Concours
Diego GUADAGNOLI	Section 2	Concours CR2 01/04
Samuel WALLON	Section 2	Concours CR2 01/04
Catherine VILLARD	Section 8	Concours CR1 05/02
Catherine VILLARD	Section 8	Concours CR2 05/03

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 janvier 2017

Alain FUCHS

**Le Président du Centre national
de la recherche scientifique**



- Vu**, le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,
- Vu**, le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,
- Vu**, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,
- Vu**, la demande des intéressés,
- Vu**, l'avis des organismes d'origine,
- Vu**, la décision du 27 mai 2016, arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation,
- Vu**, les décisions modificatives des 9 août 2016 et 27 septembre 2016,

DECIDE

ARTICLE I L'article I de la décision susvisée est modifié comme suit :

Les lignes suivantes sont supprimées

	Nom	Prénom
Institut de Physique		
M.	BERGERET	Emmanuel
Institut des sciences de l'information et de leurs interactions		
M.	HACID	Mohand-Saïd

Les lignes suivantes sont ajoutées

	Nom	Prénom
Institut des sciences de l'information et de leurs interactions		
M.	CODOGNET	Philippe
M.	DE RUNZ	Cyril
Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions		
M.	HERRMANN	Samuel

ARTICLE II La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20/12/2016

Pour le Président

Le Directeur des ressources humaines
Pierre COURAL

DEC162891DAJ

Décision portant modification de la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS

LE PRESIDENT,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 modifiée relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – La décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

I. L'article 1er est modifié comme suit :

- Les termes suivants « • Les besoins de chaque structure opérationnelle de recherche ou de service sont évalués au niveau de la structure opérationnelle de recherche ou de service concernée, • Les besoins des services de chaque Délégation, ou des services centraux, dont celle-ci assure la gestion, sont évalués au niveau de la Délégation concernée, • Les besoins d'intérêt général du CNRS ainsi que les besoins d'intérêt général ressortissant aux projets scientifiques nationaux de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) et de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU) sont évalués, pour chacun, au niveau national, • Les besoins de la direction des systèmes d'information sont évalués au niveau de ladite direction. » sont remplacés par les termes suivants :

« • Les besoins de chaque structure opérationnelle de recherche ou de service, unité opérationnelle distincte au sens de l'article 20 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, sont évalués au niveau de la structure opérationnelle de recherche ou de service concernée, • Les besoins des services de chaque Délégation, unité opérationnelle distincte au sens de l'article 20 du décret n°2016-360 du 25 mars

2016, ou des services centraux, dont celle-ci assure la gestion, sont évalués au niveau de la Délégation concernée. »

II. A l'article 2, les mots « l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé » sont remplacés par les mots « l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 modifiée »

III. Le 2.I.a) de l'article 2 est modifié comme suit :

- Les termes suivants « **a)** pour les marchés et accords-cadres de fournitures, de prestations de services d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé pour les marchés de fournitures et de services destinés à assurer la couverture des besoins de la structure opérationnelle de recherche ou de service dont ils assurent la direction, dans la limite des crédits notifiés et sous réserve de l'article 2.II. A. e) et III, et pour les marchés de travaux et les services associés de l'accord préalable du délégué régional concerné, » sont remplacés par les termes suivants :

« **a)** pour les marchés et accords-cadres de fournitures, de prestations de services d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 modifiée pour les marchés de fournitures et de services destinés à assurer la couverture des besoins de la structure opérationnelle de recherche ou de service dont ils assurent la direction, dans la limite des crédits notifiés, sous réserve de l'article 2.II.A.f) et III, et sous réserve, pour les marchés de travaux et les services associés, de l'accord préalable du délégué régional concerné, ».

IV. Le 2.I.c) de l'article 2 est modifié comme suit :

- les termes suivants « **c)** pour procéder à la remise en compétition et/ou au choix de l'attributaire du bon de commande, dans le cadre des marchés multi-attribués passés par la direction déléguée aux achats et à l'innovation ou les Délégations dont ils dépendent, d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé, destiné à assurer la couverture des besoins de la structure opérationnelle de recherche ou de service dont ils assurent la direction, dans la limite des crédits notifiés » sont remplacés par les termes suivants :

« c) pour déterminer l'attributaire des bons de commande, dans le cadre des accords – cadres multi-attribués exécutés au moyen de bons de commande passés par la direction déléguée aux achats et à l'innovation ou la Délégation dont ils dépendent, d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 modifiée, destinés à assurer la couverture des besoins de la structure opérationnelle de recherche ou de service dont ils assurent la direction, dans la limite des crédits notifiés. »

V. Le 2.II.A. d) à f) de l'article 2 sont modifiés comme suit :

- Les termes suivants « d) pour les marchés subséquents aux accords-cadres passés par la direction déléguée aux achats et à l'innovation destinés à assurer la couverture des besoins des services des Délégations ou des services centraux dont elles assurent la gestion, dans la limite des crédits notifiés, e) pour les marchés et accords-cadres de fournitures et prestations de services, d'un montant compris entre le seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé pour les marchés de fournitures et de services et 1 000 000 euros hors taxe, destinés à couvrir les besoins de l'IN2P3 et de l'INSU pour les projets scientifiques nationaux, dans la limite des crédits notifiés, f) pour les marchés et accords-cadres de fournitures, de prestations de services et de travaux destinés à assurer la couverture de besoins mutualisés de structures opérationnelles de recherche ou de service, dans la limite des crédits notifiés, sous réserve de l'article 2.III. » sont remplacés par les termes suivants :

« d) pour les marchés subséquents aux accords-cadres passés par la direction déléguée aux achats et à l'innovation destinés à assurer la couverture des besoins des services des Délégations ou des services centraux dont elles assurent la gestion, dans la limite des crédits notifiés, e) pour déterminer l'attributaire des bons de commande, dans le cadre des accords – cadres multi-attribués exécutés au moyen de bons de commande passés par la direction déléguée aux achats et à l'innovation, destinés à assurer la couverture des besoins des services des Délégations ou des services centraux dont elles assurent la gestion, dans la limite des crédits notifiés, f) pour les marchés et accords-cadres de fournitures et prestations de services, d'un montant compris entre le seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 précitée pour les marchés de fournitures et de services et 1 000 000 euros hors taxe, destinés à couvrir les besoins de l'IN2P3 et de l'INSU pour les projets scientifiques nationaux, désignés par l'IN2P3 et par l'INSU, dans la limite des crédits notifiés, »

VI. Il est ajouté un point g) au 2.II de l'article 2 comme suit :

« g) pour les marchés et accords-cadres de fournitures, de prestations de services et de travaux destinés à assurer la couverture de besoins mutualisés de structures opérationnelles de recherche ou de service, dans la limite des crédits notifiés, sous réserve de l'article 2.III »

VII. Il est inséré après le point g) du 2.II.A. de l'article 2 les termes suivants :

« En qualité de personne responsable des marchés, les délégués régionaux sont compétents pour conclure les conventions de groupement de commandes ayant pour objet des achats relevant du périmètre de leurs circonscriptions. »

VIII. Le 2.III de l'article 2 est modifié comme suit :

- Les termes suivants : « - les besoins de l'IN2P3 et de l'INSU pour les projets scientifiques nationaux d'un montant supérieur à 1 000 000 euros hors taxe. Pour ces achats, par dérogation au 1^{er} alinéa de l'article 2, le directeur délégué aux achats et à l'innovation est compétent pour préparer et instruire la procédure d'achat des marchés et accords-cadres de fournitures et prestations de services, qu'il soumet à la signature de l'ordonnateur compétent, » sont remplacés par les termes suivants :

« - Les besoins de l'IN2P3 et de l'INSU pour les projets scientifiques nationaux désignés par l'IN2P3 et par l'INSU d'un montant supérieur à 1 000 000 euros hors taxe. Pour ces achats, par dérogation au 1^{er} alinéa de l'article 2, le directeur délégué aux achats et à l'innovation est compétent pour préparer et instruire la procédure d'achat des marchés et accords-cadres de fournitures et prestations de services, qu'il soumet à la signature de l'ordonnateur compétent. »

IX. Au 2.III. de l'article 2 sont insérés les termes suivants :

« En qualité de personne responsable des marchés, le directeur délégué aux achats et à l'innovation est compétent pour conclure les conventions de groupement de commandes ayant pour objet les achats relevant du périmètre d'intervention de la DDAI ainsi que la convention permanente conclue avec la Direction des Achats de l'Etat.

Au titre de l'activité et du fonctionnement de la centrale d'achat du CNRS, le directeur délégué aux achats et à

l'innovation est compétent pour conclure les actes et conventions avec les établissements bénéficiaires de la Centrale d'achat du CNRS ».

Art. 2. – La présente décision prend effet au 16 janvier 2017 et sera publiée *au Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 janvier 2017

Alain Fuchs

